ANNUAIRE

DU

COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

DE QUEBEC

Contenant l'histoire et la statistique des établissements manufacturiers et du commerce de Québec, un essai sur la Vallée de l'Outaouais, le commerce du Canada et beaucoup d'autres renseignements.

POUR 1873



QUÉBEC:
PUBLIÉ PAR L. H. HUOT,
Editeur-Propriétaire du "Canadien."

MDCCCLXXIII

ANNUAIRE

DU

COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

DE QUEBEC

Contenant l'histoire et la statistique des tablissements manufacturiers et u commerce de Québec, un essai sur la Vallée de l'Outaouais, le commerce du Canada et beaucoup d'autres renseignements.

POUR 1873



QUÉBEC:

PUBLIÉ PAR L. H. HUOT,

Editeur-Propriétaire du "Canadien."

MDCCCLXXIII

CORRECTION.

A la fin de la page 56, lire de suite les pages 58 et 57.

Après la page 57, lire la page 59, immédiatement après la page 60, puis revenir à cette dernière page pour la suite de la page 59, et ensuite reprendr ela lecture à la page 61 et continuer sans plus d'interruption.

EMIGRATION AU CANADA.

AVANTAGES OFFERTS PAR LE GOUVERNEMENT FEDERAL.

Le Canada offre aujourd'hui les plus grands avantages aux immigrants. Les artisans, les agriculteurs et les travailleurs peuvent trouver au Canada de l'ouvrage et des terres à des conditions fort avantageuses. Les plaines du Nord-Ouest offrent des terres d'une fertilité sans égale, avec un climat supérieur à celui des Etats-Unis de l'Ouest. Les métaux précieux et les minérais de toutes sortes abondent dans la Colombie Anglaise et dans toutes les Provinces du Canada. On commencera au printemps la construction du chemin du Pacifique (dans le Nord-Ouest), de plusieurs canaux et autres chemins de fer sur lesquels il sera dépensé $105,000,000 (525,000,000 fr.) d'ici à huit ans.

On prend un soin spécial des immigrants qui arrivent au Canada.

On érige actuellement une station d'immigration spacieuse et convenable à Québec, et les immigrants y seront admis, à l'ouverture de la navigation, au printemps de 1873. Elle sera construite de manière qu'à leur sortie du vaisseau, les immigrants aient toutes facilité possible pour se laver ; il y aura une cuisine et plusieurs grands dortoirs. On prendra des mesures pour que les immigrants puissent avoir leurs repas dans cet édifice à des prix raisonnables. On se propose de continuer à fournir les repas aux immigrants vraiment pauvres comme auparavant ; mais une distinction minutieuse sera faite et les repas ne seront donnés que dans le cas de besoin réel. L'agent du gouvernement à Québec et ses assistants donneront tous les soins possibles aux immigrants ainsi que des informations sur les routes de transport et des conseils relativement aux localités où l'on peut obtenir de l'ouvrage. La station sera clôturée et l'on prendra tout le trouble possible pour que les immigrants ne soient exposés à aucune fraude.

Une autre station des immigrants du même genre, quoique plus petite, est aussi en voie de construction à Montréal, et ellle sera terminée à l'ouverture de la saison de 1873. Les immigrants y trouveront les mêmes soins, les mêmes facilités et le même confort qu'à la station de Québec.

Une autre station pour les immigrants est aussi en voie de construction à Kingston, elle sera terminée à l'ouverture de la saison, et on peut lui appliquer les remarques déjà faites.

A Toronto, qui se trouve le point principal de distribution, il y a déjà une grande station où les immigrants reçoivent tout le comfort et les informations nécessaires, et partent ensuite pour leurs destinations espectives.

r On se propose d'ériger dans la nouvelle province de Manitoba un abri convenable pour y recevoir temporairement les immigrants qui, on le suppose, s'y rendront en bien plus grand nombre qu'auparavant.

M. Charles Foy, agent fédéral d'émigration à Belfast, a publié durant l'hiver, avec le consentement du parlement, une brochure qui renfermait des lettres d'immigrants qui se sont rendus au Canada en 1870 et 1871. Ces lettres adressées à des parents, enfants, maris, veuves et autres, parlaient hautement des avantages qu'offre le Canada et contenaient de l'argent à l'adresse de leurs amis pour les inviter de venir se joindre à eux. Elles ont produit un excellent effet en faveur de l'émigration en Canada.

M. Foy signale les opérations de la société d'immigration de la vallée de l'Ottawa, laquelle a avancé $15.00 à chaque immigrant pour le passage de bon nombre de garçons de ferme et de servantes ; les immigrants qui ont ainsi reçu de l'aide signaient un engagement par lequel ils consentaient à rembourser sur leurs gages les sommes qui leur ont été ainsi avancées.

Les agents fédéraux dans toutes les parties du Canada font rapport que la main-d'œuvre durant l'année 1872 a été bien loin de correspondre à la demande ; et le grand nombre de travaux publics que l'on va entreprendre aussi bien que la demande croissante de la main-d'œuvre dans le pays, font croire que la demande sera encore plus forte durant la prochaine saison. Quelques uns des travaux publics projetés sont énormes, surtout le chemin de fer du Pacifique et l'agrandissement des canaux du Canada. Les chemins de fer et les autres travaux déjà entrepris et projetés par des compagnies particulières, augmenteront aussi considérablement la demande du travail des immigrants. Il est certain d'après ces faits que la demande dépassera de beaucoup le chiffre ordinaire de l'immigration.

Les frais de passage sont beaucoup plus élevés dans les steamers que dans les voiliers, ils sont de £6 6. dans les premiers, et de £4 10s. dans les derniers. Mais l'économie de temps et les risques moindre de maladie à bord du vaisseau font plus que compenser la différence du prix. Le prix pour les passages d'entrepont dans les steamers qui est de £6 6s. sterling a été fixé par un arrangement combiné de toutes les compagnies qui ont des lignes de steamers au nord de l'Atlantique faisant le service entre le Royaume-Uni et l'Amérique.

Les émigrants de France et de Belgique peuvent se rendre directement au Canada, en voiliers par la ligne que MM. G. Boyé & Cie., de Marseille, viennent d'établir entre Québec et Marseille et par la ligne de vapeurs anglais qui fera aussi le trajet au printemps entre Québec et les ports français.

Le gouvernement canadien a des agents d'immigration dans toutes

les parties de l'Europe, sans compter les agents de la compagnie Allan, notamment M. Hector Bossange, à Paris, et M. Berns, à Anvers.

En Canada, les agents d'immigration du gouvernement fédéral sont :

L. Stafford	Québec	Province de Québec.
J. J. Daly	Montréal	" "
E. Clay	Halifax	Nouvelle-Ecosse.
R. Shives	St. Jean	Nouveau-Brunswick.
J. G. Layton	Chatham	" "
J. A. Donaldson	Toronto	Province d'Ontario.
R. H. Rae	Hamilton	" "
W. J. Wills	Ottawa	" "
R. McPherson	Kingston	" "
G. McMicken	Winipeg	" Manitoba.
W. Dilon	Londres	Angleterre.
Chales Foy	Belfast	Irlande.
J. N. Provancrer	Belgique et France	Anvers.

A toutes les agences d'immigration en Canada, il y a des bâtisses pour recevoir les immigrants et l'on donne les repas gratuits à ceux qui sont pauvres. Ces bâtisses sont régulièrement visitées par les agents et les médecins du gouvernement.

Octrois gratuits des terres dans le Nord-Ouest.

JOHN HOPE,

Ministre de l'Agriculture,

Ottawa.

IMMIGRATION DANS LA PROVINCE DE QUEBEC.

AVANTAGES OFFERTS PAR LE GOUVERNEMENT PROVINCIAL.

La Province de Québec offre les plus grands avantages aux immigrants d'Europe. Les agriculteurs et les artisans peuvent y trouver un emploi très lucratif. Cette Province renferme les plus grands établissements industriels du Canada. Le climat est sain et les terres fertiles.

OCTROIS GRATUITS.

1°. Le preneur d'un permis d'occupation, à titre d'octroi gratuit, devra de suite se rendre sur la terre qui lui est assignée et l'occuper. S'il manque de le faire, sous un mois de la date de son billet, ou si, après s'être mis sur la terre, il l'abandonne il sera considéré avoir par là perdu tout droit à l'obtenir.

2°. Il devra, sous quatre années de la date de ce billet, défricher et mettre en culture douze acres de la terre à lui assignée, c'est-à-dire, au moins trois acres chaque année respectivement, y construire une maison, et y résider jusqu'à l'entier accomplissement de ces conditions. Après leur accomplissement, il aura droit à une patente pour cet octroi.

3°. S'il est dans la nécessité de laisser temporairement sa terre, il devra en prévenir l'Agent local, et l'informer de la durée et des causes de cette absence projetée, ce dont l'Agent si les causes de l'absence lui paraissent suffisantes, prendra note dans un livre. S'il s'absente sans permission, ou prolonge son absence au-delà du temps convenu, il sera considéré avoir, par là, perdu tout droit à sa location.

4°. Tout transport fait, ou toute tentative de faire transport de ce billet de location, sans la connaissance et la sanction préalable de l'Agent, sera pareillement considérée comme faisant perdre tous les droits de celui qui s'en rendra coupable.

5°. Dans tous les cas d'abandon de la terre assignée, icelle terre sera aussitôt considérée disponible, et elle pourra être octroyée de nouveau, ou par location, ou par vente.

Les agents d'immigration et de colonisation de la Province de Québec sont MM.

James Thom................Lévis.
C. E. Bell..................Montréal.
L'Abbé Chartier..............Coaticook.
J. A. Chicoine..............St. Hyacinthe.

Le gouvernement a aussi plusieurs agents spéciaux en Europe : M. Hector Bossanges à Paris, les agents de la compagnie Allan. Les agents du gouvernement fédéral, surtout M. Provencher, donnent aussi des renseignements sur la Province.

Bâtisses à Lévis et Montréal pour recevoir les immigrants et fournir la nourriture à ceux qui sont dépourvus de ressources.

OBSERVATIONS PRELIMINAIRES.

Nous espérons que le public saura apprécier les motifs qui nous ont porté à publier cet *Annuaire du Commerce et de l'Industrie de Québec.* Notre commerce et notre industrie ont pris depuis quelques années un nouvel essort, surtout depuis la confédération des Provinces Anglo-Américaines. Le tonnage des vaisseaux dans notre port, les importations et les exportations ont considérablement augmenté, comme nous le montrons ailleurs, et nos établissements manufacturiers ont progressé dans la même proportion.

Malheureusement pour notre vieille cité, ces progrès sont généralement peu connus; grâce à cette apathie qu'on nous reproche avec plus ou moins de raison, nous n'avons guère pris les moyens de faire connaître à l'étranger l'extension qu'ont pris chaque année notre commerce et notre industrie.

C'est pour mettre tous ces faits à la connaissance du public que nous avons entrepris la publication de cet *Annuaire.* Nous avons recueilli, avec beaucoup de travail et de recherche, tous les renseignements possibles sur l'histoire et la statistique de nos établissements industriels, que nous avons décrits d'une manière aussi complète que nous avons pu le faire. Nous avons signalé au public ce qu'ont fait pour nos classes ouvrières les hommes entreprenants qui se sont mis à la tête du mouvement industriel et qui fournissent à nos ouvriers l'emploi que, à d'autres époques, ceux-ci étaient contraints d'aller chercher ailleurs.

L'esquisse que nous donnons sur le commerce de Québec n'est pas aussi complète que nous aurions voulu la faire ; nous avons tous les renseignements nécessaires, mais le temps et l'espace nous font défaut.

Outre ces données sur l'industrie et le commerce, nous insérons dans notre annuaire une foule d'informations qui peuvent être d'une grande utilité pour nos marchands et pour nos manufacturiers, ainsi que pour les étrangers qui visitent notre ville ou viennent y chercher fortune. Nous avons surtout donné les renseignements qui pourraient servir à l'immigration. On sait que c'est au port de Québec qu'arrive presque toute l'immigration européenne et quand les émigrés sauront qu'ils peuvent, au moyen des renseignements fournis par cette annuaire, trouver tout ce dont ils pourraient avoir besoin, il est indubitable qu'un plus grand nombre s'établira au milieu de nous.

Enfin, nous livrons tel qu'il est cet ouvrage au public qui, nous l'espérons, saura apprécier les sacrifices que nous nous imposons et les motifs qui nous ont déterminé à entreprendre cette publication, que nous ferons chaque année, pour mettre le public au courant du développement que prendront notre commerce et notre industrie.

CALENDRIER DU DIOCESE DE QUEBEC

POUR 1873.

JANVIER.

Premier Quartier, le 5, à 4 heures 42 minutes du soir.
Pleine Lune, le 13, à 9 heures 38 minutes du matin.
Dernier Quartier, le 21, à 3 heures 45 minutes du soir.
Nouvelle Lune, le 28, à 0 heures 42 minutes du soir.

Merc	1	CIRCONCISION, doub. 2 cl.(d'obli)	7	43	5
Jeudi	2	Octave de St Etienne, doub.	7	43	5
Vend	3	Octave de St Jean, doub.	7	42	5
Samedi	4	Octave des SS Innocents, doub.	7	41	5
DIM	5	Vigile de l'Epiphanie, semid.	7	41	5
Lundi	6	EPIPHANIE, 1re cl. (d'oblig.)	7	40	5
Mardi	7	De l'Octave, semid.	7	40	5
Merc	8	De l'Octave, semid.	7	39	5
Jeudi	9	De l'Octave, semid.	7	38	5
Vend	10	De l'Octave, semid.	7	37	5
Samedi	11	De l'Octave, semid.	7	37	5
DIM	12	Dimanche dans l'Oct. de l'Ep.	7	36	5
Lundi	13	Octave Epiph., doub. m.	7	35	5
Mardi	14	St Hilaire, év. et doct.,	7	34	5
Merc	15	St Paul, ermite, conf.	7	33	5
Jeudi	16	St Marcel, pape et martyr.	7	32	5
Vend	17	St Antoine, abbé.	7	31	5
Samedi	18	Chaire de St. Pierre à Rome, d. m.	7	30	5
DIM	19	2e Ep. S. Nom de Jésus, 2 cl.	7	29	5
Lundi	20	SS Fabien et Sébast, martyrs.	7	28	5
Mardi	21	Ste Agnès, vierge et martyr.	7	27	5
Merc	22	SS Vincent et Atanase, martyrs.	7	26	5
Jeudi	23	Epousailles de la B. V. M., d. m.	7	25	5
Vend	24	St Thimothée, évêque et martyr.	7	24	5
Samedi	25	Conversion de st. Paul, d. m.	7	22	5
DIM	26	3e Ep St Polycarpe, év. m, doub.	7	21	5
Lundi	27	St Jean Chrysostôme, év. et doct.	7	20	5
Mardi	28	Ste. Agnès, vierge et mart, secundo.	7	18	5
Merc	29	St François de Sales, évêque.	7	17	5
Jeudi	30	Ste. Martine, vierge et mart.	7	15	5
Vend	31	St Pierre Nolasque, conf.	7	14	5

Premier Quartier, le 4 à 4 heure 21 minutes du matin.
Pleine Lune, le 12 à 6 heures 48 minutes du matin.
Dernier Quartier, le 20 à 6 heures 38 minutes du matin.
Nouvelle Lune, le 26 à 10 heure 37 minutes du soir.

Samedi	1	St Ignace, évêque et martyr	7	10	5
DIM	2	4e Ep. Purification de la Ste. Vierge, 2 cl (Fête principale de la conf du S. Cœur de Marie)	7	9	5
Lundi	3	De la Férie.	7	7	5
Mardi	4	St André Corsin, évêque	7	6	5
Merc	5	Ste Agate, vierge et mart.	7	5	5
Jeudi	6	St Tite, évêque	7	4	5
Vend	7	St Romuald, abbé.	7	3	5
Samedi	8	St Jean de Matha, conf.	7	1	5
DIM	9	Septuagésime.	6	57	6
Lundi	10	Ste Scholastique, vierge.	6	55	6
Mardi	11	Prière de Notre Seigneur, d. m.	6	54	6
Merc	12	St Raymond de Pennafort, conf.(9)	6	52	6
Jeudi	13	Du S. Sacrement.	6	51	6
Vend	14	St. Valentin, mart.	6	49	6
Samedi	15	De l'Immaculée Conception.	6	47	6
DIM	16	Sexagésime.	6	45	6
Lundi	17	De la Férie.	6	44	6
Mardi	18	Com. de la Passion de N S d. m.	6	42	6
Merc	19	De la Férie.	6	41	6
Jeudi	20	Du S. Sacremont.	6	39	6
Vend	21	De la Férie.	6	37	6
Samedi	22	Chaire de St Pierre à Antioche d. m.	6	35	6
DIM	23	Quinquagésime.	6	34	6
Lundi	24	St Mathias, Apôtre, 2 cl.	6	33	6
Mardi	25	St Pierre Damien, évêque et doct. (23)	6	32	6
Merc	26	Les Cendres. (Fête légale)	6	31	6
Jeudi	27	De la Férie.	6	29	6
Vend	28	Ste Couronne d'Epines, de N.S. J.-C. d. m.	6	28	6

Premier Quartier, le 5, à 8 heures 40 minutes du soir.
Pleine Lune, le 14, à 0 heures 59 minutes du matin.
Dernier Quartier, le 21, à 5 heures 34 minutes du soir.
Nouvelle Lune, le 28, à 8 heures 9 minutes du matin.

Samedi	1	De la Férie.	6	27	6
DIM	2	1er du Carême.	6	26	6
Lundi	3	De la Férie.	6	25	6
Mardi	4	St Casimir, prince, conf.	6	24	6
Merc	5	*Quotre Temps.* De la Férie.	6	23	6
Jeudi	6	De la Férie.	6	21	6
Vend	7	*Quatre Temps.* Ste. Lance de N. S. J. C.	6	19	6
Samedi	8	*Quatre Temps.* St. Jean de Dieu, conf.	6	18	6
DIM	9	2e du Carême.	6	16	6
Lundi	10	SS 40 martyrs.	6	14	6
Mardi	11	St Thomas d'Aquin, conf. et doct. (7)	6	13	6
Merc	12	St Grégoire I, pape et doct.	6	11	6
Jeudi	13	Ste Françoise, veuve (9)	6	9	6
Vend	14	St Suaire N. S. J. C. d m.	6	8	6
Samedi	15	De la Férie.	6	6	6
DIM	16	3e du Carême, 2 cl.	6	4	6
Lundi	17	St. Patrice, évêque d, maj.	6	2	6
Mardi	18	St Gabriel, Archange, d. m.	6	1	6
Mer	19	St Joseph, 1er patron de l'Eglise. 2e anni. de la Consécra. de Mgr. l'Archevêque.	5	59	7
Jeudi	20	De la Férie.	5	58	7
Vend	21	Des cinq plaies de N S, doub maj.	5	56	7
Samedi	22	St Benoit, abbé, (hier).	5	54	7
DIM	23	4e du Carême, s. St. Joseph.	5	52	7
Lundi	24	De la Férie.	5	50	7
Mardi	25	ANNONCIATION, d'obligation.	5	49	7
Merc	26	De la Férie.	5	47	7
Jeudi	27	De la Férie.	5	45	7
Vend	28	Précieux sang de N S, d m.	5	44	7
Samedi	29	De la Férie.	5	43	7
DIM	30	de la Passion.	5	37	7
Lundi	31	De la Férie.	5	35	7

Premier Quartier, le 4, à 1 heure 51 minutes du soir.
Pleine Lune, le 12, à 5 heures 6 minutes du soir.
Dernier Quartier, le 20, a 1 heure 2 minutes du matin.
Nouvelle Lune, le 26, à 5 heures 57 minutes du soir.

Mardi	1	De la Férie.	5	37	7
Merc	2	St Franc. de Paule, conf.	5	35	7
Jeudi	3	De la Férie.	5	34	7
Vend	4	Notre Dame de Pitié, d m.	5	32	7
Samedi	5	St Vincent Ferrier, conf.	5	31	7
DIM	6	DES RAMEAUX, bénédiction.	5	29	7
Lundi	7	De la Férie.	5	27	7
Mardi	8	De la Férie.	5	26	7
Merc	9	De la Férie.	5	24	7
Jeudi	10	JEUDI SAINT.	5	22	7
Vend	11	VENDREDI SAINT, 1 cl. (fête lég.)	5	20	7
Samedi	12	SAMEDI SAINT.	5	19	7
DIM	13	PAQUES, doub. 1 cl.	5	17	7
Lundi	14	De l'Octave, (fête légale)	5	16	7
Mardi	15	De l'Octave, 1re cl.	5	14	7
Merc	16	De l'Octave. semid.	5	13	7
Jeudi	17	De l'Octave. semid.	5	11	7
Vend	18	De l'Octave. semid.	5	9	7
Samedi	19	De l'Octave. semid.	5	8	7
DIM	20	1er *Pâq.* QUASIMODO, 1 cl. doub.	5	6	7
Lundi	21	St Anselme, évêque et doct.	5	5	7
Mardi	22	SS, Soter et Caïus, papes et mart.	5	3	7
Merc	23	St Georges, martyr.	5	1	7
Jeudi	24	St Fidèle, martyr.	4	58	8
Vend	25	St Marc, Evang, doub, 2 cl.	5	0	7
Samedi	26	SS Clet et Marcellin, pp et mm.	4	57	8
DIM	27	2e *Pâq.* Ste Famille de J. M. J. 2 cl.	4	56	8
Lundi	28	St Paul de la Croix, conf.	4	55	8
Mardi	29	St Pierre, martyr.	4	54	8
Merc	30	Ste Catherine de Sienne, vierge.	4	49	8

Premier Quartier, le 4, à 7 heures 48 minutes du matin.
Pleine Lune, le 12, à 6 heures 33 minutes du matin.
Dernier Quartier, le 19, à 6 heures 15 minutes du matin.
Nouvelle Lune, le 26, à 4 heures 35 minutes du matin.

Jeudi	1	SS PHILIPPE et JACQUES, apotres, 2 cl.	4	49	8
Vend	2	St Athanase, évêque et doct.	4	48	8
Samedi	3	INVENTION DE LA S CROIX, 2 cl.	4	47	8
DIM	4	3e *Pâq.* Patronage de St Joseph.	4	45	8
Lundi	5	St Pie V, pape	4	44	8
Mardi	6	St Jean, devant la Porte Latine, d. m.	4	43	8
Merc	7	St Stanislas évêqeu et mart. doub.	4	41	8
Jeudi	8	Apparltion de St Michel, d. m.	4	40	8
Vend	9	St Grégoire de Naz, év. et doct.	4	39	8
Samedi	10	St Antonin, évêque.	4	37	8
DIM	11	4e *Pâques.*	4	36	8
Lundi	12	SS Nérée, Achillée, Domitille et Pancrace	4	35	8
Mardi	13	St Isidore, évêque et doct, (4 avril.)	4	34	8
Merc	14	St Léon pape et doct. (11 avril)	4	32	8
Jeudi	15	Ste Monique, veuve (4)	4	31	8
Vend	16	St Ubalde. évêque et conf.	4	30	8
Samedi	17	St Jean Népomucène, martyr,	4	29	8
DIM	18	5e *Pâq* St Venant, martyr.	4	27	8
Lundi	19	*Rogation.* S Pierre Célestin, p et conf.	4	26	8
Mardi	20	*Rogation.* S Bernardin de Sienne conf.	4	25	8
Merc	21	*Rogation.* S Pascal Baylon, conf.	4	24	8
Jeudi	22	ASCENSION, 1re cl (d'oblig.)	4	23	8
Vend	23	De l'octave	4	22	8
Samedi	24	N D Auxiliatrice (naiss. de la Reine)	4	21	8
DIM	25	Dim dans l'oct. S Grégoire VII, pape.	4	20	8
Lundi	26	St Philippe de Néri, conf.	4	19	8
Mardi	27	Ste Marie-Madeleine de Paxzi, vierge.	4	18	8
Merc	28	De l'Octave.	4	17	8
Jeudi	29	Octave de l'Ascension.	4	16	8
Vend	30	St Herménégilde, m, semd.	4	15	8
Samedi	31	*Jeûne* de la Vigile.	4	15	8

Premier Quartier, le 3, à 1 heures 34 minutes du matin,
Pleine Lune, le 10, à 5 heures 16 minutes du soir.
Dernier Quartier, le 17, à 10 heures 46 minutes du matin.
Nouvelle Lune, le 24, à 4 heures 45 minutes du soir.

DIM	1	PENTECOTE, 1re cl.	4	14	8
Lundi	2	De l'Octave } 1re cl.	4	13	8
Mardi	3	De l'Octave } 1re cl.	4	13	8
Merc	4	*Quatre Temps* de l'Octave,	4	12	8
Jeudi	5	De l'Octave.	4	12	8
Vend	6	*Quatre Temps* de l'Octave.	4	10	8
Samedi	7	*Quatre Temps* de l'Octave. fin Pascal.	4	10	8
DIM	8	1 *Pent* STE TRINITÉ, 2 cl.	4	10	8
Lundi	9	Ste Angèle Mérici, (31 mai)	4	10	8
Mardi	10	Ste Marguerite, reine d'Ecosse.	4	9	8
Merc	11	St Barnabé, apôtre d maj.	4	9	8
Jeudi	12	FÊTE-DIEU, 1re cl, (d'oblig.)	4	8	8
Vend	13	St Antoine de Padoue, conf.	4	8	8
Samedi	14	St Basile, évêque et doct.	4	8	8
DIM	15	2 *Pent* (Procession du S Sacr.)	4	7	8
Lundi	16	St. Jean-François-Régis, conf.	4	7	8
Mardi	17	De l'Octave,(élect. Pie IX, 1846.)	4	7	8
Merc	18	De l'Octave,	4	6	8
Jeudi	19	Octave de la Fête-Dieu.	4	6	8
Vend	20	Sacré Cœur de Jésus, d m.	4	6	8
Samedi	21	St Louis de Gonzague, Conf.	4	5	8
DIM	22	3e *Pent* Solen. St. J.-Baptiste	4	5	8
Lundi	23	St François de Caracciolo, (4)	4	5	8
Mardi	24	ST. JEAN-BAPTISTE, 1re cl.	4	5	8
Merc	25	St Guillaume, abbé.	4	6	8
Jeudi	26	SS Jean et Paul, martyrs.	4	6	8
Vend	27	St Norbert, évêque (6).	4	7	8
Samedi	28	*Jeûne*, St Léon II, pape.	4	7	8
DIM	29	4e *Pent* SS PIERRE et PAUL, 1ère classe.	4	7	8
Lundi	30	Com. St Paul, apôtre.	4	7	8

Premier Quartier, le 2, à 6 heures 25 minutes du soir.
Pleine Lune, le 10, à 1 heure 48 minutes du matin.
Dernier Quartier, le 16, à 4 heures 13 minutes du soir.
Nouvelle Lune, le 24, à 5 heure 49 minutes du matin.

Mardi	1	Octave de St Jean-Baptiste.	4	8	8
Merc	2	VISITATION DE LA Ste. Vierge.	4	8	8
Jeudi	3	St Jean de St Facond, c. (12 juin)	4	9	8
Vend	4	Ste Julienne, vge, (14 juin)	4	9	8
Samedi	5	De l'Octave des SS. Apotres.	4	10	8
DIM	6	5e *Pent*, PRECIEUX SANG, 2 cl.	4	10	8
Lundi	7	De la Férie.	4	11	8
Mardi	8	Ste Elizabeth, Reine du Portugal.	4	11	8
Merc	9	De la Férie.	4	12	8
Jeudi	10	Les 7 Frères, martyrs.	4	13	8
Vend	11	S. Pie I, pape et mart.	4	13	8
Samedi	12	St Jean Gualbert, abbé.	4	14	8
DIM	13	6e *Pent* DEDICACE des égl. du dio.	4	14	8
Lundi	14	St Bonaventure, évêque et doct.	4	15	8
Mardi	15	St Henri, empereur et conf.	4	16	8
Merc	16	N-D du Mont Carmel, d m.	4	17	8
Jeudi	17	St Alexis, conf.	4	18	8
Vend	18	St Camille de Lellis, conf.	4	19	8
Samedi	19	St Vincent de Paul, conf.	4	20	8
DIM	20	7e *Pent* Oct. de la Dédicace.	4	21	8
Lund	21	St Jérôme Emilien, conf. (hier)	4	22	8
Mardi	22	Ste Marie Magdeleine.	4	23	8
Merc	23	St Appollinaire, évêque et mart.	4	24	8
Jeudi	24	St Anaclet, pepe et martyr.	4	25	8
Vend	25	St Jacques, apotre 2 cl.	4	26	8
Samedi	26	Ste Anne, mère de la S. Vierge.	4	27	8
DIM	27	8e *Pent.*	4	28	8
Lundi	28	SS Nazaire, Celse et Victor mart.	4	29	8
Mardi	29	Ste Marthe, vierge.	4	31	8
Merc	30	SS. Abdon et Sennen, mart.	4	32	8
Jeudi	31	St Ignace de Loyola, conf.	4	33	8

Premier Quartier, le 1er, à 9 heure 44 minutes du matin.
Pleine Lune, le 8, à 9 heures 8 minutes du matin.
Dernier Quartier, le 14, à 11 heures 56 minutes du soir.
Nouvelle Lune, le 22, à 9 heures 7 minutes du soir.
Premier Quartier, le 30, à 11 heures 3 minutes du soir.

Vend	1	St Pierre-aux-Liens, d m.	4	35	8
Samedi	2	St Alphonse de Liguori, év. doct.	4	36	8
DIM	3	9e *Pent.*	4	37	8
Lundi	4	St Dominique, conf.	4	38	8
Mardi	5	N-D, des Neiges, d m.	4	40	8
Merc	6	Transfiguration de N S, d m.	4	41	8
Jeudi	7	St Cajétan, Conf.	4	42	8
Vend	8	SS Cyriac, Large, etc, martyrs.	4	43	8
Samedi	9	Invention de St Etienne, 1er m. (3)	4	45	8
DIM	10	10e *Pent.* St. Laurent, martyr.	4	46	8
Lundi	11	De l'Octave.	4	47	8
Mardi	12	Ste Claire, vierge	4	49	8
Merc	13	De l'Octave.	4	50	8
Jeudi	14	De l'Octave, messe de la Vigile.	4	52	8
Vend	15	ASSOMPTION, Ste Vierge, 1 cl.	4	53	8
Samedi	16	*Jeûne.* St Roch, conf.	4	54	8
DIM	17	11e *Pent.* (sol. de l'Assomption)	4	56	8
Lundi	18	St Hyacinthe, conf.	4	58	8
Mardi	19	St Joachim, conf. d. m.	5	0	7
Merc	20	St Bernard, abbé et doct.	5	1	7
Jeudi	21	Ste Jeanne de Chantal, veuve.	5	2	7
Vend	22	Octave de l'Assomption,	5	4	7
Samedi	23	St Philippe Beniti, conf.	5	5	7
DIM	24	12e *Pent.* St. BARTHÉLEMI, apôtre.	5	6	7
Lundi	25	St Louis, roi de France, d. m.	5	8	7
Mardi	26	St. Zéphirin, pape et mart.	5	10	7
Merc	27	S Joseph de Calasanz, conf.	5	12	7
Jeudi	28	St Augustin, év. et doct.	5	13	7
Vend	29	Décollation de St Jean-B, d m.	5	14	7
Samedi	30	Ste Rose de Lima, vierge.	5	16	7
DIM	31	13e *Pent.* St Raymond Nonnat, c.	5	18	7

Pleine Lune, le 6, à 4 heures 24 minutes du soir.
Dernier Quartier, le 13, à 10 heures 55 minutes du matin.
Nouvelle Lune, le 21, à 1 heure 6 minutes du soir.
Premier Quartier, le 29, à 10 heures 11 minutes du matin.

Lundi	1	St. Gilles, abbé.	5	20	7
Mardi	2	St Etienne, roi de Hongrie, c.	5	22	7
Merc	3	De la Férie.	5	24	7
Jeudi	4	Du St Sacrement.	5	26	7
Vend	5	St Laurent Justinien, év. et doct.	5	28	7
Samedi	6	De l'Immaculée Conception.	5	29	7
DIM	7	14e *Pent* Octave des Stes. Reliq.	5	31	7
Lundi	8	NATIVITÉ DE LA B. V. M., 2 cl.	5	32	7
Mardi	9	De l'Octave.	5	33	7
Merc	10	St Nicolas Tolentin, conf.	5	34	7
Jeudi	11	De l'Octave.	5	36	7
Vend	12	De l'Octave.	5	38	7
Samedi	13	De l'Octave.	5	40	7
DIM	14	15e *Pent.* Exalt de la Ste Croix.	5	42	7
Lundi	15	Octave de la Nativité de la Ste.V.	5	44	7
Mardi	16	SS Corneille et Cyprien, martyrs.	5	46	7
Merc	17	4 *Temps* Stigm. de St François.	5	47	7
Jeudi	18	St Joseph de Cupertino, conf.	5	48	7
Vend	19	4 *Temps* SS Janv. et ses Comp. m.	5	50	7
Samedi	20	4 *Temps* SS Eustache, ditto.	5	52	7
DIM	21	16e *Pent* ST MATHIEU, apôtre.	5	54	7
Lundi	22	St Thomas de Vileneuve, évêque.	5	55	7
Mardi	23	St Lin, pape et martyr.	5	57	7
Merc	24	N-D de la Merci, d m.	5	58	7
Jeudi	25	St Nom de Marie, d m.	6	0	6
Vend	26	St. Cyprien et Ste. Justine, mart.	6	1	6
Samedi	27	SS Côme et Damien, martyrs.	6	3	6
DIM	28	17e *Pent* N-D des 7 douleurs, d m	6	5	6
Lundi	29	Dédicace St Michel, Arch., 2 cl.	6	7	6
Mardi	30	St Jérôme, conf. et doct.	6	8	6

Pleine Lune, le 6, à 0 heure 46 minutes du matin.
Dernier Quartier, le 13, à 1 heure 40 minutes du matin.
Nouvelle Lune, le 21, à 6 heures 10 minutes du matin.
Premier Quartier, le 28, à 7 heures 25 minutes du soir.

Merc	1	St. Rémi, évêque et conf.	6	10	6
Jeudi	2	SS Anges Gardiens.	6	12	6
Vend	3	St Wenceslas, martyr (28 oct.)	6	13	6
Samedi	4	St François d'Assise, conf.	6	15	6
DIM	5	18e *Pent* St. Rosaire.	6	17	6
Lundi	6	St. Bruno, conf.	6	18	6
Mardi	7	St. Marc, pape et conf.	6	20	6
Merc	8	Ste Brigitte, veuve.	6	21	6
Jeudi	9	SS Denis, etc., martyrs.	6	23	6
Vend	10	St François de Borgia, conf.	6	25	6
Samedi	11	De l'Imm. Concep.	6	27	6
DIM	12	19e *Pent* Maternité de la Ste V.	6	28	6
Lundi	13	St Edouard III, conf	6	30	6
Mardi	14	St Calixte, pape et martyr.	6	32	6
Merc	15	Ste Thérèse, vierge.	6	33	6
Jeudi	16	Du St Sacrement.	6	34	6
Vend	17	Ste Hedwidge, veuve.	6	36	6
Samedi	18	St Luc, Ev, 2 cl.	6	37	6
DIM	19	20e *Pent* Pureté de la S V.	6	39	6
Lundi	20	St Jean de Canti, conf.	6	40	6
Mardi	21	St Pierre d'Alcantara, conf. (19)	6	42	6
Merc	22	De la Férie.	6	44	6
Jeudi	23	Du St Sacrement.	6	45	6
Vend	24	St Raphaël Archange, dm.	6	47	6
Samedi	25	De l'Imm. Conception.	6	49	6
DIM	26	21e *Pent* Patron. de la B V M.	6	50	6
Lundi	27	De la Vigile.	6	52	6
Mardi	28	SS. Simon et Jude, Ap., 2 cl.	6	54	6
Merc	29	De la Férie.	6	55	6
Jeudi	30	Du St Sacrement.	6	57	6
Vend	31	*Jeune Vig* de la Toussaint.	6	58	6

Pleine Lune, le 4, à 11 heure 3 minutes du matin.
Dernier Quartier, le 11, à 8 heure 3 minutes du soir.
Nouvelle Lune, le 19, à 10 heure 52 minutes du soir.
Premier Quartier, le 27, à 3 heures 28 minutes du matin.

Samedi	1	TOUSSAINT, 1 cl (d'oblig.)	6	59	6
DIM	2	22e *Pent*, Vêp. des morts.	7	1	5
Lundi	3	Commémoration des morts.	7	3	5
Mardi	4	St Charles, Borromée, évêque.	7	4	5
Merc	5	De l'Octave.	7	5	5
Jeudi	6	De l'Octave,	7	7	5
Vend	7	De l'Octave.	7	8	5
Samedi	8	Oct de la Tousaint.	7	9	5
DIM	9	23e *Pent* Déd de la Basil du St. Sauveur.	7	11	9
Lundi	10	St André Avelin, conf.	7	12	5
Mardi	11	St Martin, évêque.	7	13	5
Merc	12	St Martin, pape et martyr.	7	15	5
Jeudi	13	St Stanislas de Kostka, conf.	7	16	5
Vend	14	St Didace, conf.	7	17	5
Samedi	15	Ste Gertrude, vierge.	7	19	5
DIM	16	24e *Pent*, Suffrages.	7	21	5
Lundi	17	St Grégoire évêque.	7	22	5
Mardi	18	Déd des Basiliques de SS Pierre et Paul	7	23	5
Merc	19	Ste Elizabeth, veuve.	7	24	5
Jeudi	20	St Félix de Valois, conf.	7	26	5
Vend	21	Présentation de la B V M, d m.	7	27	5
Samedi	22	Ste Cécile, vierge et martyr.	7	28	5
DIM	23	25e *Pent* St Clément, pape et m.	7	29	5
Lundi	24	St Jean de la Croix, conf.	7	30	5
Mardi	25	Ste Catherine, vierge et martyr.	7	31	5
Merc	26	St Pierre d'Alexandrie, év et mrt	7	35	5
Jeudi	27	Du St Sacrement	7	32	5
Vend	28	SS Irénée, et ses comp. martyrs.	7	33	5
Samedi	29	Vigile de St André.	7	34	5
DIM	30	Ie de l'Avent, St André'	7	36	5

Pleine Lune, le 3, à 11 heures 35 minutes du soir.
Dernier Quartier, le 11, à 5 heures 9 minutes du soir.
Nouvelle Lune, le 19, à 2 heures 4 minutes du soir.
Premier Quartier, le 26, à 11 heures 20 minutes du matin.

Lundi	1	St. André, apôtre, 2 cl. (hier)	7	37	5
Mardi	2	Ste Bibiane, vierge et martyr.	7	37	5
Merc	3	*Jeûne.* St François-Xavier, conf.	7	38	5
Jeudi	4	St Pierre Chrysologue, évq. doct.	7	39	5
Vend	5	*Jeûne* De la Férie.	7	40	5
Samedi	6	St Nicolas, évêque.	7	41	5
DIM	7	2e *Avent*, 2 cl. semid.	7	42	5
Lundi	8	L'IM. CONCEP, 1er cl (d'obliga.)	7	42	5
Mardi	9	Ste Ambroise, évêque et doct. (7)	7	42	5
Merc	10	*Jeûne* De l'Octave.	7	43	5
Jeudi	11	St Damase, pape,	7	43	5
Vend	12	*Jeûne* De l'Octave.	7	43	5
Samedi	13	Ste Lucie, vierge et martyr.	7	44	5
DIM	14	3e *Avent* 2 d semid.	7	44	5
Lundi	15	Octave de l'Imm. Conception.	7	44	5
Mardi	16	St Eusèbe, évêque et martyr.	7	44	5
Merc	17	*Jeune* 4 *Temps* De la Férie.	7	44	5
Jeudi	18	Expectation de la S V, d. m.	7	44	5
Vend	19	} *Jeune* 4 *Temps.* De la Férie.	7	45	5
Samedi	20		7	45	5
DIM	21	4e *Avent* 2 d semid.	7	45½	5
Lundi	22	St Thomas, apôtre, 2 cl.	7	45½	5
Mardi	23	De la Férie.	7	45½	5
Merc	24	*Jeûne Vigile* de Noël.	7	45¼	5
Jeudi	25	NOEL, 1re cl (d'oblig).	7	45	5
Vend	26	St Etienne, 1er mart., 2 cl.	7	45	5
Samedi	27	St Jean, Apôtre et Evang, 2 cl.	7	45	5
DIM	28	Dim. vacant SS Innocents, martyrs,	7	44	5
Lundi	29	St. Thomas de Cantorbéry, év. m.	7	44	5
Mardi	30	De l'Octave de Noël, semid.	7	44	5
Merc	31	St Sylvestre, pape et conf.	7	44	5

A L'horloge Illuminée.

DUQUET & CIE.,

HORLOGERS ET BIJOUTIERS



Ont constamment en main un des meilleurs assortiments de Montres en Or et en Argent, Bijouteries et Orfèvreries de toutes sortes. Montres en Or à Remontoir, à Secondes, Indépendantes. Chaines en Or pour Dames et Messieurs à 18 carats, et des meilleures manufactures Françaises. Sets de Bijoux complets des derniers goûts, Colliers, Bracelets, Boucles d'Oreilles, Bagues en Diamants, Joncs de Mariage et de Fantaisie, Médaillons de toutes grandeurs pour Portraits ou Reliques, Boutons pour Chemises et Poignets, Epingles de Cravates, Bagues pour Messieurs. Argenterie: Services complets : Plateaux, Urnes, Cafetières, Théières doubles, sucriers, pots au lait, Bols au déchets, Gobelets de toutes dimensions, Huiliers, Beurriers, (revolving,) Corbeilles, (liquor stands), Cuillères et Fourchettes en nikel plaqué et de la meilleure qualité, Couteaux et Fourchettes à dessert, Anneaux pour serviettes, Porte-Cartes, porte (toast), Casse-Noisettes, etc., etc. Aussi Gobelets en argent pur, pour les enfants, etc., etc. Pendules de toutes sortes, pour salons, en Or Moulu, et en Marbre, Horloges Américaines, aussi une nouvelle invention d'horloges pour les gardiens de nuit.

Montres, Horloges, Bijouteries de toutes sortes, et Pipes d'écume de mer, réparées avec soin et garanties. Aussi toutes sortes d'Instruments de Physique, etc,, et Boîtes à Musique.

Nous sollicitons une visite avant d'acheter ailleurs.

INDRODUCTION.

La décadence de la construction navale constitue une époque remarquable dans l'histoire de l'industrie à Québec. Quand la grève des charpentiers de navires, en 1867, est venue donner presque le coup de grâce à la construction, on s'est alarmé de cet événement ; aux yeux de plusieurs, c'était la ruine de notre vieille capitale.

Or, en cette occurrence, comme en beaucoup d'autres, le mal a produit le bien ; si la construction navale a été presque mise à néant, une foule d'autres industries plus lucratives et plus profitables aux classes ouvrières, l'ont remplacée graduellement. Jusqu'alors les constructeurs de navires et les marchands de bois avaient presque monopolisé l'escompte des banques qui, préférant naturellement les grandes opérations, ne se souciaient guère de favoriser les petites industries. D'un autre côté, presque tous nos ouvriers se livraient à la besogne peu rétributive de la construction navale, qui était depuis longtemps la plus importante et presque la seule industrie de Québec.

Mais des circonstances regrettables ayant causé la grève des charpentiers et des calfâts, au moment où le prix des vaisseaux en bois diminuait considérablement, la construction fut en grande partie abandonnée et les patrons comme les ouvriers cherchèrent d'autres moyens d'utiliser leurs capitaux et leur travail. Les banques se montrèrent aussi mieux disposées et grâce à l'esprit d'entreprise de quelques-uns de nos principaux marchands, plusieurs éta-

blissements industriels furent organisés, notamment la fabrique d'articles en caoutchouc. Les anciens établissements prirent aussi un nouvel essor et de cette époque, Québec est entré dans une ère de véritable progrès industriel. Aujourd'hui, nous avons plusieurs usines qui, pour le fini des articles comme pour l'ampleur des opérations, ne le cèdent en rien aux établissements du même genre dans toutes les autres parties du Canada.

C'est pour mettre ces faits devant le public, qui les ignore généralement, que nous allons donner une esquisse aussi complète que possible sur tous les établissements industriels qui sont dans les limites de la ville ou qui en dépendent d'une manière quelconque. Nous tenons les renseignements que nous donnons des propriétaires mêmes des établissements décrits, en sorte que nous pouvons les donner comme authentiques.

NOTES

SUR

L'INDUSTRIE A QUEBEC.

CONSTRUCTION DE NAVIRES.

La construction navale est une des plus anciennes industries de Québec et même de l'Amérique. Peu après la fondation de Québec, les colons français, qui ne pouvaient effectuer de transport qu'au moyen de la navigation, commencèrent à construire de légères embarcations pour visiter les postes de traite qui avoisinaient le fleuve. Ils bâtirent même de petits vaisseaux qui traversaient l'océan: la première embarcation bâtie dans l'Amérique du Nord qui ait traversé la mer a été construite sur les bords de la rivière St Charles en 1703. Onze ans plus tard, en 1714, la première goëlette bâtie par les colons anglais sortait des chantiers de Plymouth, et en 1722, six navires d'un tonnage assez considérable étaient lancés de la place aujourd'hui appelée l'anse de l'Hôpital de la Marine.

Maurepas, ministre de la marine sous Louis XV, voulant mettre la France en état de combattre les anglais aussi victorieusement sur mer que sur terre, résolut, pour agrandir la marine française, d'encourager puissamment la construction navale qui était encore à l'état embryonnaire à Québec. Pour cela il promit une prime de 500 francs pour chaque vaisseaux jaugeant deux cents tonneaux construit à Québec et vendu en France ou dans les colonies françaises.

Ces encouragements ne produisirent guère les résultats que Maurepas en attendait. La guerre de sept ans et les perturbations commerciales qui suivirent la conquête tinrent la construction navale à l'état embryonnaire jusqu'en 1787; mais à cette époque, elle commença à se développer graduellement, subissant les fluctuations du commerce, ainsi que le constate l'état suivant, extrait des registres de la douane à Québec:

Etat montrant le nombre et le tonnage des vaisseaux construits dans les chantiers de Québec de 1787 *à* 1872 *:*

Année.	Nombre de navires.	Tonnage.	Année.	Nombre de navires.	Tonnage.
1788	19	1452	1831	38	6170
1789	58	2363	1832	24	4895
1790	10	452	1833	29	5598
1791	12	654	1834	35	9010
1792	12	574	1835	30	8012
1793	6	319	1836	31	10155
1794	14	909	1837	34	10179
1778	10	933	1838	35	9358
1795	19	1364	1839	46	13929
1796	13	1297	1840	64	26561
1797	14	1526	1841	64	23122
1798	13	1138	1842	57	12621
1799	32	6188	1843	42	12736
1800	21	3769	1844	40	14214
1801	24	3404	1845	46	24713
1802	21	3370	1846	39	19714
1803	30	3168	1847	74	35740
1804	25	2524	1848	55	22298
1805	15	1846	1849	73	28160
1806	18	2332	1850	74	34154
1807	15	2728	1851	66	41605
1808	15	4133	1852	49	26405
1909	21	3415	1853	89	54028
1810	35	5533	1854	78	46554
1811	54	13691	1855	95	35802
1812	34	6941	1856	90	35842
1813	18	3315	1857	83	38644
1814	25	3906	1858	51	20518
1815	39	3460	1859	41	14468
1816	39	4213	1860	55	22585
1817	36	3590	1861	51	25546
1818	37	3566	1862	68	27213
1819	25	3666	1863	88	54735
1820	16	2084	1864	105	59333
1821	22	2254	1865	113	45701
1822	20	2685	1866	103	36764
1823	38	3706	1867	45	20015
1824	38	10498	1868	49	23254
1825	83	24592	1869	50	25661
1826	84	19172	1870	26	15601
1827	61	9475	1871	32	11165
1828	61	9782	1872	19	12431
1829	34	6087	Au 23 octobre 1872.		
1830	25	4793			

Grand total :—Vaisseaux 3,637—Tonnage 1,222,074.

Si l'on estime à $40.00 le tonneau le prix de ces vaisseaux la construction dans nos chantiers a produit pendant la période que nous avons vue plus haut la somme énorme de $48,882,960.

Jusqu'en 1799, la moyenne du tonnage des vaisseaux construits à Québec était de cinquante tonneaux. A cette époque, on ne croyait guère qu'il fût possible de traverser l'Océan avec un navire jaugeant plus de deux cents tonneaux. Les marins ont bien changé d'opinion depuis ce temps. C'est en 1799 que fut construit le premier vaisseau jaugeant 500 tonneaux. Quarante ans plus tard, en 1830, il fut construit à Québec un navire jaugeant 1869 tonneaux, et un autre de 1500 tonneaux, en 1852.

C'est de cette dernière époque que date la construction régulière des gros vaisseaux. On avait bien construit en 1823 le *Colombus*, jaugeant 3690 tonneaux, et l'année suivante le *Baron de Renfrew*, jaugeant 5294 tonneaux ; mais ces vaisseaux étaient des constructions exceptionnelles qu'on n'a jamais renouvelées depuis : on les avait bâtis pour éviter les droits d'importation sur le bois en Angleterre. C'étaient des masses de bois compactes, qui furent divisées pour être vendues après leur arrivée dans les ports anglais, où l'importation des navires était libre et celle du bois soumise à de forts impôts.

La construction navale dans nos chantiers, comme on peut le voir par le tableau qui précède, a subit toutes les fluctuations du commerce, augmentant dans les années de prospérité et diminuant avec la baisse des affaires. Ainsi, grâce à la crise de 1857, le tonnage des vaisseaux bâtis sur les bords de la rivière St. Charles est tombé de 38,644 tonneaux en 1857, à 20,518 tonneaux en 1858, et à 14,468, en 1859. Mais à mesure que le commerce reprit son activité ordinaire, la construction augmenta et le tonnage des navires sortis de nos chantiers atteignait le chiffre de 54,735 tonneaux en 1863, et de 59,333 en 1864. Outre que le commerce était très prospère cette année, nos constructeurs s'efforcèrent de bâtir un grand nombre de vaisseaux pour les enregistrer dans les ports américains, d'où l'expiration du traité de réciprocité allait les exclure.

Cette époque marque le commencement d'une ère de décadence pour la construction dans nos chantiers. En

même temps que l'abrogation du traité der éciprocité fermait les ports des Etats-Unis à nos vaisseaux, la construction de voiliers en fer rendait la vente des navires en bois presque impossible. Les armateurs anglais, pris d'un engouement presque fanatique pour les vaisseaux en fer, ne voulurent plus acheter nos navires, qui ne purent dès lors être vendus qu'en France, et à des prix très réduits. Les constructeurs qui se trouvaient ainsi placés dans des conditions fort désavantageuses, ne pouvaient donner que des gages minimes à leurs ouvriers. Ceux-ci, ne comprenant pas la position difficile de leurs patrons, recoururent au dangereux expédient des grèves pour obtenir une augmentation de salaire, et les regrettables événements qui eurent lieu dans l'automne de 1867 donnèrent le coup de grâce à la construction. Presque tous les chantiers furent fermés et une partie de nos charpentiers furent obligés de s'éloigner de Québec pour aller chercher aux Etats-Unis le pain qu'ils ne pouvaient gagner ici. Ceux qui avaient réalisé des économies chômèrent pendant quelques mois et prirent définitivement de l'emploi dans les établissements industriels qui ont surgi depuis quatre ou cinq ans.

Par le temps qui court, la construction commence à se relever de cette décadence et prend un nouvel essor. L'expérience a démontré que les voiliers en fer ne répondent pas au besoin du commerce. Le transport des matières acidulées, telles que le sucre, la melasse, etc., etc., les endommage considérablement, et l'action de la chaleur sur le fer rend leur emploi presqu'impossible pour la navigation sous les tropiques ou dans les mers du sud.

D'ailleurs, la hausse qui s'est opérée depuis quelques mois dans le prix du fer augmente le prix des vaisseaux en fer en dehors de toute proportion et rend impossible ce genre de construction. Il faut revenir forcément à l'emploi des vaisseaux en bois.

Si, à toutes ces chances de succès pour la construction en bois, on ajoute le renouvellement du traité de réciprocité, qui ouvrira les ports américains aux navires construits dans nos chantiers, ainsi que le demandent nos voisins, il est évident que la construction occupera bientôt le rang qu'elle avait naguère parmi les industries de Québec. Il s'ouvre pour nos constructeurs une ère de

prospérité inouïe. On verra se renouveler l'âge d'or pendant lequel MM. St. Jean, Valin, J. E. Gingras et plusieurs autres ont réalisé des fortunes fort enviables.

En dépit des circonstances malheureuses que nous venons d'exposer et de la grève des charpentiers surtout, les constructeurs les plus riches ont continué leurs opérations, sur une moins grande échelle. Quelques-uns, notamment M. Baldwin, ont essayé de bâtir des vaisseaux *composites*, moitié fer et moitié bois, réunissant les qualités des vaisseaux en fer et des navires en bois. Mais cette tentative n'a pas réussi ; le second incendie de St. Roch, en 1869, a détruit deux vaisseaux presque finis sur le nouveau système et mis a néant les projets et les espérances de M. Baldwin.

Aujourd'hui, la construction se continue dans une douzaine de chantiers sur la rivière St. Charles et à Lévis, où l'on construit principalement des petits vaisseaux pour le cabotage. C'est à peine s'il sort annuellement de nos chantiers cinq ou six vaisseaux d'un tonnage considérable.

Enfin, l'époque de décadence est passée, et pour mettre nos constructeurs en état de profiter des avantages qui s'offrent à eux, le gouvernement fédéral a passé pendant sa dernière session une loi qui leur facilite l'accès des banques, lesquelles peuvent assurer les avances qu'elles font aux constructeurs par une hypothèque ou un privilége qui leur donne la propriété de tout le navire, dès que le privilége est consenti, après la pose de la carène. Cette loi favorisera puissamment les constructeurs et les empêchera d'être à la merci des spéculateurs qui leur enlevaient parfois une partie de leurs profits.

Actuellement, les principaux constructeurs sont MM. Valin, Gingras, Julien, McKay & Warner, Lee, Baldwin, Oliver et Rosa, à Québec ; et MM. Marquis, Charland, Dunn et Samson, à Levis.

M. Pierre Valin a son chantier près du Pont Dorchester, à St. Roch.

Il en est sorti pendant l'été un magnifique voilier, le *St. Georges*, jaugeant environ 1200 tonneaux et bâti avec un luxe et un goût exquis ; nous n'avons jamais vu un plus beau voilier.

M. Valin, nous assure-t-on, emploie constamment une

soixantaine d'ouvriers, forgerons, calfats, peintres et charpentiers, gagnant environ $25,000 par an. Les autres chantiers de Québec emploient environ six cents hommes dont les gages annuels se montent à $80,000. Ceux de Levis fournissent aussi de l'emploi à près de deux cents ouvriers recevant chaque année, pour leurs salaires, près de $60.000. La construction des navires dans notre port occupe donc huit cents hommes gagnant environ $300,-000 par an. Espérons que ces chiffres se tripleront bientôt.

CORDONNERIE.

L'histoire de la cordonnerie mécanique à Québec remonte à l'hiver de 1864. Jusqu'alors nos cordonniers, fidèles aux traditions de leurs peres, ne faisaient les chaussures qu'à l'alène et au marteau. Mais au mois de janvier 1864, trois jeunes ouvriers, MM. Guillaume Bresse, George et Louis Côté, qui avaient travaillé dans les grandes boutiques du Massachusetts et de Montréal, résolurent d'introduire à Québec la cordonnerie mécanique. Il faut dire qu'ils avaient bien moins de capital que de courage et d'habileté : d'un autre côté, ils ne connaissaient personne à Québec, qu'ils n'avaient jamais vu auparavant, si ce n'est un jeune avocat venant des environs de St. Hyacinthe. Quand ils traversèrent de Lévis à Québec M. Bresse, apercevant pour la première fois les montagnes de la côte nord, demandait à ses associers si Québec n'était pas le " bout du monde. "

Toujours est-il qu'ils ouvrirent une boutique dans la rue Saint George. Nos bons cordonniers, qui n'entendaient rien à ce nouveau système de cordonnerie. se liguèrent contre les *petits* américains, ainsi qu'ils appelaient MM. Côté et Bresse, et voulurent les chasser de la place en leur faisant une concurrence ruineuse. Mal leur en prit bientôt ; tandis qu'ils perdaient à cette concurrence, les nouveaux venus vendaient les chaussures à plus bas prix encore et réalisaient de jolis profits. Il fallut donc renoncer à l'idée saugrenue de les ruiner et adopter le nouveau système. Chose étonnante ! ce furent les plus violents adversaires de la cordonnerie mécanique, notamment les

messieurs Woodley, qui furent les premiers à l'exploiter.

Cependant MM. Côté et Bresse continuaient à faire d'excellentes opérations quand les messieurs Côté laissèrent à M. Bresse l'établissement de Québec pour aller en fonder un autre à St. Hyacinthe, en 1866. Quelques mois auparavant M. Woodley ouvrait aussi un immense atelier de cordonnerie qui a toujours progressé depuis, ainsi que nous allons le voir plus loin.

—

ÉTABLISSEMENT DE M. BRESSE.

Cet établissement est donc le plus ancien. Après le départ de MM. Louis et George Côté, en 1866, M. Bresse continua pendant deux ans à occuper la boutique qu'il avait sur la rue des Fossès ; mais le local devenant trop petit, il le transporta sur la rue Saint Paul, où il acheta une maison et en bâtit une autre en arrière. Les demandes augmentant toujours, M. Bresse augmenta ses opérations en conséquence et fut obligé d'abandonner sa boutique de la rue Saint Paul, qui ne suffisait plus. En 1871, il acheta à Saint Roch, sur la rue Dorchester et Saint Gabriel, un immense terrain sur lequel il a bâti une immense boutique que l'on pourrait donner comme un modèle d'architecture industrielle. Cette magnifique construction, en brique rouge avec paraments ou pilastres en brique blanche excédant les murs, a deux cent huit pieds sur quarante avec trois étages et un toit plat. A l'extrémité de la bâtisse se trouve une appendice pour loger l'engin qui fournit la force motrice à toutes les machines.

Chaque étage est divisé par un passage au milieu, sur la longueur, en sorte qu'un seul surveillant pourrait suffire dans chaque pièce. Au centre, un élévateur monte dans chaque département les matériaux et descend l'ouvrage.

Inutile de dire que l'établissement est pourvu de toutes les machines si nombreuses qu'on emploie pour la cordonnerie, depuis le pose-oeillets jusqu'à la tranche pour découper les semelles. M. Bresse a pour principe que l'emploi des bonnes machines, quelqu'en soit le prix, est une bonne spéculation, et il achette en conséquence. Outre les ma-

chines à coudre, de toutes descriptions, il y a des machines pour trancher les côtés de cuir, pour préparer les renforts, pour découper les pièces de talon et les semelles, pour fendre et presser le cuir, en un mot pour faire presque tous les ouvrages que requiert la confection d'une chaussure.

Nous mentionnerons surtout la machine pour finir les talons, machine inventée par M. Louis Côté, de Saint Hyacinthe, et qui fonctionne admirablement bien : elle agit de même façon qu'un tour et donne au talon une forme d'une élégance qui ne peut être obtenue par le travail au couteau. M. Bresse emploie aussi le procédé découvert par M. Louis Côté, pour découper les semelles, procédé qui économise environ 15/100 de cuir.

Toutes ces machines sont mises en opération par environ cent cinquante ou deux cents personnes, hommes, filles et enfants, qui peuvent faire mille paires de chaussures par jour. Les hommes gagnent de $1.25 à $2.50, les filles et les jeunes garçons soixante cents par jour.

M. Bresse fabrique des chaussures de toutes les descriptions, depuis la bottine en prunelle et le soulier en maroquin pour les petits enfants jusqu'à la grosse botte pour les travailleurs et les hommes de carrière. Il vend à tous les marchands du district de Québec, dans les Provinces Maritimes et aux marchands en gros du Haut-Canada. Ses opérations sont très considérables et il les augmente tous les jours.

Outre son établissement de la rue Dorchester, M. Bresse tient dans la rue St. Paul, au No 9½, un bureau d'affaires et un magasin d'échantillons pour accommoder les chalands.

ÉTABLISSEMENT DE M. SAMUEL WOODLEY.

Cet établissement, le premier de Québec par son importance et le second par la date de sa fondation, a été organisé en 1865.

Aujourd'hui, M. Woodley emploie dans ses deux boutiques près de sept cents personnes, trois cents à St. Roch et quatre cents au faubourg St. Jean. A St. Roch, dans l'établissement de la rue St. Dominique, on prépare les

empeignes, surtout celles des grosses chaussures, et on les transporte de là à la boutique du faubourg St. Jean, au No 23, rue St. Joachim, pour les finir. Les chaussures en prunelle, dont M. Woodley a presque la spécialité, sont faites dans cette dernière boutique.

En moyenne, M. Woodley peut fabriquer de deux mille à deux mille cinq cents paires de chaussures par jour. Les gages quotidiens sont de $1.25 pour les hommes et de quarante cents pour les filles et les jeunes garçons,—en moyenne. M. Woodley paie donc à des ouvriers environ $595 par jour et $3,570 par semaine.

L'établissement de la rue St. Joachim est une immense construction en briquerouge, à trois étages, de 300 pieds sur cinquante. Les machines qu'il renferme sont mues par un engin de quinze chevaux-vapeur. Les gros appareils pour trancher ou presser le cuir à semelles, cheviller, etc., etc., sont dans l'établissement de la rue St. Dominique. La bâtisse en pierre qui renferme ces machines a trois étages et 400 pieds sur cinquante. C'est surtout là que les hommes travaillent sous la surveillance de MM. Fournel et Paquet. M. Woodley tient son bureau sur la rue St. Joachim et il a un magasin sur la rue St. Jean, au No 23.

De l'aveu de tous, la fabrique de M. Woodley est une des plus considérables du Canada. Pour la confection des chaussures en prunelle, il est presqu'impossible de lui faire concurrence, tant il fabrique en grande quantité et à bon marché. Pour ces chaussures, M. Woodley a presque le monopole des marchés du Haut-Canada et des Provinces Maritimes.

Le propriétaire de l'établissement que nous venons de décrire est un homme d'une énergie et d'une habileté rares. Rien ne lui échappe ; en surveillant son commerce, il saisit tous les besoins mécaniques de son établissement et il invente aussi bien une machine qu'il organise un département de cordonnerie. C'est ainsi qu'il a breveté un découpeur au moyen duquel on peut économiser environ 15/00 sur le cuir à semelle. Ce procédé est déjà en usage aux Etats-Unis. Nous souhaitons qu'il réussisse.

—

ÉTABLISSEMENT DE MM. BINET ET LAROCHE.

Voilà encore une fabrique qui a progressé rapidement. Ouverte en mai 1869 avec une centaine d'ouvriers, elle fournit aujourd'hui de l'emploi à deux cent vingt personnes qui gagnent en moyenne—les hommes $1.50 et les filles de vingt-cinq à cinquante cents par jour.

La boutique où MM. Binet et Laroche poursuivent leurs opérations se trouve à la bifurcation des rues Arago et St. Valier. C'est une maison en brique rouge, à trois étages, de 80 pieds de longueur sur 40 pieds de profondeur. Mais ces proportions ne suffisent pas aux propriétaires, qui aug entent constamment leurs affaires. Outre le local qu'ils occupent déjà, ils ont loué la partie supérieure d'une tannerie que M. Gaspard Germain construit à côté de leur boutique : ils occuperont dans cette bâtisse deux étages de 100 pieds de longueur sur 40 pieds de profondeur, en sorte que le tout réuni formera un établissement de 180 pieds de longueur sur 40 pieds de profondeur, à deux et trois étages.

Actuellement, MM. Binet et Laroche fabriquent environ six cents paires de chaussures par jour. Inutile d'ajouter qu'ils font toutes les sortes de chaussures qui se vendent sur notre marché. Et disons de suite que leur ouvrage jouit d'une excellente réputation.

A défaut d'engin, MM. Binette et Laroche emploient un manège tourné par un cheval pour communiquer la force motrice à leurs machines. Ce manège sera remplacé par la vapeur quand le nouveau local sera préparé. Le nombre des ouvriers, dont les gages forment environ $1000 par semaine, sera prochainement augmenté quand l'établissement sera installé dans la nouvelle bâtisse.

ÉTABLISSEMENT DE M. J. B. RICHARD.

M. Richard est vraiment un des favoris de la cordonnerie mécanique. Il a commencé ses opérations le 1er septembre 1869, avec dix ouvriers ; aujourd'hui il emploie deux cents personnes et occupe, à l'encoignure des rues Ste. Marie et Richelieu, dans le faubourg Saint Jean, deux immenses corps de bâtisse, dont l'un en pierre, à quatre

étages de 50 x 33 pieds, et l'autre en brique, à deux étages de 75 x 20 pieds.

Pour mettre en opération toutes les machines que renferme cet établissement, M. Richard emploie un engin de douze chevaux-vapeur. Comme tous les autres fabricants, il a toutes les machines qui ont été introduites dans la cordonnerie depuis quelques années, excepté les machines pour coudre les semelles,—pour la bonne raison qu'il ne fait que des chaussures à la couture.

En moyenne, M. Richard fabrique six cents paires de chaussures par jour et il paie environ $1000 par semaine à ses ouvriers.

ÉTABLISSEMENT DE M. OCTAVE MIGNER.

Cette fabrique est située sur la rue Dorchester, No. 13, dans le faubourg Saint Roch. Elle a été organisée en 1870, et n'employait que soixante personnes dans les commencements. Aujourd'hui M Migner a cent vingt cinq cordonniers et leur paie $550 de gages chaque semaine.

L'établissement se compose de deux corps de bâtisse, en brique, dont l'un a trois étages de 46 x 30 pieds et l'autre deux étages de 46 x 20 pieds : ces deux édifices communiquent par un passage couvert, d'une quinzaine de pieds de longueur.

Les différents départements sont très bien organisés ; chaque partie de l'ouvrage se fait dans une salle séparée et passe ensuite dans une autre compartiment, jusqu'à ce que la chaussure soit finie et prête pour l'emballage.

Généralement M. Migner fabrique dix-huit cents paires de chaussures par semaine ; il ne fait que des chaussures au fil, dont la supériorité est admise par tous les connaisseurs et surtout par les acheteurs.

FABRIQUE DE M. LOUIS BILODEAU.

Cette fabrique est à la Basse-Ville, à l'encoignure des rues Notre-Dame et Sous-le-Fort. Elle fournit de l'emploi à plus de deux cents personnes, qui confectionnent en moyenne cinq cents paires de chaussures par jour et gagnent environ $1000 par semaine.

M. Bilaudeau est un homme entreprenant, faisant plus de besogne que de bruit. Il a ouvert en 1866 l'établissement qu'il exploite aujourd'hui avec beaucoup de prudence et d'activité.

FABRIQUE DE M. PAUL COUTURE.

M. Couture a la plus grande fabrique de chaussures fines de Québec, et même de tout le Canada. Il ne fait que de la fine cordonnerie et ne fabrique que des chaussures au fil. Il nous en a montré qui ne se font qu'à son établissement, et à Québec. C'est une botte d'un fini et d'une solidité qui ne laissent absolument rien à désirer. Bien que la semelle soit double, cette botte est aussi légère que les chaussures simples. Elle est faite exclusivement avec des cuirs anglais et français. La pantouffle de boudoir (parlor sleepers) imaginée par M. Couture, est encore une chaussure très élégante et surtout très hygiénique. Elle est faite en drap, avec broderies au poil d'orignal, bordée en pelleterie et doublée en flanelle. C'est un vrai bijou.

Au reste, tout l'ouvrage de M. Couture porte le cachet de l'élégance. Elles sont faites par des cordonniers connaissant leur métier a perfection, il n'y a que des ouvriers de profession qui puissent avoir de l'emploi dans cet établissement—sous la surveillance de M. Couture luimême, qui est plutôt un artiste qu'un ouvrier. Pour se perfectionner dans son art, il a visité les cordonneries de Paris et il reçoit constamment de France des ouvrages, des journaux et des patrons qui le tiennent au courant de toutes les inventions et les améliorations nouvelles. Enfin, le meilleur témoignage qu'on puisse citer en faveur de l'établissement de M. Couture, c'est le fait qu'à l'exposition provinciale de 1871, ses chaussures ont obtenu les trois premiers prix. Cela seul dit tout.

Le propriétaire de cet établissement comme la pluspart de nos fabricants de chaussures, est dans toute la force du terme ce que les américains appellent un *self made made.* Il a commencé presque sans ressources et après avoir tenu pendant quelques temps une boutique de commande qui

était devenue la plus achalandée, il a ouvert en 1871 l'atelier qu'il exploite aujourd'hui avec grand succès toujours croissant. Aujourd'bui. il emploie quatre-vingt cinq ouvriers qui travaillent dans une bâtisse en brique, à trois étages, de 40 sur 80 pieds, sans compter le magasin de détail, qui a 20 sur 40 pieds. En homme de progrès qu'il est, M. Couture se sert de toutes les machines qui peuvent aider à confectionner des chanssures solides et élégantes ; mais il ne vent pas les faire fonctionner à la vapeur, pour la raison qu'on ne peut pas les conduire assez facilement pour faire un ouvrage parfait.

Tous les ouvriers de M. Couture ont d'excellents gages. Il en un qui, avec son petit garçon, gagne régulièrement de $20 à $30 par semaine. On parle aussi fort élogieusement de l'habileté et de l'ouvrage élégant de M. Joseph Mailloux, qui est le modèle de l'ouvrier intelligent, laborieux et respectable.

M. Couture, comme nous l'avons dit plus haut, n'emploie que des cuirs fins, surtout des cuirs français et anglais. Il vend ses chaussures sûr les marchés de Québec et de Montréal et surtout dans ie Haut-Canada et les Provinces Maritimes. Les bottes faites à l'anglaise, se vendent presqu'exclusivement à la Gaspésie et au Nouveau-Brunswick. On peut juger de la quantité des ventes par le chiffre des gages, qui se montent à $500 par semaine.

Enfin, le succès de M. Couture est fort bien mérité. Ce monsieur est un des hommes les plus intelligents, les plus honnêtes et les plus habiles. Il est sous tous rapports l'un de nos premiers industriels, ainsi qu'on peut s'en convaincre en visitant son établissement.

Tels sont les principaux établissements de cordonnerie à Québec. Il en est beaucoup d'autres qui, sans être aussi considérables, n'en ont pas moins une importance réelle. Nous pouvons surtout mentionner celui de M. Fortin, sur la rue Bédard, à St. Sauveur, qui confectionne toutes les chaussures à la main, et plusieurs autres boutiques dans lesquels on travaille presque exclusivement sur commande, netamment celle de M. Sylla Côté, No 9 rue St Jean, de M David Turgeon, au No 16, de M. John Campbell, au No 30, de la Rue St Jean, et une dizaine d'autres aussi bien tenus.

En récapitulant les chiffres donnés plus haut, nous arrivons aux conclusions suivantes :

Il y a dans Québec deux mille soixante-dix personnes employées dans la cordonnerie, gagnant en moyenne un dollar par jour et six cent vingt mille deux cents piastres par année pour faire environ un million cinq cent trente trois mille paires de chaussures valant au moins $2,300.000,

Cette branche d'industrie a fait d'immenses progrès depuis son introduction à Québec en 1864. En moins de huit ans, elle a assuré l'existence d'environ quatre mille personnes et arraché de la misère une foule de gens qui languissaient dans les privations de tous genres. Aujourd'hui, nos fabricants peuvent faire concurrence à tous les établissements du Canada. Ils ont pour eux le double avantage de la main d'œuvre à bon marché et du cuir à bas prix. Aussi nous sommes bien convaincu que si le gouvernement, comme nous avons lieu de l'espérer, favorise l'établissement d'une ligne de vapeurs océaniques entre Québec et les Indes Occidentales, nos fabricants de chaussures pourront alimenter le marché qui leur sera ainsi ouvert et presque doubler leurs opérations. La construction du chemin de fer Intercolonial et la confection de la ligne de la Rivière-du-Loup à Saint Jean leur assurera aussi le marché des Provinces Maritimes, qu'ils fournissent déjà en grande partie. Avec un peu d'énergie et d'entente, il leur sera facile de faire de Québec le « Lynn » du Canada.

TANNERIE.

La tannerie est la plus ancienne industrie de Québec, où elle a été introduite en 1660 par M. de Seignelay qui en fit les frais d'organisation. Depuis cette date, la tannerie a toujours progressé et s'est presque localisée dans notre vieille cité. C'est à Québec, en effet, qu'on trouve le plus grand nombre d'établissements de ce genre.

Un rapport préparé par un comité spécial constate qu'il y a dans Québec quarante-trois établissements fournissant de l'emploi à six cent trente-un tanneurs ou corroyeurs. Si l'on suppose que ces ouvriers gagnent en moyenne vingt dollars par mois, le paiement annuel de leurs gages se monte à $151,440.

La tannerie a fait des progrès immenses depuis une tren-

J. B. LALIBERTE

MANCHONNIER ET CHAPELIER

34, Rue St. JOSEPH. St. ROCH,

QUEBEC.

(A L'ENSEIGNE DU GROS ORIGNAL.)

Vend aux plus bas prix des fourrures fines pour messieurs et dames, fabriquées avec les plus belles peaux de loutre, phoque des mers du sud, fourrures de Russie.

— AUSSI —

Chapeaux, etc., etc., de toutes descriptions.

HOTEL DU CANADA,

PRES DU PALAIS DE JUSTICE, MONTREAL.



RUE ST. GABRIEL PRÈS LA RUE **NOTRE-DAME,** MONTREAL.

Maison de pemirèr ordre.—Omnibus et garçons à l'arrivée des convois de chemins de fer et des bâteaux-à-vapeurs.

Propriétaire : **AIME BELIVEAU,**

(*Ancien propriétaire de l'Hôtel Richelieu.*)

FONDERIE SAINT-LAURENT.

AU PIED DE LA COTE DAVIDSON,

LEVIS.

M. BEN. HUOT,

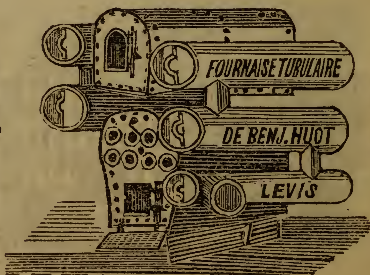
FONDEUR-MACHINISTE.

Remercie ses amis et le public en général de l'encouragement aussi libéral qu'il en a reçu jusqu'à présent,

Il aura constamment en main les articles suivants et beaucoup d'autres qu'il vendra à des prix très-réduits, pour esquels il défie toute compétition, savoir : Machines à Vapeur ; Moulins à Farine, nouveau principe ; Moulins à Scie ; Moulins à Battre ; Machines à redresser la douelle ; Presses pour Teinturier ; Poêles doubles patentés ; Poêles Simples ; Plaques ; Fournaises doubles à 2 Portes ; Chaudrons à sucre assortis ; Bouilloires de 22 sceaux, à l'usage des sucreries ; Charrues Canadiennes ; Charrues Anglaises ; Charrues à Rouelles ; Charrues Ecossaises ; Roues à l'eau de différentes sortes, pour moulin à scie, en fonte, turbine nouvelle de différentes grandeurs ; et tout ce qui est nécessaire pour moulins : Scies ; gréments de scies ; Pas de châsse, une ou plusieurs scies ; Mouly saw ou Mouly Gang.

—AUSSI—

FOURNAISES NOUVELLES
Pour réchauffer
LES EGLISES
Ou autres Edifices Publics ou Maisons privées.



FOURNAISES NOUVELLES
Pour réchauffer
LES EGLISES
Ou autres Edifices Publics ou Maisons privées,

☞ Les acheteurs feront bien de visiter cet établissement canadien avant d'acheter ailleurs.

☞ Tous les ordres laissés à cet établissement seront exécutés avec la plus grande exactitude et à très-bas prix.

taine d'années. En 1842, il y avait à Québec trente-deux tanneries, opérant sur un capital de $180,000 ; en 1852, l'exploitation du même nombre de tanneries employait un capital de $250,000 ; de 1852 à 1862, le nombre des tannerie s'est acru de trente-deux à trente-cinq, et le capital de $250,000 à $400,000. De 1862 à 1872, onze nouveaux établissements ont été ouverts et le capital porté à $950,000, faisant, si on compare avec l'état de la tannerie en 1842, une augmentation de trente-trois pour cent dans le nombre des établissements et de trois cents pour cent dans le capital.

Ces divers établissements occupent environ trois cents personnes.

Un comité spécial nommé par nos tanneurs pour constater la position de leur industrie déclare que sur trente-deux tanneries qui existaient il y a trente ans, il en reste quatre ; sur celles d'il y a vingt ans, sept existent encore ; sur le nombre de celles qui étaient en opération de 1852 à 1862, douze le sont encore et vingt nouvelles tanneries se sont établies depuis cette dernière date.

" C'est dans les dix dernières années, ajoute le comité, que notre industrie a pris son plus grand développement, mais plus particulièrement pendant les cinq dernières. »

Outre ces quarante-trois établissements, il y en a aussi sept à huit à Lévis, dont les principaux sont ceux de MM. Pierre Begin, 31 et 32 côte du passage; F. X. Lemieux, 6½ rue St Louis : Etienne Begin, 3 rue Commerciale. Ces divers établissements, si on leur suppose la moyenne du capital et des ouvriers des tanneries de Québec, emploient cent deux tanneurs gagnant $24,280 par année et absorbent un capital de $154,651.

Bien que la production du cuir préparé par les quatre cent deux tanneurs de Québec et de Levis soit très considérable, elle n'excède pas les demandes du marché canadien, sur lequel il se vend beaucoup de cuir américain. Et le comité dont nous avons déjà parlé prétend que si les droits sur le cuir venant des Etats-Unis étaient augmentés, nos tanneries augmenteraient encore leurs opérations.

Venant à l'écorce employée par les tanneurs, voici ce que dit le rapport de ce comité :

« La seule écorce assez abondante dans le pays pour fournir à notre industrie le tannin dont elle a besoin, est l'écorce de pruche. L'exportation qu'on fait de cette matière première, devenue rare, aura pour conséquence d'augmenter les frais de production, c'est-à-dire qu'elle ouvrira notre marché aux produits étrangers et ruinera notre industrie. Grâce à cette exportation et aux progrès de la tannerie, l'écorce de pruche, abondante jusqu'à ces dernières années, devient de plus en plus rare. Il est certain que les distilleries de tannin des Cantons de l'Est, où l'on prépare « l'extrait d'écorce de pruche » exclusivement expédié sur le marché américain, est la principale cause de la rareté de l'écorce. Si on dit que nous contribuons à produire cette rareté, nous répondrons que depuis plus de cinquante ans les paroisses de Gentilly, St. Pierre les Becquets, St. Jean Des chaillons, Bastican, Ste. Geneviève, Ste. Anne de la Pérade et beaucoup d'autres localités ont fourni et fournissent encore l'écorce que nous consommons, sans épuiser leurs moyens de production. C'est une preuve péremptoire, croyons-nous, que notre industrie s'alimentera longtemps encore, pour ne pas dire toujours, sans ruiner nos forêts.

" Qui profite de l'industrie créée par la préparation de l'écorce de pruche ? Sont-ce les colons ? Non, certainement. On vous dira partout que les colons les plus pauvres sont ceux qui négligent les travaux de la terre pour " faire de l'écorce." Les profits résultant de cette exploitation de la forêt sont réalisés au profit du marchand de l'endroit.

« La cordonnerie, la sellerie, la carosserie et plusieurs autres industries s'alimentent par la nôtre, qui leur fournit la matière première. Le moindre changement dans le prix ou dans la quantité de nos produits pourrait donc causer des perturbations fort préjudiciables à ces industries. On admire le développement de nos fabriques de chaussures, qui sont en état de lutter avec les fabriques américaines : or ce développement, nous n'avons pas besoin de le dire, est uniquement dû au bas prix du cuir que nous préparons, et qui s'élèvera nécessairement, si on n'empêche pas l'exportation de l'écorce.

« Nous recommandons donc aux Communes l'imposi-

tion d'un droit élevé sur l'exportation de l'extrait d'écorce de pruche et sur l'exploitation de l'écorce à l'état brut. »

Parmi nos tanneries, il est une catégorie qui mérite une mention spéciale : ce sont les établissements où l'on prépare le cuir vernis (patent). Le plus considérable à Québec est celui de MM. Richard et Plamondon, 166 rue St. Vallier. Cette boutique emploie quarante hommes, occupés à préparer et à vernir le cuir. La besogne est divisée de la manière suivante :

D'abord le cuir est tané puis fendu à la machine, de l'épaisseur voulue. Ensuite il est passé aux *batteurs*, qui le battent sur des billots à surface inégale pour lui donner la souplesse et la flexibilité requise. Commencent alors les opérations de la vernissure. Pour cela, le cuir est tendu sur un cadre en bois et passé au vernisseur, qui l'enduit en premier lieu d'une espèce de peinture noire. Cette composition commence à former la surface vernie, qu'on passe à la glace pour la rendre claire, après l'imposition de la seconde couche de vernis. La troisième finit tout.

Après l'imposition de chaque couche, on expose le cuir au grand air ou dans un réservoir colorifique pour sécher le vernis, qui doit être appliqué dans un endroit où il n'y a pas la moindre poussière, sans quoi le cuir prendrait une coloration grisâtre. Tels sont les principaux procédés en usage pour préparer le cuir vernis.

Les principaux établissements de tannerie de Québec sont ceux de MM. Norbert Germain, No 1 rue Arago, N. Germain fils, 49 rue St. Valier, Edouard Lemieux, 89 do Elie Turgeon, 91, do, Joseph Guay, 103 do, Prisque Cloutier, 107 do, Charles Bellerive, 105 do, Honoré Poliquin, 109 do, Alexis Labrecque, 110 do, Gaspard Rochette, 113 do, Flavien Genest, 119 do, Désiré Guay, 133 do, Olivier Rochette, 156 do, George Giguère, 154 do, Ignace Dugal, 164 do, Richard & Plamondon, 166 do, George Roy, 141 do, A. A. Hallée, 3 do, Pierre Dugal, 86, rue Fleury, Blondeau et Gravel, 1 rue Caron, Charles Guay, 36, rue St. Gabriel. MM. Pierre Dugal, Blondeau & Gravel, Richard et Plamondon ne font que du cuir vernis.—Outre les tanneries que nous avons mentionnées plus haut, il en est plusieurs autres

qui sont très considérables, mais dont nous ne connaissons pas exactement la position.

FABRIQUES DE MEUBLES.

FABRIQUE DE M. DRUM.

La plus considérable de ces fabriques à Québec, et même du Canada, est celle de M. William Drum, sur la rue St. Paul.

C'est une immense bâtisse à quatre étages, comprenant 15,000 pieds carrés, construit sur un quai avançant dans la rivière St. Charles et formant un enfoncement barré par une estacade. En arrière de la bâtisse principale, à l'ouest, se trouve l'engin qui donne la force motrice à près de cent machines de toutes sortes et des plus nouvelles. Ces machines servent à découper le bois, à le fendre, tourner, blanchir, polir, à mortoiser, à percer, à faire les tenons, en un mot, à préparer toutes les pièces qui entrent dans les différents meubles.

L'engin qui meut tous ces appareils a cent chevaux-vapeur ; il a été construit par M. McDougall, de Montréal, et il est muni de toutes les améliorations qu'on a introduites dans les machines à vapeur depuis quelques années. Les bouilloires ont été faites par M. Neil, du Palais, avec du fer importé spécialement.

M. Drum est un des fondateurs et des bienfaiteurs de l'industrie à Québec. Simple ouvrier dans les commencements, ses aptitudes pour les affaires et son énergie l'ont constamment poussé de l'avant. Il a toujours augmenté l'établissement qu'il ouvrit pour son compte en 1832, avec quatre hommes et aujourd'hui il emploie près de deux cents personnes qui gagnent en moyenne un dollar par jour.

Inutile d'observer que M. Drum fabrique des meubles de toutes descriptions, les plus riches comme les moins dispendieux. A l'exception des pièces en noyer noir, qui se vendent à meilleur marché au Haut-Canada, surtout à Oshawa, les prix de M. Drum rendent la concurrence impossible : il contrôle et alimente le marché des Provinces

Maritimes et vend la plus grande partie de ses meubles à St. Jean N. B. et Halifax. Le reste est dirigé à Montréal ou expédié dans les cantons de l'Est.

Pour donner une idée des opérations de l'établissement, qu'il suffise de mentionner qu'on peut y fabriquer environ mille chaises par semaine.

D'ailleurs, nous avons rarement vu un établissement aussi bien organisé. Au premier étage sont placés les scies et tous les instruments destinés à ébaucher le bois, qui est entré du côté de la rivière. Il y a d'abord la grande scie circulaire qui a cinq pieds de diamètre et peut scier des pièces longues de cinquante pieds.

C'est là qu'on prépare le bois, amené en plançons, qui est employé dans l'établissement; on y scie en outre beaucoup de bois pour la construction des navires. En sortant de la grande scierie, les pièces sont ébauchées et passent dans les différentes machines, jusqu'à ce qu'elles arrivent en meubles dans l'étage supérieur.

M. Drum est le modèle des patrons bienveillants pour leurs employés. Parmi ses ouvriers, il en est qui ont travaillé avec lui comme apprentis ou compagnons et il les traite vraiment en frères. Ses fils, qui l'aident à conduire l'établissement, sont aussi bons et aussi gentils hommes. Comme leur digne père, jamais ils ne se permettent une parole, un reproche amère ou une réprimande dure envers leurs employés. Aussi, les gardent ils toujours. Les ouvriers sont si bien traités qu'ils s'intéressent à l'établissement comme à leur propre affaire.

Les différents corps de bâtisse qui composent la fabrique de M. Drum forment un édifice d'environ 150 pieds de longueur sur 50 pieds de profondeur, à trois étages. Cette construction est érigée sur un quai projetant dans la rivière St. Charles. Ce quai et la bâtisse qui le recouvre coûtent au moins $20,000, ce qui porte à près de $100,000 le matériel de l'établissement.

Outre la fabrique où l'on travaille le bois, M. Drum emploie encore son ancienne boutique de la rue St. Paul, No 103, en face du marché, comme magasin et salle de peinture. C'est une immense bâtisse en pierre à trois étages, de 80 pieds de longueur sur 40 pieds de profon-

deur. C'est là que se trouvent le bureau d'affaires et le magasin d'échantillons.

Des gens bien renseignés nous disent que M. Drum fait annuellement un montant d'affaires de $200,000. Il ne faudrait pas beaucoup de semblables établissements pour donner à Québec une grande importance au point de vue manufacturier.

FABRIQUE DE M. P. VALLIÈRES.

Sans être aussi considérable que celle de M. Drum, cette fabrique n'en a pas moins des proportions importantes. Elle est située sur la rue St. Valier, au N° 28. C'est une bâtisse en deux pièces, en brique et en pierre, à trois étages, d'environ 80 pieds de longueur sur 40 pieds de profondeur.

M. Vallières emploie une soixantaine d'hommes gagnant une piastre par jour. La fabrique est munie d'un engin et de toutes les machines employées dans la confection des meubles. Il y a un matériel d'outillage considérable et nous sommes informé qu'ils fait pour une centaine de mille piastres de meubles chaque année.

M. Vallières a continué l'établissement que dirigeait son père et lui a donné en 1866 les proportions que nous venons de voir. Jusqu'à cette époque, c'est à peine si les MM. Vallières employaient une douzaines d'hommes. On peut donc à bon droit ranger le continuateur de cet établissement parmi les promoteurs et les bienfaiteurs de notre industrie.

Il était quelque peu difficile de lutter contre M. Drum dans la confection des meubles; aussi M. Vallières, pour trancher la difficulté, a embrassé une spécialité que son concurrent ne pratique guère, et il fabrique surtout des meubles fins et de grand prix, tandis que M. Drum vend principalement des meubles plus communs. Nous avons vu chez M. Vallières des pièces d'une élégance, d'une richesse et d'un fini qui ne laissent absolument rien à désirer, même aux plus exigents.

Comme M. Drum, M. Vallières vend une grande partie de ses meubles dans les Provinces Maritimes, à Montréal, dans les Cantons de l'Est et à Québec même.

Outre ces fabriques, il y a plusieurs établissements de commande faisant beaucoup d'affaires, surtout ceux de M. Eugène Bistodeau, au nº 10½ rue Saint Nicholas; de M. Gourdeau, au pied de la côte de l'Eglise; de M. Roy, dans la rue Fleury, tc., etc.

Ces établissements réunis emploient environ cent cinquante hommes, ce qui porte à cinq cent dix le nombre des ouvriers-meubliers. Supposant qu'ils gagnent une piastre par jour, leurs gages pour une année forment la somme de $159,120.

La fabrication des meubles est encore une industrie qui a besoin de l'Intercolonial et du chemin de la Rivière-du-Loup à Woodstock, pour se développer. Avec ces deux chemins de fer, les fabricants de Québec alimenteront complètement le marché des Provinces Maritimes, où il ne se fait pas de meubles. Actuellement, l'expédition des meubles à Saint Jean et Halifax est presqu'impossible en hiver, tant le transport est long et dispendieux. Il nous faut d'autres voies ferrées pour combler cette lacune.

FONDERIES.

Il y a dans Québec et Lévis treize fonderies. La plus ancienne et la plus importante à Québec est celle de M. George Bisset, au Nos 10 et 12, rue St. Valier. Cet établissement à été fondé en 1845 et compte vingt-sept années d'existence. Il a brûlé en 1870; mais M. Bisset, avec l'activité qui le caractérise, l'a rebâti presque à neuf et agrandi considérablement. Tout l'outillage est neuf, ce qui donne à l'intérieur des ateliers une apparence superbe. Les tours et toutes les grosses pièces de mécanique sont peinturés en rouge et disposés avec un ordre parfait.

En 1845, M. Bisset n'employait que quinze hommes: aujourd'hui, il en a de soixante-dix à quatre-vingt et ils gagnent en moyenne $1.50 par jour. Ces hommes sont dispersés dans trois corps de bâtisse formant un édifice de 145 pieds de front sur la rue, de 118 pieds en arrière, de 84 pieds de profondeur sur le côté est et 68 sur le côté ouest, avec trois étages en brique et en pierre.

L'établissement est fort bien muni d'outils; il renferme

vingt tours, des machines à blanchir et polir, à percer, un marteau mécanique, un engin de vingt chevaux-vapeur, deux prcsses hydrauliques, etc. etc. Les deux fournaux peuvent suffire à la fonte des pièces les plus considérables. C'est dans la fonderie de M. Bissett que sont faites toutes les roues pour les chars des chemins à lisses de bois de Québec et Gosford, et de Richelieu, Drummond et Arthabaska.

D'ailleurs, M. Bisset confectionne n'importe quelles pièces de mécanique en fer et en fonte : il fabrique des engins, des pièces pour les moulins à scie, à farine, des machines pour toutes les manufactures, etc., etc. Il est impossible de le prendre au dépourvu ; il a une collection très considérable de patrons, et des ouvriers pour faire tous ceux qu'on pourrait lui demander, si compliqués et si variés qu'on puisse imaginer.

Généralement, M. Bisset consomme quinze tonneaux de fonte par semaine, ce qui donne une bonne idée de l'ampleur de ses opérations, qui exigent pour le salaire des ouvriers seulement une somme de $16,440 par année, ou de $720 par semaine. si on fixe à $1.50 par jour la moyenne des gages donnés.

FONDERIE DE M. B. ST. LAURENT.

M. St. Laurent est un des pionniers de l'industrie manufacturière à Lévis. Grâce à son intelligence et à son activité, il a su mettre à profit pour lui-même et pour la localité qu'il habite les connaissances et l'habileté qu'il avait acquises aux Etats-Unis. C'est sous sa direction qu'ont été faits les principaux ouvrages en fer du Grand-Tronc à Lévis, notamment la table tournante pour les locomotives et tous les appareils mécaniques des usines de la compagnie.

M. St. Laurent a fondé en 1858 l'établissement qu'il a toujours exploité depuis. Cette fonderie est située sur la rue St. Laurent, dans le quartier du même nom, au No. 2. Il se compose d'une immense bâtisse en bois, de 100 pieds de longueur sur 24 de profondeur, dont la moitié à deux étages, renfermant les forges et la fonderie et d'une autre construction de 36 pieds de longueur, sur 24 de profondeur,

à trois étages, où l'on prépare les patrons et les pièces en bois. Ces ateliers fournissent de l'ouvrage à une vingtaine d'hommes gagnant $9,360 par an. C'est là que se sont formés presque tous les ouvriers qui sont à la tête des établissements du même genre à Lévis.

On confectionne dans cet établissement tous les ouvrages en fer et en fonte, pièces de mécaniques pour les moulins, engins, instruments aratoires, poëles, ustensiles de cuisine, etc., etc., et avec une perfection admise par tous les connaisseurs. M. St. Laurent fabrique aussi tous les articles en cuivre et en alliage, avec un succès qui lui a valu une réputation bien méritée. Il est propriétaire du brevet d'invention de la fameuse turbine Rose-Wood, du brevet pour les scies à faisceau du *Muley* (*Mulay gang saws.*)

Ces scies, qui ne sont pas enchâssées et requièrent en conséquence une force motrice bien moins considérable, sont employées dans toutes les grandes scieries des Etats-Unis et du Canada. Elles fonctionnent admirablement et donnent la plus grande satisfaction à ceux qui les emploient.

On parle aussi très avantageusement d'un *smoth mill* fabriqué par M. St. Laurent, ainsi que de ses charrues, qui ont obtenu des prix à plusieurs expositions et sont fort recherchées par nos cultivateurs. Elles sont légères, solides et font un excellent guéret.

Enfin, tout ce qui sort des ateliers de M. St. Laurent porte le cachet de la perfection. L'ouvrage est fait avec une élégance et une solidité qui ne sauraient être surpassées par les fabricants anglais et américains. Nous avons vu des outils—M. St. Laurent confectionne lui-même tous ses outils—qui sont de véritables chefs-d'œuvre de travail et d'invention. Quand on l'a visité, on s'explique facilement la réputation si bien méritée dont jouit ce bel établissement, dont le propriétaire est un des fondateurs et des bienfaiteurs de l'industrie à Lévis.

FONDERIE DE MM. CARRIER, LAÎNÉ & CIE.

Cet établissement, croyons-nous, est le plus considérable de Québec et de Lévis. Il couvre 13,960 pieds de terrain et fournit de l'ouvrage à plus de cent hommes, faisant vivre

environ six cents personnes. Les gages payés chaque semaine se montent à près de $700, faisant pour l'année $36,400. Les ouvriers, qui travaillent à la pièce, gagnent de $1.00 à $3.00 par jour. Ces ouvriers travaillent au-delà de 600 tonneaux de fonte dans une année et les fourneaux consomment deux cents tonneaux de coke.

Cet établissement est fort bien organisé ; chaque catégorie d'ouvrage se fait dans une pièce séparée. Il y a le département des mouleurs, où travaillent vingt hommes; le département où l'on confectionne les bouilloires, les réservoirs et les condensateurs pour les vapeurs, employant vingt hommes ; la chambre aux patrons, employant huit ouvriers ; le département où l'on monte les machines, les poëles, etc., renfermant cinq hommes ; le département où sont faites les faucheuses, occupant une vingtaine d'employés et l'atelier à finir, ou se trouvent les machines à perforer, à polir, à tourner et à rabotter, employant un grand nombre d'ouvriers—et la bâtisse où se trouve l'engin qui communique la force motrice à toutes ces machines. Parmi les nombreux appareils qui garnissent l'atelier à finir, on remarque surtout un rabot mécanique (planer) qui peut unir une surface de 6 sur 28 pieds. C'est une superbe machine et certainement la plus grande qu'il y ait à Québec.

A cette fonderie, on confectionne tous les ouvrages en fonte, depuis les ustensiles de cuisine jusqu'aux engins pour les vapeurs océaniques et les grandes scieries. On peut fondre des pièces pesant quatre ou cinq tonneaux. C'est là qu'ont été faites toutes les immenses plaques en fonte qui recouvrent les fourneaux de la fabrique d'acier. MM. Carrier, Laîné & Cie ont aussi mis en opération la machine à cylindre compensateur du remorqueur de MM. Beaulieu & Cie., machine fabriquée dans un des principaux établissements de Montréal et qui ne pouvait fonctionner après avoir été placée dans le bâteau. C'est un des mécaniciens de MM. Carrier & Laîné, M. Leblanc, qui a refait cette machine, qui fonctionne maintenant d'une façon admirable.

Outre les engins, on confectionne dans cette fonderie toutes les pièces mécaniqne employées dans les moulins

de tous genres et tous les objets en fonte qui sont dans ce commerce.

Dans la boutique aux bouilloires, on fait tous les ouvrages en fer tubulaire : bouilloires pour engins, tanneries, bâteaux à vapeur, reservoirs pour les vapeurs, condensateurs, tuyaux, enfin tout ce qui peut se faire en pièces tubulaires.

Quant aux patrons, ils sont faits avec une habileté reconnue. Les ouvriers qui les confectionnent ont une réputation acquise à bon droit.

MM. Carrier & Laîné fabriquent pour la compagnie manufacturière de Québec, les célèbres faucheuses dites BucKye. Cette machine réunit toutes les qualités de l'élégance, de la solidité et d'un fonctionnement facile, sans compter qu'elle se vend à des prix qui permettent à tous les cultivateurs, mêmes les moins riches, de se la procurer. Il y en a de deux sortes : les unes pour deux chevaux et les autres pour un seul. Elles ont aussi le grand avantage de se composer de pièces pouvant se remplacer facilement, c'est-à-dire que chaque pièce étant toujours faite dans les mêmes dimensions, on peut de suite à très peu de frais se la procurer à la fonderie lorsqu'elle se brise.

Ces faucheuses sont en grande vogue ; pendant le cours de l'été, il en a été vendu au delà de trois cents. C'est une preuve bien sûre qu'elles donnent la plus entière satisfaction à tous ceux qui les emploient. Leur confection, dans les ateliers de MM. Carrier & Laîné, fournit de l'ouvrage à une trentaine d'hommes, qui sont tous de fort et habiles ouvriers.

L'établissement que nous venons de décrire est donc l'un des plus comp ets sous tous rapports. On peut y faire, à des prix qui défit la concurrence des usines de Montréal et du Haut-Canada, tous les ouvrages possibles en fonte et en fer et cela dans le plus court délai. Il est étonnant qu'en dépit des avantages qu'offre cette fonderie, certaines gens de Québec se rendent encore à Montréal, pour se procurer ce que l'on fait si bien et à si bon marché chez MM. Carrier et Cie. Quant aux grosses pièces, ces messsieurs, comme M. St. Laurent, ont sur les fabricants de Montréal, l'avantage de pouvoir les expédier fa-

cilement et à très bas prix, par la navigation. Les ateliers sont construits sur des quais, en sorte que des usines mêmes, on peut mettre à bord des bâteaux les machines ou grosses pièces de fonte qui en sorte. On conçoit aussi que le déchargement immédiat de la fonte et du charbon, des vaisseaux qui apportent ces articles d'Angleterre dans les ateliers, équivaut à une certaine réduction dans les frais de production.

Quoiqu'il en soit, cet établissement, dont la fondation remonte à une date récente, progresse ostensiblement et développe tous les jours ses opérations. Il est conduit par des hommes habiles, qui ont le talent des affaires et connaissent parfaitement tout ce qui se rattache à leur industrie. Ainsi s'explique le succès qu'ils ont obtenus et qu'ils méritent à si juste titre.

FONDERIE DE MM. ROUSSEAU & WILLIAMS.

Comme les autres fonderies de Lévis, celle de MM. Rousseau & Williams est fort avantageusement située sur un quai projetant dans le fleuve, en sorte qu'ils prennent le fer et le charbon dans les vaisseaux mêmes qui apportent ces matériaux pour les entrer dans leur établissement. Ils ont aussi un immense avantage pour réparer les navires et les bateaux à vapeur, qu'ils placent à chaque côté de leur boutique.

La bâtisse a deux étages de 100 pieds de longueur sur 48 pieds de largeur, en bois et renferme un engin de neuf chevaux-vapeur, quatre tours, deux machines à polir, à faire les vis, à perforer, pour faire la tête des grosses chevilles en fer, et deux forges. Avec cet outillage, MM. Rousseau & Williams font toute espèce d'ouvrage en fonte et en fer, construisent des machines à vapeur, réparent les vaisseaux et les bâteaux à vapeur, fabriquent des instruments aratoires de toutes les descriptions ainsi que leurs propres machines et outils. Ils ont aussi fait pour MM. Panet & Larue et Bélanger des appareils pour souffrer les allumettes, appareils jusqu'alors importés des Etats-Unis.

Cet établissement fournit de l'ouvrage à une vingtaine d'hommes gagnant $1.50 par jour ou $9,360 par an, environ. Il n'est organisé que depuis quatre ans seulement.

—Il a été incendié il y a quelque mois et a été transporté à Québec, dans le quartier du Palais.

—

FONDERIE DE GALBRAITH.

M. John Sharp est le gérant de cette usine, située au coin formée par les rues Henderson et Assurance, dans le quartier Saint Pierre, Après celle de M. Biset, cette fonderie est la plus considérable de Québec. Elle emploie vingt hommes et consomme annuellement cent cinquante tonneaux de fonte. Les hommes, comme tous les fondeurs, gagnent environ une piastre par jour, en sorte que leurs gages forment la jolie somme de $6,240 pour une année. On fabrique dans cet établissement toutes les pièces er fonte ordinaires : poëles, roues pour moulins, pièces de mécaniques, etc. C'est là que M. Galbraith fondait jadis les fameux poëles de Québec, qu'on trouve encore dans toutes les parties du pays.

—

FONDERIE DE MM. TWEDDELL & CIE.

Cette fonderie, placée à l'encoignure des rues Saint Dominque et de la Reine, dans le Quartier Saint Roch, est aussi importante que celle de M. Galbraith. Elle emploie aussi une vingtaine d'hommes qui gagnent chaque année près de $6,500. Inutile de dire que MM. Tweddell & Cie, qui sont des hommes de progrès, fabriquent des articles en fonte de toutes les descriptions et à bon marché. Leur établissement a une grande vogue.

—

FONDERIE DE M. JACQUES MARCOTTE.

Le propriétaire de cet établissement est un des plus anciens fondeurs de Québec. Avant l'incendie de 1869, qui réduisit en cendres le chantier de M. Baldwin et tous les établissements qui l'environnaient, M. Marcotte avait ses usines sur la rue du Prince Edouard, en face des principaux chantiers de construction. Alors, comme aujourd'hui, il faisait toutes les pièces en fer et en fonte entrant dans la construction d'un vaisseau. Dans ce genre de fonderie, M. Marcotte avait de beaucoup l'usine la plus con-

sidérable de Québec. Il employait constamment une quarantaine d'hommes.

Actuellement, M. Marcotte continue plus en petit, sur la rue St. Joseph, au No. 38, sa fonderie jadis si en vogue. Il fabrique toutes les pièces en fonte pour moulins, usines et ateliers mécaniques, des colonnes, des grillages, des ustensiles de cuisine et des poêles de toutes les descriptions. Il emploie dix hommes, gagnant par année $4,700 et travaillant dans une grande boutique en brique de 50 pieds sur 100, à deux étages, munie d'une machine à vapeur et de tous les appareils pour travailler le fer et la fonte.

—

FONDERIE DE MM. TERREAU ET RACINE.

C'est encore une fonderie absolument dans le même genre que celles plus haut mentionnées. Elle occupe seize hommes, gagnant environ $5,000 par an et consomme 350 tonneaux de fonte par année. Les bureaux et la fonderie sont au No 56, de la rue St. Paul.

—

FONDERIE DE MM. TERREAU ET CIE.

Cette fonderie est au No 40 de la rue St. Paul. Les propriétaires conduisent eux-mêmes l'établissement et emploient quatorze hommes, auxquels ils paient environ $4,500 par an. Ils consomment trois cents cinquante tonneaux de fonte chaque année.

Il est encore plusieurs autres établissements d'une importance secondaire : ceux de M. Learmont, au No 15, coin des rues St. Charles et St. Paul, employant dix hommes ; de M. Jalbert, 49½ rue Champlain, employant onze hommes; de M. Joseph W. Black, 55 rue Champlain, employant une douzaine d'hommes. Le nombre d'hommes travaillant dans ces diverses usines est d'environ quarante, gagnant près de $12,500 par semaine. Ces ouvriers confectionnent toutes les espèces de machines et de pièces en fonte. M. Black fabrique surtout les articles qui entrent dans la construction des vaisseaux et des bâteaux à vapeur. M. Jalbert, nous dit-on fait à très bas prix des machines à vapeur d'une qualité supérieure.

FONDERIES DE CUIVRE.

La plus considérable est celle de M. George T. Philips, qui emploie dix-huit hommes comme fondeurs et plombiers. Ses ateliers et son bureau sont au N° 5 de la rue St. Jean.

M. Andrews Mulholland fait dans la même branche et emploie environ vingt hommes. Son magasin et sa boutique sont au n° 45, rue St. Jean.

M. Murray fond aussi le cuivre ; mais il travaille surtout les pièces pour les machines. Ses ateliers se trouveut au coin des rues St. François et St. Roch. Il emploie en moyenne huit mécaniciens ou fondeurs.

M. Robert Sampson, n° 1, rue St. George, dans le faubourg St. Jean, travaille aussi le cuivre et les pièces en fer fin. Son atelier emploi, croyons-nous, cinq ou six ouvriers.

Ces quatre établissements fournissent donc de l'ouvrage à quarante-deux hommes, qui gagnent annuellement $15,-600 au moins.

FABRIQUE DE BOUILLOIRES DE M. NEIL.

Cette fabrique jouit d'une réputation bien méritée. M. Robert Neil fait des bouilloires qui ne laissent absolument rien a désirer pour le fini et la solidité de l'ouvrage. C'est dans sa boutique qu'ont été faites les trois superbes bouilloires qui alimentent l'engin de M. William Drum, fabricant de meubles.

D'ailleurs, M. Neil ne fait pas que des bouilloires ; il confectionne tous les ouvrages en fer tubulaire. L'année dernière, il a posé un étage au *Secret*, l'un des vapeurs de la compagnie du Golfe, et a fait pour la manufacture de caoutchouc de Québec un tube d'une cinquantaine de pieds de longueur et de trente pouces de diamètre.

Les usines de M. Neil sont placés au coin des rues du Roi et St. François, dans le quartier St. Roch. Il emploie constamment une trentaine d'hommes dont les gages se montent annuellement à $10,000, environ.

FABRIQUE DE RESSORTS DE MM. TRUDEL & CIE.

Cet établissement n'a été fondé qu'en 1868 et jouit déjà d'une excellente réputation. MM. Trudel & Cie ont expédié des ressorts confectionnés à leur fabrique jusque dans le Haut-Canada ; ils ont fourni à la compagnie du chemin de fer de Toronto, Grey et Nipissing tous les ressorts pour les chars destinés à faire le service sur cette ligne. Ils ont aussi fabriqué les ressorts des wagons du chemin à lisses de Québec à Gosford.

Cette fabrique emploie une quarantaine de forgerons qui ont de forts gages et confectionnent cinq tonneaux de ressorts par jour. Pour une année, le paiement de ces ouvriers se monte à près de $16,000 Les ateliers, qui sont très spacieux et sont bien organisés, sont bâtis en pierre sur la rue Saint Dominique, dans le quartier Saint Roch, et les bureaux sur la rue Saint Pierre, au nº 52.

Cette fabrique a été incendiée dans le mois de septembre, mais les propriétaires ont déjà commencé à la reconstruire.

FABRIQUE DE HACHES DE MM. BOIVIN & CIE.

La fondation de cette fabrique remonte à 1869. Avant cette epoque, M. Boivin fabriquait à Sherbrooke, où il a abandonné le commerce pour se livrer à l'industrie manufacturière.

La fabrique de haches de New-Liverpool, ou St. Romuald, est une immense construction en bois, avec fondations en pierre, appartenant à M. George Benson Hall, de Québec. Cette bâtisse est érigée sur la rivière Etchemin, entre le pont du chemin de fer Grand Tronc et celui de la commission des chemins à barrières. C'est un des plus beaux sites qu'on puisse voir. La force motrice est communiquee par un pouvoir d'eau équivalant à quatre-vingts chevaux-vapeur ; la digue qui barre la rivière est à deux cents pieds de l'établissement et à vingt-deux pieds au dessus de la turbine Leffel, qui met toutes les machines en operation.

M. Boivin emploie constamment quinze hommes gagnant en moyenne $10.00 par semaine et faisant vivre sept per-

sonnes chacun. Le montant de gages payé annuellement est donc de $11,100.

La confection des haches exige plusieurs opérations que nos lecteurs seront peut-être curieux de connaître. Voici comment on procède :

D'abord, le fer en barre avec lequel on fait la tête ou la partie supérieure de la hache est coupé de la longueur voulue pour donner à la hache la pesanteur requise. Cette opération se fait au moyen d'une tranche mécanique coupant vingt pièces à la minute. De là, le fer passe dans la première forge, ou deux hommes le chauffent et le passent sous un marteau mécanique qui aplatit les deux extrémités, en augmentant vers le centre jusqu'à un pouce, environ ; cette dernière partie, au centre, reste intacte et et forme la tête de la hâche.

Quand le fer est ainsi aplati, d'autres forgerons le prennent pour le ployer, ramenant ensemble les deux extrémités par-dessus un moule en fer représentant la forme qu'on veut donner à l'œil destiné à recevoir le manche. Puis les forgerons finissent la tête et l'encolure du manche, et la passant encore sous le marteau mécanique pour amincir la partie inférieure. Cette opération terminée, la pièce d'acier formant la tranche est introduite dans le fer de la hache et soudée. La soudure est aplatie sous le marteau mécanique, et quand la hache à la forme voulue, les forgerons la passent à l'ouvrier qui lui donne la trempe requise. Elle est alors polie sur de grandes meules, aiguisée, passée à l'emer, peinturée, étiquetée, et mise en boîte.

Il sort chaque année de l'établissement de St. Romuald environ 3,000 douzaines de hâches qui sont vendus dans la Province de Québec et en grande partie dans celle d'Ontario. Les hâches fabriqués par M. Boivin ont le double avantage d'être d'une qualité supérieure et de se vendre à bon marché.

—

FABRIQUE DE TARGETTES POUR LES CROISÉES.

Cette fabrique, tout récemment organisée par M. Boivin, emploiera prochainement dix hommes. On y confectionne des targettes de toutes les descriptions, avec poignées en

fer, en faïence brune, noire, etc. Tout se fait avec des machines, dont la plus ingénieuse est celle qui fait les crampes. Par la même opération, le fer est coupé, plié et précipité dans une boîte et cela aussi promptement que l'ouvrier peut le pousser sous la machine.

Les quatre ouvriers actuellement employés fabriquent quarante paires de targettes par jour. Ces articles sont vendus sur le marché de Québec ou expédié à Montréal.

Le succès de ces établissements s'explique facilement. M. Boivin est homme instruit, actif, connaissant parfaitement les affaires et sachant en quelque sorte découvrir ce qui peut se fabriquer avantageusement. Avant de se livrer à l'industrie, il s'était acquis dans le commerce, pendant quelques années seulement, un capital assez considérable, en même temps que l'estime des ses concitoyens, qui l'élurent membre du Conseil-de-Ville de Sherbrooke. C'est de là qu'il est parti en 1869 pour venir s'établir à St. Romuald, où la force motrice et le transport par eau lui offraient des avantages incontestables. Des hommes de la capacité et de l'honorabilité de M. Boivin méritent de réussir et nous souhaitons que le plus entier succès continue de couronner les efforts de l'habile propriétaire des fabriques que nous venons de décrire.

FABRIQUE D'ACIER.

Cette fabrique appartient à une compagnie jouissant d'un capital de $200,000, souscrit par des hommes qui se sont acquis une réputation bien méritée dans le monde de la finance et des affaires. Cette compagnie a pour objet l'exploitation du minerai de fer qui se trouve en grande abondance sur la rive nord du St. Laurent, à l'état de sable magnétique.

La conversion de ce sable en acier se fera au moyen de deux procédés nouveaux : celui de M. le Dr. Larue, pour séparer le sable magnétique de celui qui ne renferme aucune matière ferrugineuse, et celui de M. Labrèche Viger, pour convertir le minerai en acier.

Tous ceux qui ont un peu étudié la chimie métallurgique verront la différence qu'il y a entre la fonte, le fer et

l'acier. Le fer pur ne renferme aucune parcelle de charbon ; l'acier en contient une partie sur 100 et la fonte 4 sur 100.

On voit de suite que pour faire du fer avec de la fonte, il faut lui ôter tout son charbon. Pour en faire de l'acier, il faut lui en ôter les trois quarts. On y arrive en brûlant le charbon que l'on veut éliminer.

Dans les procédés métallurgiques seuls en usage jusque dans ces dernières années, on commençait par réduire d'abord le minerai en fonte dans un haut fourneau. Pour réduire cette fonte en acier, on la mettait dans un four à *puddler*, où elle était chauffée assez pour permettre la comburation de son charbon par l'oxigène de l'air qu'on faisait pénétrer dans le fourneau.

On avait ainsi du fer plus ou moins pur. On se procurait aussi le fer directement avec le minerai, sans réduire celui-ci en fonte, au moyen de la *forge catalane*. Celle-ci ressemble à une forge ordinaire. Dans le haut fourneau, le minerai est réduit en fonte, parcequ'après avoir été, par la chaleur épuré des matières avec lesquelles il est combiné, il passe à travers une couche de charbon avant d'arriver au creuset, et se l'unit à cause de l'affinité qui existe entre eux. Le creuset de la forge catalane est disposé de manière à empêcher le contact avec le fer et le charbon ; de sorte que le fer y arrive pur. Tel est l'appareil dont se sert M. Molson à Moisie.

Qu'on ait obtenu le fer directement du minerai, au moyen de la forge catalane, ou bien, qu'après avoir réduit le minerai en fonte dans le haut fourneau, on convertisse la fonte en fer par le *puddlage*, on se procure toujours l'acier avec ce fer, en lui donnant une partie de ce charbon. Si on ne se l'est pas procuré par le puddlage, on lui redonne donc une partie du charbon qu'on lui a ôtée. Pour donner ou redonner ainsi au fer le charbon qui lui est nécessaire, on le fait chauffer dans de la poussière de charbon.

L'acier ainsi obtenu s'appelle acier de *cémentation*. Il a le défaut de n'être pas homogène : la surface des barres est nécessairement beaucoup plus aciérée que le centre. Pour obtenir l'acier homogène dont on a besoin pour plusieures fins industrielles, on fond l'acier de cémentation, puis on

passe cet acier fondu (*cast steel*) sous le marteau pour en faire de l'acier malléable.

Le nombre des opérations que nous venons de voir, les appareils coûtenx qu'elles exigent, les dépenses énormes de combustible et de main d'œuvre qu'elles entraînent, expliquent le prix si élevé de l'acier comparativement à la fonte, et même au fer malléable.

Cependant l'acier est une des formes sous lesquelles le fer a le plus grand nombre d'applications dans l'art et l'industrie. On a donc dû naturellement chercher des procédés plus directs, et par conséquent plus économiques, pour sa fabrication

Nous n'avons pas l'intention de les faire connaître ici. Nous dirons seulement un mot de celui qui a obtenu le plus grand succès, et reçoit aujourd'hui le plus d'application : nous voulons parler du procédé *Bessemer*.

Voici en quoi il consiste. Dans une immense cornue suffisamment réfractaire, et pouvant contenir quatre ou cinq tonnes de metal, on introduit de la fonte en fusion et au moyen d'une puissante soufflerie, on fait ensuite passer un courant d'air froid à travers la masse de fonte. L'oxigène de l'air brûle l'excès de charbon de la fonte, et n'en laisse qu'un peu moins d'un pour 100, ce qu'on reconnaît à la couleur de la flamme qui s'échappe de la cornue.

On obtient ainsi un métal qui tient le milieu entre le fer et l'acier, ayant plus de charbon que le premier, et moins que le second. Ce métal est d'une immense utilité pour une foule de cas où il faut un métal plus résistant que le fer, mais moins cassant que le véritable acier. On en fait surtout des lisses de chemin de fer, qui durent beaucoup plus que celles en fer laminé. C'est avec cet acier que seront faites les lisses de l'Intercolenial. C'est avec lui, croyons-nous, que sont faites les plaques de la coque du *Canada*, appartenant à la compagnie du Richelieu. On en fait aussi de la tôle à bouilloires de machines à vapeur.

Le procédé Bessemer est donc une grande découverte insdustrielle. Mais il ne sert qu'à certaines fins; il n'est pas direct, puisqu'il suppose la conversion préalable du minerai en fonte. Il restait donc à trouver un procédé pour obtenir directement du minerai, non pas de la fonte, ni du fer, mais de l'acier fondu, *cast steel*. Un grand

nombre de métallurgistes, en Europe et en Amérique, ont cherché a y parvenir. Plusieurs ont réussi à faire des découvertes métallurgiques très-précieuses. Tels sont en Europe MM. Sieman et Martin, en Amérique M. Ellershausen et M. Leckie, d'Acton. Mais aucun n'est parvenu à obtenir ce qu'il voulait.

Ce qu'aucun chimiste, aucun métallurgiste n'avait pu réussir à trouver, il était réservé à uu Canadien-Françisa de le découvrir. M. Labrêche-Viger a inventé un procédé qui permet d'obtenir directement, et relativement sans frais, du minérai de fer magnétique répandu sous forme de sable par centaines de millions de tonneaux sur les rives du St. Laurent, un acier pour le moins supérieur, au meilleur acier fondu fabriqué avec le fer de Suède. Ce procédé de tous ceux inventés jusqu'ici, est le plus simple, mais en même temps le plus sûr, le plus scientifique, le mieux adapté à l'exploitation de notre minerai de fer, c'est aussi de beaucoup le plus économique. On peut dire, sans exagérer, qu'il constitue la plus grande découverte métallurgique du siècle. Il est destiné à opérer une révolution dans les industries où entrent comme éléments le fer ou l'acier. Car bien que destiné surtout à la production de l'acier, il peut aussi servir à la production du fer.

Les notions que nous avons rappelées vont en faire aisément saisir la théorie. On prend du sable d'oxide magnétique de fer parfaitement purifié. On le mêle à du charbon de bois broyé. Puis, soit au moyen de la presse hydraulique, soit en se servant d'un peu de goudron de bois pour donner plus de cohésion au mélange, on en mit des briques de la dimension qu'on trouve la plus comfaode pour les mettre au four.

Il est important que le plancher du four soit parfaitement uni et glacé, pour qu'il ne s'en détache rien qui puisse faire des *pailles* dans l'acier.

Pour cela on y met une couche de sable qui se fond et se réduit en verre dès que le four est porté à une température assez élevée. L'opération commence alors. Le minerai, porté à une baute température, se combine avec le charbon, dont la quantité est juste suffisante pour lui donner le dégré de carburation nécessaire à l'acier.

Mais, si l'air atmosphérique venait en contact avec

métal, celui-ci étant à une température assez élevée, son charbon serait brûlé par l'oxigène de l'air, et le produit obtenu serait du fer, au lieu de l'acier que l'on cherche.

Tel est le résultat des autres procédés tentés jusqu'ici. Il fallait donc absolument trouver un moyen de soustraire le mélange au contact de l'air pendant l'opération. Voici celui, aussi simple qu'ingénieux et scientifique, imaginé par M. Labrêche-Viger. Il met dans le four des morceaux de *verre cassé.* Ce verre fond avec le minerai, et, ayant une gravité spécifique moindre, surnage. Le métal en fusion se trouve donc à l'abri du contact de l'air, comme il le serait sous une cloche de verre. Aussi ce métal est, non pas du fer, ni de la fonte, mais de l'acier fondu.

Pour être plus sûr d'éviter les *pailles* provenant du plancher du four, M. Labrèche-Viger a pensé à faire couler le métal en fusion dans un vase. Les scories étant d'une densité moindre monteront à la surface, et le métal du fond sera parfaitement pur.

Les expériences faites en Pensylvanie, par MM. le Dr. LaRue et Labrèche-Viger, ont constaté qu'avec du minerai parfaitement pur, il faut mettre dans les briques 22¼ pour cent de charbon. Si l'on en met moins, on atteint du fer plus ou moins pur ; si l'on en met plus, on obtient de la fonte, ou un métal tenant le milieu entre la fonte et l'acier.

Pour que le procédé réusisse, il faut un minerai et un charbon parfaitement purs. Pour peu qu'ils contiennent du soufre, ou du phosphore, le métal est de qnalité inférieure. Or tous les minerais en contiennent plus ou moins, à l'exception de notre sable d'oxyde de fer magnétique.

Mais ce sable, qui n'est *combiné* avec aucune autre substance, est *mélangé* avec de la silice, du grenat, du titanate de fer etc. Il faut donc le séparer mécaniquement de ces substances. On le fait par le lavage ; mais celui-ci n'entraîne pas le titanate qui est à pen près de la même gravité que l'oxyde magnétiqne. Le lavage ne purifie donc pas celui-ci complètement. C'est cependant le procédé employé à Moisie par M. Molson.

On a cherché à faire des séparateurs mettant en usage l'attraction magnétique. En mettant un aimant en contact avec le sable, les parcelles d'oxyde magnétique seules

viendront y adhérer, l'attraction n'existant pas pour les autres substances. Reste ensuite à détacher l'oxyde du corps aimanté. Pour cela il faut faire cesser l'attraction magnétique. On y parvient facilement au moyen de la pile galvanique ; il suffit d'interrompre le courant pour faire cesser l'aimantation. Mais la pile est un appareil couteux, souvent, facile à déranger. Or il faut un appareil propre à être mis en opération par un ouvrier sans instruction.

Cet apareil, le Dr. LaRue l'a trouvé. Au lieu de l'électro-aimant, il se sert de l'aimant. Pour pouvoir détacher de celui-ci l'oxyde magnétique qui est venu y adhérer, il interpose entre eux une toile qui, bien que n'empêchant pas l'attraction magnétique, à une force suffisante pour la vaincre. L'oxyde de fer, attiré par l'aimaut, vient s'attacher en grappe le long de la toile, et y adhère jusqu'à ce que la toile, arrivé à l'endroit où l'on veut déverser le sable de fer, soit, par un mécanisme spécial, éloigné de l'ai mant assez pour faire disparaître l'attraction magnétique. Le sable magnétique tombe alors par son propre poids.

Le mécanisme de ce *séparateur* a été imaginé par M. l'abbé Audet, du Séminaire de Quèbec, et exécuté par M. Napoléon Larochelle, de St. Anselme.

Avec cet appareil, on peut purifier environ deux tonneaeu de sable par heure, et l'on atteint le dégré de pureté que l'on veut.

Il n'est pas difficile de prévoir les conséquences économiques qui vont résulter, pour le Canada surtout, des inventions du Dr. LaRue et de M. Labrèche-Viger.

Le procédé Labrèche-Viger demande un minerai et un charbon pur ; on peut obtenir cela facilement quant au charbon, en faisant usage du charbon de bois. On peut se procurer celui-ci à très bas prix, en utilisant pour cela des espèces de bois qui n'ont pas une grande valeur dans le commerce. Comme le charbon doit être réduit en poussière, il serait peut-être facile de le fabriquer avec de la sciure de bois qu'on peut avoir à peu près pour rien aujourd'hui. Il serait possible en fabriquant le charbon d'obtenir aussi le goudron de bois dont on a besoin pour faire les briques. Car on sait que ce goudron est un des produits de la distillation du bois, au moyen de laquelle on prépare le charbon de bois.

Quant au minerai, nous en avons pour fournir à tout l'univers pendant des siècles. On en trouve à Champlain, aux Escoumains, à Moisie, à Mingan, à Nataschouan, à Mille Vaches, aux Sept-Iles. Dans toutes ces localités il y en a des centaines de millions de tonneaux. Et, ce qui n'est pas un médiocre avantage, partout il est sur le rivage du fleuve Saint Laurent. On pourra le charger directement à bord des navires, et le transporter ainsi pour un prix presque nominal à Québec, à Montréal, ou dans tout autre endroit accessible aux navires, pour une trentaine de cents du tonneau. On peut ensuite le séparer, avec la machine du Dr. LaRue, de toutes les substances étrangères auxquelles il est mêlé, et l'amener au plus haut degré de pureté.

Nous avons donc sous la main, à très bas prix, la matière première. Le procédé Labrèche-Viger demande relativement peu de main d'œuvre, et celle-ci peut s'obtenir à des conditions très avantageuses. Il ne nous manque donc absolument que de le vouloir pour produire un acier supérieur à un prix de revient tel, que nous pouvons défier toute concurrence sur n'importe quel marché de l'univers. Nous ne parlons pas des capitaux : nous avons en assez grande abondance, pour que la *Banque de Montréal* soit capable de placer à l'étranger une dizaine de millions, comme le montre son dernier état mensuel.

Il ne dépend donc que de nous, de fournir l'acier à l'industrie de tout l'univers. Mais nous ne devrions pas nous en tenir à la production de l'acier en barres. Le procédé Labrèche-Viger, comme tous les procédés fondés sur des principes scientifiques bien connus, peut recevoir une foule d'applications pratiques qu'on peut prévoir d'avance.

D'abord, rien ne nous empêche d'en profiter pour nous livrer à la fabrication des articles er acier fondu que nous importons en si grande quantité. Pourquoi, par exemple, ne produirions-nous pas toute la coutellerie, tous les outils que nous importons ? Pourquoi même n'en exporterions-nous pas ? Si nous avions la dixième partie du flair commercial, de l'esprit d'entreprise des Américains, nous pourrions leur fournir une grande partie de ce qu'ils nous vendent aujourd'hui. La barrière que nous oppose l'élévation de leur tarif n'est pas un obstacle insurmonta-

ble ; car il ne faut pas oublier que ce tarif entraîne un enchérissement tel de la matière première et de la main d'œuvre, qu'il nous aide lui-même à vaincre les difficultés qu'il nous oppose.

Un autre article que nous pourrons produire avec le procédé Viger, c'est le métal Bessemer que nous allons importer en si grande quantité pour les lisses de chemins de fer.

Pour comprendre en deux mots toutes les applications possibles du procédé, il suffit de rappeler que la différence entre la fonte, l'acier et le fer consiste dans la plus ou moins grande quantité de charbon combinée avec le métal. Le nouveau procédé permettant de varier à l'infini la proportion du charbon, permettra de faire du premier coup, et sans frais, toutes les combinaisons que pourra demander l'industrie.

Actuellement la fabrique d'acier emploie une dizaine d'hommes et elle fournira de l'emploi à quarante au moins, lorsqu'elle aura commencé régulièremet ses opérations, dans quelques semaines.

Les bâtisses sont très spacieuses. La principale a 200 pieds de front, sur 40 pieds de profondeur, et deux étages. C'est là que sont les fourneaux, les machines pour séparer le sable et pour broyer le charbon. L'usine à gaz, qui a une quarantaine de pieds en superficie. communique avec cette bâtisse par un tuyau long de 180 pieds et de cinq pieds de diamêtre, avec cinq soupapes de sûreté. Le fourneau dans lequel se prépare le charbon de bois est une bâtisse en brique d'à peu près 20 pieds de front sur 30 pieds de profondeur. Quand tout sera en opération, il sortira des fourneaux de cette fabrique cinq ou six tonneaux d'acier par jour. Dans l'intérêt de Québec, comme dans celui des actionnaires, il est fort désirable que cette entreprise réussisse.

CLOUTERIE DE MM. CHINIC & BEAUDET.

La fondation de cet établissement remonte à une trentaine d'années. Elle a été entreprise en 1834 par M. F. X. Méthot, le fondateur de la maison qui exploite actuellement cet usine.

Les usines sont à Beauport, et reçoivent leur force motrice de la rivière de ce nom. La manufacture est une bâtisse en bois, à deux et trois étages, d'environ soixante-dix pieds sur quarante, renfermant sept machines pour faire le clou, sans compter les autres appareils pour découper le fer et réparer les outils. Toutes ces machines sont conduites par une dizaine d'employés, sous la surveillance de M. Hardy, le chef de l'établissement. Outre ces employés, il y a les charretiers et les hommes pour mettre le clou en baril, en sorte que l'établissement fournit de l'emploi à une vingtaine de personnes. Les gages se montent à près de $6,000 et la production à une centaine de tonneaux de clou par année.

Le fer employé est importé d'Angleterre et une partie du clou fabriqué est exporté à l'étranger, notamment en Australie.

FABRIQUES DE MACHINES A COUDRE.

ÉTABLISSEMENT DE M. J. D. LAWLOR.

Cet établissement est une des succursales de l'immense fabrique exploitée par M. Lawlor à Montréal. On y monte en grande partie les machines qui viennent de Montréal pour le magasin et surtout on répare les machines vendues par M. Lawlor : la machine de famille de Singer, les machines de Hoe, les machines Singer nº 2 et la petite machine brevetée par M. Lawlor lui-même.

Cet atelier emploie cinq mécaniciens, sous la surveillance de M. Britton, qui est très fort en mécanique et connaît par une longue expérience la fabrication et le fonctionnement de la machine à coudre.

Ces hommes gagnent en moyenne $3,500 par an, sans compter les quatre ou cinq personnes employées au magasin et à la tenue des livres, gagnant à peu près autant et portant à une dizaine de milliers de piastres les salaires payés à Québec par M. Lawlor.

Nous ne saurions terminer cette esquisse sur l'établissement de M. Lawlor sans dire que ses machines à coudre sont très populaires. On en trouve partout et partout ceux

qui les emploient s'en déclarent très satisfaits. La machine Singer de famille et la machine Hoe sont aussi solides qu'elles fonctionnent bien ; elles servent pour les grosses coutures, dans le cuir et dans les étoffes épaisses, tandis que celle brevetée par M. Lawlor lui-même est employée pour les ouvrages fins, les piqures et même les coutures dans les étoffes d'une certaine épaisseur.—A la succursale de Québec, M. Lawlor vend aussi une excellente machine à tricotter qui devrait se trouver dans toutes les familles nombreuses à côté des machines à coudre.

—

MARBRERIE.

Il n'y a qu'un seul établissement de ce genre à Québec : c'est celui de MM. F. et J. Morgan, au coin des rues Saint George et Saint Eustache, dans la faubourg Saint Jean.

Cet établissement est fondé depuis une dizaine d'années et les ouvrages qui en sortent sont fort bien appréciés. On y confectionne tous les articles en marbre, tels que monuments funéraires, balustrades, parquets, inscriptions, décorations pour cheminées, vases et objets de fantaisie. Il y a dans cet atelier des sculpteurs d'une grande habileté et nous y avons vu des pièces qui font le plus grand honneur au talent de ceux qui les préparent. Le marbre employé est importé d'Italie, de Belgique et des Etats-Unis. Si nous sommes bien renseigué, les articles confectionnés à l'atelier de M. Morgan ont obtenu des prix à plusieurs expositions. Aussi sont-ils vendus dans les Provinces Maritimes comme dans la Province de Québec.

Cet établissement occupe une dizaine d'ouvriers pour scier le marbre, le polir et le sculpter. Ces ouvriers, s'il faut en juger par leur habileté, gagnent de bons salaires et leurs gages annuels se montent pour le moins à $4,000. Cette somme représente les moyens d'existence d'une dizaine de familles et d'une cinquantaine de personnes. M. Morgan est donc un des bienfaiteurs des classes ouvrières et il mériterait à ce seul titre le patronage qui assure le succès de son industrie.

—

ORFÈVRERIE.

ÉTABLISSEMENT DE M. CYRILLE DUQUET.

Les promeneurs qui fréquentent la rue St. Jean ne manquent jamais de jeter un regard de convoitise sur les magnifiques bijoux qui décorent la vitrine du magasin situé au No 5. Ces bijoux sont d'uu luxe et d'une élégance capables de satisfaire les goûts des plus riches amateurs. En les examinant, on se surprend bien souvent à deviner quelle grande ville d'Europe renferme les ouvriérs qui confectionnent ces beaux objets. Tout naturellement, Genève, Paris et Londres viennent à l'èsprit. Il n'en est est pourtant rien, puisque M. Duquet, le propriétaire de l'établissement, fabrique lui-même une partie des beaux bijoux qui ornent son établissement.

En effet, ce monsieur est un bijoutier fabricant et nous pouvons dire à sa louange, comme à l'honneur de notre ville, qu'il réussit dans l'orfévrerie aussi bien que les orfèvres des grandes cités de l'Europe et des Etats-Unis. Il a confectionné et il confectionne tous les jours des articles d'une richesse, d'une élégance de dessin et d'un fini qui ne sauraient être surpassés nulle part ailleurs. Qu'il nous suffise de m'entionner la chaîne et la croix pastorale qu'il a faites pour l'Archevêque de Québec, auquel elles ont été présentées par les mèssieurs du Séminaire. De l'avis de tous les connaisseurs, ce sont de vrais chefs d'œuvre.

Aux gens qui douteraient de l'habileté de M. Duquet, nous conseillons d'examiner les superbes chaînes qu'il a faites pour M. Gregory, employé au bureaudes vapeurs du gouvernement,et pour M. Joseph Guay, ainsi que le superbe médaillon de M. Blumhart, le pince-nez et les lunettes en or qu'il prépare actuellement pour les hommes de la police riveraine, qui veulent en faire un cadeau à leur chef, M. Russell. Que ces gens examinent aussi les bagues et les anneaux que M. Duquet confectionne presque tous les jours sur commande et qu'ils disent ensuite si l'on peut trouver de plus beaux articles n'importe où ailleurs. Enfin M. Duquet, qui n'a jamais fait une étude spéciale de cette branche, travaille l'or avec une habileté de maître en orfêvrerie.

Il entend aussi la mécanique à perfection, comme l'on

peut s'en assurer en visitant la petite machine à vapeur qu'il a faite et qu'il expose souvent dans sa vitrine. C'est un vrai petit bijou, renfermant toutes les parties qui composent une grosse machine : pompe alimentaire, indicateur, excentrique, etc., etc. Cette connaissance de la mécanique, M. Duquet l'applique à l'horlogerie, qui est son art par excellence. Il a inventé une horloge de garde nocturne qui est un vrai chef-d'œuvre. Cette horloge, outre le mécanisme ordinaire, est muni d'un appareil qui s'applique au cadran de l'horloge et qui, à chaque heure, laisse sortir une petite pièce carrée, si le gardien tire, au moment où l'horloge sonne, une corde destinée à cette fin. Si le gardien n'est pas à son poste et ne tire pas la corde, la pièce reste à sa place, en sorte que le nombre et la description des pièces tombées indiquent le matin si le gardien a toujours veillé régulièrement ou s'est endormi et à quelle heure il s'est endormi. Tout naturellement l'horloge est fermée à clef, et le propriétaire de l'établissement dans lequel elle est placée peut contrôler parfaitement ses gardiens en gardant cette clef par devers lui. Cette horloge, brevetée par M. Duquet, ne se vend que $20.00. Il y en a dans presque tous nos grandes manufactures, chez M. Bisset, M Woodley, à la fabrique de caoutchouc et en beaucoup d'autres ateliers.

L'horloge à cadran qui décore la vitrine de M. Duquet est aussi une de ses inventions et le fruit de ses connaissances en mécanique. A la voir, on dirait que cette horloge est un vrai mouvement perpétuel. Il n'y a apparemment ni mécanisme, ni poids, ni quoique ce soit. Tout se compose d'un cadran sur lequel tournent deux grosses aiguilles, indiquant le temps avec beaucoup de régularité. Voici le système en vertu duquel fonctionne cette horloge :

A l'extrémité la plus rapprochée du centre de la grande aiguille se trouve une petite boîte en métal, représentant la section d'un cylindre, d'un pouce de diamètre et de six lignes de hauteur. Dans cette boîte se trouve un demi disque en plomb ou en fer qui, en se déplaçant, déplace aussi le centre de gravité de l'aiguille et la fait tourner en conséquence. Or ce demi disque est mis en contact avec un ressort ou remontoir qui le fait marcher avec autant de régularité que le ressort ou le poids fait marcher les

horloges ordinaires. Voilà pour l'aiguille indiquant les minutes. Elle commande celle qui marque les heures par un engrainage, qui ne se voit pas, absolument comme dans les autres horloges.

Cette horloge a le double avantage de garder fort bien le temps et d'être un véritable ornement. Dans les édifices publics surtout, elle est un meuble nécessaire.

Nous regrettons de dire que pour économiser une vingtaine de piastres par an, la compagnie du gaz a privé la ville de l'avantage d'avoir une horloge électrique dans les clochers de la cathédrale. M. Duquet offrait de la faire à très bas prix et la corporation voulait bien l'acheter, mais la compagnie du gaz n'a pas voulu fournir la lumière nécessaire pour éclairer cette horloge pendant la nuit.

M. Duquet fabrique beaucoup de bijoux, ainsi que le prouve le personnel de son établissement : il emploie sept bijoutiers, parmi lesquels se trouve un bijoutier français récemment arrivé de Paris. Tous sont d'une habileté digne de l'établissement. Leurs gages se montent à environ $1,860 par année.

Outre ce qu'il fabrique, M. Duquet importe en grande quantité des bijoux français et anglais d'une richesse et d'un goût admirables. Son magasin de bijouterie est un des plus beaux de Québec. Il est d'autant plus facile d'y faire des achats que le propriétaire est un des hommes les plus polis qu'on puisse rencontrer.

FABRIQUE D'HUILE DE MM. V. TURCOTTE & Cie.

Cette fabrique est située à Beauport, sur la rivière de ce nom, à cinq milles de Québec. C'est le plus grand établissement du genre en Canada. Ses bâtisses sont immenses a deux et trois etages et couvrent au mois trois cents pieds de terrain. Elles sont divisées en trois départements. Dans le principal corps de bâtisse sont placés tous les plus gros appareils et la roue à l'eau qui communique la force matière à toutes ces machines. Cette roue, qui est construite sur le système à augettes, a quarante-deux pieds de diamètre et produits une force matrice équivalent à cinquante chevaux-vapeur. Cette roue seule a conté près de $3,000.

Pour mieux faire connaître l'usage des autres machines, nous allons décrire les divers procédés en moyen desquels la graine de lin est reduite en huile.

D'abord, la graine est passée dans le *smoth will*, pour la nettoyer, de là, elle descend dans un appareil qui la broie, puis de là dans une chauffrerie à la vapeur, où elle prend une consistance huileuse. Alors elle est mise, par un procédé mécanique, dans de grosses flanelles qui sont déposées entre les pressoirs de quatre presses hydrauliques, pouvant chacune loger huit paires, ainsi qu'on appelle le contenu des flanelles. Dès que ces paires sont placés, on ouvre le piston de la presse, et à mesure qu'il fait monter le plateau, l'huile coule dans un réservoir au pied des pièces, qui contient qui 800 gallons, de là elle est pompée dans un rése.voir de 1,800 gallons au deuxième étage d'ont elle est transmise par un tuyau long de trois cents pieds environ, dans la bâtisse où on la fait bouillir. Quand elle est ainsi bouillie, un autre tuyau, de mêmes dimensions que celui décrit plus haut, l'attire au moyen d'une pompe dans quatre réservoirs, dont l'un contient 1,500 gallens ec les antres 500 gallons chaque, pour laisser déposer les matières étrangères qu'elle renferme. Lorsqu'elle repose quelques heures dans ces réservoirs, elle est très claire. C'est de là qu'on l'envoie, encore par un tuyau, dans la bâtisse où elle est mise en barils. Cette bâtisse a deux étages et peut contenir sept ou huit cents barils.

La bouillerie est une bâtisse d'environ 40 pieds de front, sur 20 pieds de profondeur, muni de quatre bouilloires pouvant contenir chacune cent cinquante gallons. Ces immenses vaisseaux sont emmurés dans un grand fourneau en pierre et en brique, qui produit beaucoup de chaleur avec peu de combustible.

Les pompes, placées dans la bâtisse centrale, sont un vrai chef d'œuvre, de mécanique. Elles ont été achetées à Baltimore. Ces pompes fonctionnnent admirablement bien, elles alimentent les quatre presses hydrauliques, où l'eau qui presse ordinairement les pistons est fort avantageusement remplacée par l'huile. Aux pompes est adapté un manomêtre indiquant la pression donnée sur le piston, ce qui rend impossible les accidents qui pourraient arriver sans cela.

La chaufferie se compose de deux sections de tubes d'environ dix-huit pouces de hauteur et de trente de diamètre, alimentées par un générateur de vapeur placé en dehors de la bâtisse, pour prévenir les suites de tout accident occasionné par une explosion. Ce générateur fournit aussi la vapeur qui sert à réchauffer l'huile dans les réservoirs où elle est clarifiée.

Quand la graine est retirée des presses, elle forme des galettes dures qu'on appelle pain de lin. A mesure que l'employé alimentant les presses sort les pains, il les passe à un autre qui les découpe de la dimension requise pour l'emballage. Ces pains sont alors transportés dans le hangard où l'huile est mise en barils. On les expose à l'air pendant une journée ou deux pour les durcir davantage, et alors on les met dans des barils à fleur qui viennent remplis de graine de lin. Les miettes qui se font par la mise en barils et les découpures faites par la taille des pains en sortant des presses sont moulues et mises en sacs et vendues pour la consommation locale, en sorte qu'il ne se perd absolument rien. Ce pain de lin, moulu ou en galettes, se vend deux dollars le quintal et presque tout celui qui est mis en baril s'exporte en Écosse et en Angleterre.

Dans le même établissement, M. Turcotte fait aussi du mastic, d'une qualité supérieure. Il se sert des appareils ordinaires et produit un article d'une qualité supérieure. Cela s'explique facilement, outre que M. Turcotte a des ouvriers qui connaissent parfaitement leur métier et ont beaucoup d'expérience, nous avons remarqué en visitant l'établissement qu'il emploie d'excellents matériaux. Nous avons vu là du blanc de zinc qui aurait plutôt fait de la peinture que du mastic, tant il était blanc et fin.

M. Turcotte fait aussi du vernis qui est fort en vogue dans le commerce.

Cet établissement qui est en opération jour et nuit, fournit de l'ouvrage à une quarantaine d'ouvriers, conduits par M. Bitner, sous la surveillance de M. Turcotte lui-même. Ces ouvriers sont employés dans l'établissement et au dehors pour charroyer les produits de la fabrique, les mettre dans les hangars et pour faire réparer les sacs. Ils gagnent à peu près un dollar par jour,

LIGNE ALLAN!

Contracteurs avec le Gouvernement pour le transport des Malles Canadiennes et Américaines.

Les lignes de cette Compagnie se composent des Vapeurs puissants, à double cylindre, construits sur la Clyde, plus bas mentionnés :

Circassian	3,400	(En construction)
Carpathian	3,000	"
Polynesian	4,000	Capt. Brown.
Sarmatian	3,600	" J. Wylie.
Caspian	3,250	" Richie.
Scandinavian	3,000	" Ballantyne.
Prussian	3,000	" Lt. Dutton
Austrian	2,700	" Aird.
Nestorian	2,700	" Richardson.
Moravian	2,650	" Graham.
Peruvian	2,600	" Lt. Smith.
Acadian	2,500	Capt. Wilson.
Hibernian	3,434	" Watts.
Nova-Scotian	3,000	" Grange.
North American	1,784	" Miller.
Corinthian	2,400	" J. Scott.
Manitoban	3,[illegible]	" Lt. Archer
St. David	1,[illegible]	" Scott.
St. Andrew	1,432	" H. Wylie.
St. Patrick	1,207	" Stephens.
Norway	1,100	" Mylius.
Sweden	1,150	" McKenzie.

Les vapeurs de la ligne de Liverpool font le trajet deux fois la semaine à Québec en été, et en hiver partent de Portland chaque Samedi, et de Liverpool chaque Jeudi. Les vapeurs de la malle arrêtent à Moville pour recevoir et débarquer les passagers et les malles d'Ecosse et d'Irlande.

Les vapeurs de la ligne d'Halifax font le trajet tous les 15 jours entre Liverpool et Québec *viâ* Halifax, en été, ou Baltimore en hiver.

PRIX DU PASSAGE

De Québec ou Portland à Liverpool ou Londonderry.

Cabine : $70 ou $80, suivant la place. Pont : $25. Enfants au-dessous de 12 ans : $6 par an dans les cabines de l'arrière et $5 en avant, et passage gratuit au-dessous d'un an. Pont : enfant au-dessous de 12 ans $2 par an. Cabine pour domestique : $50. Les passagers de pont fournissent le lit et les ustensiles de cuisine.

De Québec ou Portland à Glasgow.

Cabine ; $60 ; Intermédiaire : $40 ; Pont : $24 : Enfants au-dessous de 12 ans : $5 en Cabine ; $3 Intermédiaire et $2 Pont, par an. Un an, gratuit.

Passagers Intermédiaires fournis de lits et ustensiles.

AGENTS:

LIVERPOOL—Allans & Cie, bâtisse Alexandra, rue James.
GLASCOW—J. &. A. Allan, 70, rue Great Clyde.
LONDONDERRY—Allan, Frères, 85, rue Foyle.
LONDRES—Montgomery & Cie., rue Grace Church.
QUÉBEC—Allans, Rae & Cie., rue St. Pierre.
TORONTO—H. Bourlier.
HAMILTON—G. A. Young.
CHICAGO—F. S. Winslow.

H. & A. ALLAN, Agents

Coin des rues Youville et Commune, Montréal

en moyenne, en sorte que les gages payés annuellement forment la somme assez ronde de $12,000, environ. Ils ont l'avantage d'être occupés par un ouvrage qui n'affecte aucunement la santé.

Cette fabrique produit chaque année environ 90,000 gallons d'huile, 16,000 quintaux de pain de lin et 20,000 quintaux de mastic. En estimant l'huile à 75 cents le gallon, le pain de lin à $2.00 et le mastic à $2,50 le quintal, la valeur annuelle des produits de l'établissement atteint le chiffre de $149,500, sans compter le vernis. L'huile et le mastic sont vendus dans les différentes provinces de la confédération et presque tout le pain de lin est expédié en Ecosse et en Angleterre.

La graine de lin pour alimenter cette fabrique est achetée par milliers de minots dans les Provinces de Québec et d'Ontario et si la culture du lin augmentait, M. Turcotte pourrait doubler ses opérations sans suffire encore aux demandes qui lui sont faites. L'huile qu'il prépare, de l'aveu de tous, est supérieure à celle qui se fait ailleurs et en conséquence fort recherchée.

Il a fallu l'habileté, l'énergie et la persévérance qui caractérisent M Turcotte pour triompher de tous les obstacles qu'il a rencontrés. Quand il a laissé le commerce en détail des épiceries pour se livrer à cette industrie, il y a une quinzaine d'années, il ne connaissait guère la manière de préparer l'huile, et ne produisait naturellement qu'un article inferieur aux huiles importées et d'un écoulement assez difficile. Pour obvier à cette difficulté, il a visite toutes les grandes fabriques de Baltimore et de Philadelphie et mis à contribution les machines et les procédés en usage dans ces établissements. Ces difficultés vaincues, il s'en présenta d'autres : l'établissement de la rue St Paul, où M. Turcotte avait commencé ses opérations, fut réduit en cendres par un incendie. Il transporta alors sa fabrique à l'endroit où elle est aujourd'hui et là encore le feu détruisit l'année dernière une de ses bâtisses. Mais en dépit de toutes ces tribulations, M. Turcotte est parvenu à rendre son établissement le plus considérable et le plus complet du Canada. Le développement qu'a pris cette industrie et la prospérité dont elle

jouit sont la juste rétribution de quinze années de travail opiniâtre et de sacrifices pécuniaires considérables.

FABRIQUE D'ARTICLES EN CAOUTCHOUC.

Cet établissement, fondé en 1869 par une société en commandite avec un capital de $100,000, a fait des progrès immenses, grâce à l'activité des directeurs, et surtout de M. Garneau, notre digne maire, et de son gérant, M. Farley.

Quand elle a commencé ses opérations, la compagnie n'employait qu'une centaine de personnes; aujourd'hui s'il faut en croire des renseignements que nous avons rai, son de croire exacts, elle fournit de l'ouvrage à près de trois cents hommes, filles et garçons. Si l'on suppose que ces ouvriers gagnent soixante-quinze cents par jour, la somme des salaires payés annuellement par cette compagnie est de $70,200.

Pour suffire aux demandes toujours croissantes de ses produits, la Compagnie a presque doublé ses opérations l'année dernière et agrandi ses usines en conséquence. La bâtisse qu'elle occupe sur la rue St. Pierre a quatre étages en brique, de 150 sur 58 pieds.

Ce succès n'est guère étonnant ; M. Farley fabrique des articles d'un fini et d'une élégance irréprochables. Les *claques de Québec*, comme on les appelle vulgairement, font les délices des gandins et des avares qui n'aiment pas à répéter souvent leurs achats. Les chaussures en feutre avec garnitures en caoutchouc sont aussi bien faites.

Nos lecteurs nous sauront gré de leur faire connaître les procédés suivis pour faire les chaussures en caoutchouc et nous allons decrire dans l'ordre suivi dans l'établissement les opérations requises pour la confection des chaussures.

D'abord le caoutchouc, qui est importé en gomme, est préparé, mêlé au soufre qui lui donne l'élasticité, et mis en lisière comme les pièces de linge ou les côtés de cuir, on taille dans ces pièces, qui ont environ une verge de largeur et une trentaine de pieds de longueur, les différents morceaux qui entrent dans les chaussures, absolument comme les morceaux de cuir pour les souliers et on monte les *claques* sur les formes comme les chaussures

ordinaires. Au lieu de coudre les différents morceaux, on les colle avec du caoutchouc fondu.

Le caoutchouc pour les semelles est préparé spécialement pour la partie antérieure : les lisières sont faites d'une largeur égale à la longueur de la semelle à partir du milieu du pied et carrelées pour empêcher de glisser. Le talon et le milieu du pied (shink) sont taillés à même d'autres pièces dont une partie est carrelée et l'autre unie.

Quand le caoutchouc est ainsi travaillé, il n'a pas le brillant qui semble le rendre plus imperméable. Pour lui donner ce lustre, on l'enduit d'une espèce de vernis qu'on fait ensuite sécher dans un fourneau destiné exclusivement à cette usage.

Inutile d'observer qu'on fabrique à cette manufacture toutes les espèces d'articles en caoutchoue : claques, redingotes, courroies, ressorts, tuyaux, anneaux, etc., etc. Les articles ainsi fabriqués se vendent à des prix qui défient toute concurrence. Avec des voies de communication plus courtes et plus régulières en hiver, cette fabrique pourra alimenter tout le marché des Provinces Maritimes.

FABRIQUE DE MASTIC.

La maison Chinic & Beaudet exploite aussi une fabrique de mastic. C'est encore M. François Xavier Méthot, le fondateur de la maison, qui a ouvert cette fabrique en 1835. Elle occupe trois hommes, qui font à la main vingt-cinq ou trente tonneaux de mastic par année. Ce mastic est si bon qu'il est connu dans le commerce sous le nom particulier de " mastic de la maison Chinic & Beaudet. " Le blanc qui entre dans la composition de ce mastic est importé d'Angleterre et l'huile de lin achetée de MM. Turcotte & Cie. Les trois hommes qui préparent le mastic gagnent $1000 par année, environ.

FABRIQUE DE MASTIC, FORMES, ETC.

Dans cette fabrique, on fait du mastic, du noir à cirer, des formes à chaussures, des boîtes d'emballage et de la peinture.

Cette fabrique se trouve sur la rue Notre Dame des

Anges, à St Roch, au nº 47. Elle occupe un terrain de 80 pieds de longueur sur 100 de profondeur. La bâtisse dans laquelle fonctionnent les diverses machines est en brique; elle a deux étages, de 60 pieds de longueur, sur 30 de profondeur, et renferme une machine de vingt cinq chevaux-vapeur, qui sera prochainement remplacée par une autre de cinquante chevaux-vapeur. Cet engin communiquera le mouvement à une machine pour fabriquer des formes à chaussures, à plusieurs scies circulaires, à l'appareil pour broyer le mastic, ainsi qu'à plusieurs autres machines surtout à un rabot mecanique pour polir le bois.

Le mastic fabriqué à cet établissement est de qualité supérieure ; il est aussi bon que celui fabriqué à l'ancienne maison Méthot. Il en est de même de la peinture et du noir à cirer. Quant aux formes à chaussures, elles sont déjà fort bien cotées sur le marché, bien qu'elles ne soient en vente que depuis le printemps.

La confection des boîtes d'emballage réussit fort bien, et outre les commandes de la fabrique de caoutchouc et des principales manufactures de Québec, il en vient un grand nombre de Montreal et de plusieurs autres localités. Le succès de cette etablissement surpasse les espérances de la compagnie qui l'exploite.

Le capital de cette compagnie est de $15.000, payés, mais le developpement que prennent les operations exige déjà une augmentation. Le bureau de direction se compose de MM. Cyr. T. Suzor, President; J. B. C. Hebert, Vice-Président ; Cyrice Têtu, R. J. Bradley, G. Lapointe, Joseph Marié, Wm. McWilliam, L. Laliberté, Secrétaire-Trésorier.

Nous felicitons bien cordialement cette compagnie des beaux résultats déjà obtenus et nous lui souhaitons de continuer ses opérations avec un succès toujours croissant.

Les employés sont au nombre de dix et gagnent annuellement $3,000,

---

FABRIQUE DE CIMENT ET DE PLATRE.

Cette fabrique a été fondée en 1854 par son propriétaire actuel, Pierre Gauvreau, écr., architecte et ingénieur civil. Elle couvre tout l'espace compris entre les angles formés

par les rues d'Aiguillon, Richelieu et St. Augustin, dans le faubourg St. Jean. Les bâtisses sont en bois et en brique et très spacieuses.

Le ciment fabriqué par M. Gauvreau est fait avec la pierre dont se compose le cap sur lequel Québec est bâti. Cette pierre est moulue très fine et diluée dans l'eau pour s'en servir. Elle est alors employée comme ciment hydraulique pour les maçonneries qui sont exposées à l'eau ou à l'humidité. Le procédé au moyen duquel ce ciment est préparé a été breveté pour quatorze ans, en 1854, par M. Gauvreau, qui n'a pas renouvelé son brevet lorsqu'il est expiré en 1868. Le ciment préparé par ce procédé a complètement remplacé celui qu'on importait jadis des Etats-Unis et qui coûtait $4 00 le barril tandis que celui de M. Gauvreau ne se vend que $1.60. Il est exporté dans toutes les parties de la Confédérationet surtout à Montréal. Presque tous les travaux en maçonnerie de l'Intercolonial et des fortifications de Lévis ont été faits avec ce ciment.

Bien que la demande de cet article soit considérable, elle est loin d'égaler les moyens de production de M. Gauvreau, qui pourrait avec le même personnel, fabriquer deux fois autant. Actuellement il emploie vingt deux hommes dans l'établissement et quatre charretiers pour transporter les matériaux bruts et les produits fabriqués. Ces hommes gagnent environ $3,000 par an. Ce chiffre comprend les employés du moulin à plâtre.

La préparation du ciment se fait de la manière suivante :—La pierre est calcinée dans un fourneau, comme on la calcine pour faire la chaux et elle est ensuite pulvérisée dans un appareil spécial, presque semblable aux machines dont se servent les tanneurs pour broyer l'écorce de pruche. Il ne reste plus qu'à le diluer dans l'eau pour s'en servir.

Au moulin à plâtre, M. Gauvreau prépare du plâtre pour l'engrais de la terre et du plâtre pour faire les murs et les ornementations de maison.

Il y a dans l'établissement deux fourneaux pour calciner la pierre à ciment, pouvant calciner à la fois 200 barils et deux fourneaux à plâtre, l'un pour faire bouillir et l'autre pour faire cuire le plâtre. Le pulvérisateur est mis en mouvement par une machine de dix-huit chevaux-vapeur.

Avec tous ces appareils, M. Gauvreau fabrique annuellement huit à neuf mille barils de ciment et cinq mille barils de plâtre pour engrais ; mais avec les mêmes machines et le même personnel, il pourrait en fabriquer deux fois autant, comme nous avons dit plus haut, et pour employer ses ouvriers constamment, il moud des os pour l'engrais de la terre et du charbon pour les fondeurs. Il fabrique aussi avec son ciment des tuiles, des ronds pour les tuyaux, des briques pour le pavage et tout ce qu'on lui demande en ce genre.

M. Gauvreau conduit lui-même ses opérations, assisté par ses fils et comme on peut le voir par les chiffres que nous avons donnés plus haut, il fait un montant d'affaires considérable. L'ouvrage que fournit son établissement représente les moyens d'existence d'une vingtaine de familles et M. Gauvreau mérite à juste titre de figurer parmi les bienfaiteurs de nos ouvriers comme il mérite la prospérité qui caractérise les opérations de son établissement.

TONNELLERIE.

Il y a dans Québec une vingtaine de tonnelleries employant environ cent quarante tonneliers. Les principaux établissements sont ceux de MM. Hilaire Grenier, 51 rue Sault-au-Matelot ; Octave Grenier, 53 do ; George Grenier, 55 do ; Théophile Lortie, 42 rue des Commissaires ; Alfred Lortie, 36 do ; Justin Lortie, 15 do ; Charles Lortie, 35 do ; Grenier & Parent, 101½ do ; Thomas Burns, 27 do et John Stokes, 41 do.

Ces établissements, et quelques autres moins considérables, emploient environ cent quarante tonneliers, gagnant au moins $32,000 par an.

Nos tonneliers confectionnent par milliers des barils de toutes les descriptions possibles, pour le poisson, l'huile, le clou, le beurre. Ils fabriquent aussi pour l'étranger d'immenses quantités de tonneaux à vin et à eau-de-vie. Ces tonneaux sont exportés en paquets, *shooks*, comme on les appelle dans le commerce, aux Antilles, en France et en Augleterre. Ces tonneaux sont préparés pour nos gran-

des maisons commerciales, notamment MM. Gibb & Laird, John Ross & Cie et James Ross.

Les prinnipaux établissements sont ceux de MM. Stokes, Burns et Hilaire Grenier, dont l'ouvrage jouit d'une réputation acquise à bon droit.

FABRIQUE D'ALUMETTES.

ETABLISSEMENT DE M. JOSEPH LABRECQUE

Cette fabrique est à Beauport. Elle est très considérable et fournit de l'ouvrage à cinq hommes et à dix filles ou petits garçons. M. Labrecque, comme tous les fabricants de Québec, fait en énorme quantité des allumettes qui sont en grande vogue. Il les expédie dans toutes les parties du Canada et même à l'étranger. Cette fabrique, dont la fondation est de date comparativement récente, est dans un état de prospéiité fort enviable. Elle est munie de tous les appareils les plus uouveaux et très bien organisée. Les bâtisses sont spacieuses et mise à l'épreuve du feu, auquel les établissements de ce genre sont tant exposés.

Le salaire des employés est d'environ $3,000 par an.

Il y a dans les environs de Québec plusieurs de ces fabriques. Les plus importantes sont celles de M. G. B. Hall, à Montmorency ; de M. Fitch, à Saint Romuald et de M. Jos. Plamondon à Charlesbourg.

L'établissement de M. Hall est tout nouveau ; il n'a été fondé qu'en 1860, et emploie trente hommes. M. Hall fabrique avec des avantages exceptionnels ; outre que la force motrice ne lui coûte relativement rien, il a aussi les bois à très peu de frais : il transforme en allumettes les rognures de madriers qui ne lui serviraient pas sans cela.

M. Joseph Plamondon, de St. Pierre de Charlesbourg, emploie cinq hommes et dix femmes ou filles. Sa fabrique est en opération depuis douze ans et a été incendiée plusieurs fois. Pour se protéger contre ces accidents, M. Plamondon a construit de magnifiques bâtisses en pierre, avec voûtes et portes en fer.

Dans ces bâtisses se trouvent des machines destinées à la preparation des outils, etc., etc. Car M. Plamondon fait tout ce dont il a besoin dans son étbblissement : outils, ma-

chines, menuiserie, etc., etc. C'est un homme qui a vraiment le génie de la mécanique et des inventions pratiques.

Les allumettes de M. Plamondon, les *Télégraph*, sont en grande vogue, ce qui explique le succès de son établissement.

M. Norbert Tremblay, de Charlesbourg, fabrique aussi de bonnes allumettes, mais en moindre quantité que M. Plamondon : il n'emploie que deux hommes, bien que sa fabrique soit organisée depuis 1868.

L'établissement de M. François Bélanger, à Beauport, est plus considérable. Il emploie quatre ou cinq hommes et celui de M. Joseph Bélanger en occupe quatre.

Outre ces fabriques, celle de MM. Edson Fitch & Cie, à St. Romuald, fournit constamment de l'emploi à plus de cinquante personnes. M. Fitch prépare le bois et les boîtes pour les allumettes, qui seront souffrées et finies par une compagnie récemment organisée. Cette nouvelle besogne occupera encore une dizaine de personnes.

Tous ces établissement fournissent donc de l'emploi à cent vingt quatre personnes qui, si elles ont en moyenne quatre piastres par semaine, gagnent annuellement $25,-792.

MOULINS A SCIER.

Jusqu'à ces dernières années, le bois exporté de Québec se vendaient en plançons pour être scié en Angleterre. Le fret était plus dispendieux et plus difficile que le transport du bois scié ; c'est pourquoi on se mit à préparer le bois en madriers et en planches avant de le vendre, système qui a le double avantage de réduire les frais de transport en faveur du vendeur et de lui donner les profits realisés sur le sciage.

Les plus grandes scieries des environs de Québec sont celles de M. George Benson Hall, au Sault Montmorency. En moyenne, 400 hommes travaillent dans ces moulins, sans compter ceux qui sont occupés à préparer le bois dans la forêt.

Il faut dire qu'outre ces immenses scieries, il y a des moulins pour faire des portes, des croisées, des sceaux, des manches à balais, des tonnes, etc., etc. Cet établisse-

ment, le plus considérable du Canada, a été fondé en 1810 par M. P. Patterson

M. Simon Peters exploite un établissement de même genre sur la rivière Saint Charles, à Québec, et emploie cent hommes. Le moulin de M. Peters est une superbe bâtisse en brique à trois étages, construite sur un quai permettant de recevoir et d'expédier le bois par eau sans transbordemment ni transport.

Cet établissement est fort bien connu, même à l'étranger; M. Peters expédie du bois en Angleterre, en Allemagne, dans l'Amérique du Sud, etc., etc. Ces années dernières, il a expédié un village tout construit, maisons, églises, etc., etc., aux Indes Anglaises. Inutile d'observer que ce commerce est fort lucratif.

M. George Paré exploite aussi des moulins semblables, à Saint Roch. Il emploie constamment une quarantaine d'hommes.

Outre ces moulins, il y a les scieries de MM. Joseph Archer & Cie; au Cap-Rouge, celles de Saint Joseph de Lévis, de MM. Dunn & Samson, Québec-Sud; Benson Bennett & Cie, Hadow Cove; Hubert Paradis, Henry Atkinson, Etchemin; Benson & Cie, Ritchie & Cull, New-Liverpool. Il y a dans ces divers établissements près de huit cents hommes, gagnant annuellement environ $150,000.

FABRIQUE DE BROSSES ET BALAIS.

FABRIQUE DE M. R. TURNER.

Cette fabrique est située au N° 2½ de la rue Notre-Dame, et appartient à M. R. Turner. Comme l'indique le nom de cet établissement, on y fait des brosses et des balais de toutes les descriptions. Le blé d'inde employé pour la confection des balais est importé des Etats-Unis et en grande quantité. Les manches, croyons-nous, sont achetés tout préparés, tournés et polis, en sorte qu'il ne reste qu'à les peinturer.

Les balais sont faits par une douzaine d'hommes, qui en finissent quatre-vingt-dix douzaine par semaine et 4,6?0 douzaines par an. Ces balais se vendent généralement

$3,33 la douzaine de sorte que la production annuelle se monte à $15,584.

Les brosses sont montées par des filles, et le bois est fait par un menuisier, au moyen de machines qui économisent beaucoup de travail et de temps. Ce menuisier et les dix filles qui travaillent avec lui font par semaine soixante dix douzaines de brosses valant $150 et portant à $7,800 la production annuelle.

Le personnel de cette fabrique se compose donc de dix filles ou femmes et de treize hommes, faisant vingt-trois employés. En estimant à quarante cents par jour le salaire des filles et à quatre-vingts celui des hommes, les gages annuellement payés par M. Turnr, atteignent le joli chiffre de $3,245.

FABRIQUE DE M. BENJAMIN BEGIN.

M. Bégin est un des rares industriels qui ne peut suffire aux demandes toujours plus nombreuses des articles qu'il produit. Il semble presque cacher son établissement, qui se trouve en arrière du nº 8, dans la rue Champlain. Il emploie là cinq hommes et six filles qui font environ mille douzaines de balais et autant de brosses par année. Les hommes gagnent de cinqnante cents à un dollar par jour et les filles de vingt-cinq à cinquante cents. Les gages payés annuellement sont donc de $1,800 pour onze employés.

La bâtisse dans laquelle M. Bégin fabrique les articles plus haut mentionnés est une immense construction en brique blanche refractaire de cent pieds sur vingt-quatre, à quatre étages. Il occupe les deux étages supérieurs. Le blé d'inde employé pour faire les balais est importé de Chicago, en grande quantité.

Les manches à balais sont importés tout préparés. Les manches en bois franc viennent de Danville, des moulins de M. Béique, croyons-nous, et ceux en bois mou sont achetés chez M. Hall, au Sault Montmorency. Inutile de dire que M. Bégin fabrique des brosses et des balais de toutes les descriptions.

Garneau ; de M. John Wright, 53 rue St. Jean ; de M. Pierre C. Dery, 7 rue Ste. Marie ; de M. Louis Tanguay, 58 rue St. Jean ; de M. Bénoni Tanguay, 5½ rue St. Nicholas.

On fait dans tous ces établissements des harnais de tous les prix et de tous les goûts et qui remplacent fort bien ceux qu'on importait jadis d'Angleterre Ils sont aussi bien finis et mieux adaptés à nos voitures.

MM. Corneil, Fisher & Blouin font aussi des valises, des sacs de voyages, des boîtes à chapeaux et une foule d'autres articles de fantaise en cuir. Les vitrines de leurs établissements sont garnis de ces articles, qui attirent tout naturellement l'attention des amateurs et des connaisseurs.

Ces divers établissements occupent soixante-dix selliers, dont les gages annuels se montent à $22,000. La sellerie réussit très bien et progresse tous les jours. Le marché de Québec seul absorbe tous les harnais qui sont faits dans nos douze établissements et l'on pourrait facilement exporter dans les Provinces du Golfe.

CHAPELLERIE.

Les principaux établissement de chapellerie de Québec sont ceux de MM. Renfrew et Marcou, rue Buade ; O. Côté, coin des rues St. Jean et du Palais ; George Malouin, 11 rue St. Jean ; P. Dugal et frère, 24 rue St. Jean et J. B. Laliberté, 54 rue St. Joseph, à St. Roch.

Ces établissements renferment une cinquantaine d'ouvriers travaillant la chapellerie et surtout les fourrures. Le plus grand nombre de ces ouvriers sont des femmes qui gagnent en moyenne quarante cents par jour. Les objets en pelleterie confectionnés à ces divers établissements sont marqués au coin de la richesse et de l'élégance. Les ouvrages de nos manchonniers se vendent tellement bien que le prix des pelleteries, surtout du castor piqué, a presque doublé cette année, grâce à la demande toujours croissante de cette fourrure.

Les gages annuellement payés aux ouvriers en chapellerie excédant $10,000.

CAROSSERIE.

La carosserie est une des industries les plus connues de Québec. Les prix remportés aux diverses expositions par les voitures des messieurs Gingras ont donné à notre carosserie une vogue bien méritée.

Aujourd'hui la boutique la plus considérable est celle de MM. Charles Hough & fils, qui continuent l'établissement de M. Godefroy Gingras. Jusqu'à l'hiver dernier leurs ateliers se trouvaient dans une superbe bâtisse en brique, sur la rue Ste. Ursule ; mais un incendie les a contraints de transporter l'établissement aux nos. 22, 24 et 26 sur la rue Ste. Anne. La bâtisse qu'ils occupent maintenant a pour le moins 100 pieds de longueur sur 40 pieds de profondeur, avec quatre étages, en brique, sans compter la forge et les autres constructions placées en arrière du premier corps de bâtisse.

Nous n'avons obtenu de M. Hough aucun renseignement sur cet établissement ; mais des personnes qui le connaissent bien nous assurent qu'il renferme une trentaine d'ouvriers, travaillant le bois, la peinture et le fer.

L'établissement de M. W. P. McKnight, au coin des rues Ste Anne et St. Stanislas, est presque aussi considérable et jouit d'une réputation qui s'accroit tous les jours, et pour cause. M. McKnight fabrique des Voitures d'une élégance, d'une solidité et d'un fini qui se sauraient être surpassés. Ouvrier lui-même, il surveille avec un soin tout particulier les hommes qu'il emploie, au nombre de vingt ouvriers.

MM. Flavien Trudelle, N° 79, rue St. Jean, M. Verret, N° 37, rue St. George, et J.-Bte. Bureau, N° 11 rue St. Olivier, exploitent des établissements considérables, sans compter une dizaine d'autres petites boutiques. Ces diverses ateliers renferment une cinquantaine de personnes, en sorte que la carosserie emploie près de quatre vingt quinze hommes dont les gages annuels remontent à $40,000.

SELLERIE.

Il y a dans Québec une douzaine d'établissements de sellerie. Les principaux sont ceux de MM. Fisher & Blouin, 21½ rue de la Fabrique ; de M. Charles Corneil, sur la rue

FABRIQUE D'INSTRUMENTS AGRICOLES.

La seule fabrique de ce genre à Québec est celle de la "Compagnie d'Instruments Agricoles de Québec," dont les directeurs (provisoires) sont MM. Cyrice Têtu, J.-Bte. C. Hubert, C. T. Suzor, Joseph Lachance, J. L. Martineau et le Dr Hubert LaRue.

Cette compagnie a ses usines dans Bédardville (à St. Sauveur,) où elle possède un terrain comprenant trente deux lots à bâtir. Outre une bâtisse en brique à trois étages de 100 pieds de longueur, sur 40 de profondeur, sur la grève de la rivière St. Charles, elle a fait ériger une annexe dans laquelle elle possède une fonderie pour faire toutes les pièces en fonte. Pour communiquer le mouvement à toutes les machines, il y a dans la grande bâtisse un engin de cinquante chevaux-vapeur. Les employés, au nombre de quarante, gagnent environ $1.50 par jour, ou $18.720 par an. Chaque département est dirigé par un surveillant d'une grande compétence, en sorte que tout se fait bien et dans le plus bel ordre.

Le capital de la compagnie est de $25,000, dont $15.000 sont déjà versées.

Les produits de la fabrique sont d'une qualité réellement supérieure. A preuve, nous pouvons citer le verdict des juges de deux concours : au concours pour l'essai des faucheuses, tenu sur la ferme de Mezeret, l'été dernier, la faucheuse fabriquée par M. Légaré, qui dirige les opérations de la compagnie, a été déclarée préférable à toutes les autres. D'autres machines confectionnées dans les mêmes usines ont aussi obtenu quatre prix à l'exposition provinciale, l'automne dernier.

Quand l'établissement sera difinitivement organisé, on y fabriquera toutes les pièces de mécanisme possible en fer, en fonte ou en bois. C'est assez dire que les directeurs ne manqueront pas de réaliser leurs projets et de faire un établissement de première classe sous tous les rapports. Observons en passant que cette compagnie n'existe que depuis l'an dernier.

FABRIQUE D'OUTILS DE M. V. A. EMOND.

Cet atelier, ouvert en 1868, est situé sur la rue St. Ours. C'est une bâtisse à deux étages, de 60 pieds sur 40.

M. Emond fabrique toutes les espèces d'outils, qu'il expédie dans les diverses parties du Canada et même x Etats-Unis. La trempe de ses outils leur donne une coupe qui fait les délices des ouvriers.

M. Emond est un homme fort entreprenant. Quand il a ouvert son établissement, en 1868, il n'employait que deux hommes ; il en emploie actuellement une quinzaine et il se propose d'introduire la vapeur dans son atelier au mois de décembre, ce qui lui permettra d'augmenter encore le nombre de ses ouvriers. Cette amélioration complètera l'établissement et mettra M. Emond, dont on ne saurait trop louer l'esprit d'entreprise, en position de produire des articles qui pourront avantageusement supporter la concurrence des outils importés d'Angleterre et des Etats-Unis. Avec toutes ces améliorations, M. Emond emploiera un personnel gagnant environ $5,000 par an.

FABRIQUE DE MEULES A FARINE.

Cette fabrique, fondée par M. Méthot, appartient à la maison Chinic & Beaudet. Elle est située à St. Roch, au coin des rues Ste. Anne et Fleury. Cette fabrique emploie cinq ou six hommes qui confectionnent chaque année au-delà de cent paires de meules à moulins, ou *moulanges*, excellentes sous tous rapports. Ces meules sont vendues dans toutes les parties du Canada, mais principalement dans les Provinces de Québec et d'Ontario, où les moulins à farine sont en plus grand nombre que dans les Provinces du Golfe. La pierre dont ces meules sont faites est importée de France. C'est la meilleure, mais aussi la plus dispendieuse. Il est regrettable que la pierre meulière qui se trouve en grande quantité à la Nouvelle-Ecosse ne fasse pas d'aussi bonnes meules, car les frais de production seraient beaucoup diminués par l'emploi de cette pierre, dont le transport coûterai peu de chose.

Les six hommes qu'emploie cette fabrique gagnent au moins $1850 par an.

FABRIQUE DE M. J. B. RENAUD.

M. Renaud fabrique aussi des meules à farine, à son moulin de Beauport. Il emploie à cet ouvrage cinq ou six hommes qui, comme les ouvriers de M. Chinic & Beaudet, font environ cent paires de meules par année. Ces ouvriers gagnent quinze ou seize cents dollars par an.

Les meules fabriquées par M. Renaud sont très bonnes. Les ouvriers qui les font savent leur métier à perfection et au besoin ils pourraient prendre conseil des meuniers si habiles qui conduisent les magnifiques moulins à farine, à barley et à gruau de M. Renaud.

FABRIQUES DE PRODUITS CHIMIQUES.

Il y a deux établissements de ce genre à Québec : celui de M. le Dr. Léonidas Larue et celui de la compagnie dont M. Weston Hunt est président et qui a ses usines à Lévis.

FABRIQUE DE M. LE DR. LARUE.

Cette fabrique est au village Stadacona, au nord de la rivière St. Charles et à quelques arpents de la fabrique d'acier. Elle emploie une vingtaine de personnes qui préparent toutes sortes de produits chimiques, acide sulphurique, compositions chimiques, etc Les employés gagnent une centaine de piastres par semaine et environ $5,000 par an. Cette fabrique n'est en opération que depuis cinq ou six mois.

FABRIQUE DE LÉVIS.

Cette fabrique a ses usines à Lévis, mais le plus grand nombre des actionnaires et le bureau d'affaires sont à Québec. Elle est exploitée par un société dont M. Weston Hunt est président, M. Alexandre Fraser, sécrétaire et M. Brocklesly gérant. Ce dernier à son bureau sur la rue St. Pierre.

Les objets d'exploitation de cette compagnie sont la préparation des produits chimiques et la raffinerie du pétrole.

Les opérations sont très considérables et occupent trente ouvriers sous la surveillance de M. Adams, un américain. Le salaire annuel des ouvriers se monte à $8,240. Les usines ne sont ouvertes que depuis quatre ou cinq ans.

FABRIQUE DE PRÉPARATIONS MÉDICALES.

Cette fabrique n'est organisée que depuis quelques mois. On y prépare plusieurs remèdes qui sont en grande vogue et produisent partout, s'il faut en juger par les certificats donnés, des résultats qui sont bien propres à les populariser.

Le *Sothérion*, ou papier anti-asthmatique, le *Philodonte*, le *Sozodonte*, l'*Odontine*, l'*Odontalgique*, l'*Onguent*, la *Gourmine* et l'*Omnicure* sont les plus connus des remèdes préparés à cet etablissement.

M. le Dr. Pourtier, qui est le fondateur et l'un des principaux proprietaires de cette nouvelle industrie, est très competent en pareille matière. Aussi ses preparations ont-elles reçu l'approbation de plusieurs societes medicales. Enfin son etablissement fournit de l'emploi à une quinzaine de personnes, gagnant par année $2,000. approximativement.

Cette fabrique a été ouverte au printemps de 1871.

FABRIQUES DE BISCUITS.

Ces fabriques sont au nombre de trois : celles de M. John Glass, 16½ rue St. Pierre, etabli en 1830 ; de M. James Hossack, au coin de la rue King, quartier St. Roch, etabli en 1860 ; de M. Jean Allard, 40 rue St. Joseph, fondée en 1869.

M. Glass emploie dix hommes et produit annuellement onze mille sacs de biscuits, dont il exporte une grande partie. M. James Hossack emploie, dans sa boulangerie de biscuits et dans sa confiserie, vingt hommes et fabrique annuellement pour $18,000 de biscuits et pour $15,000 de confiserie. L'etablissement de M. Allard occupe seize hommes.

Les renseignements qui précèdent sont extraits du rap-

port compilé par l'Association pour la promotion de l'industrie, en 1870.

Outre les établissements plus hauts décrits, il y a dans Québec et Lévis environ 150 boulangers et confiseurs formant dans cette branche un nombre total d'ouvriers de trois cents, environ. Supposant que ces ouvriers gagnent vingt dollars par mois, le montant annuel de leurs gages serait de $72,000.

FABRIQUES DE SAVON, CHANDELLE, COLLE, Etc.

Il y a six établissemonts de ce genre à Québec. Le plus considérable est celui de MM. Thomas Peddington & fils, fondé par MM. W. Whithall en 1850, et fournissant de l'ouvrage à cinq hommes, et produisant chaque année 22,000 boîtes de chandelles.

M. F. W. Roy, 73 rue Arago, Saint Sauveur, emploie six hommes et M. Joseph Lauzon, au coin des rues Saint Antoine et Tourangeau en a deux.

Le savon et la chandelle fabriquée dans ces divers établissements sont d'excellente qnaliié et ont supplanté snr le marché de Québec les savons jadis importés de Liverpool.

Ces divers établissements, avec les fabriques de colle, emploient environ vingt-cinq hommes gagnant $4,500 par année et sont pour la plupart de fondation très récente.

N. B. M. le comte d'Arschot vient d'ouvrir une manufacture de colle, de vinaigre, et d'empoi qui nous le souhaiton à toutes les chances de réussis.

FABRIQUES DE VOILES.

Cette industrie a subi les fluctuations de la construction navale. Aujourd'hui, elle est exploitée par MM. R. Blackeston, N° 9 rue St. Pierre, Thomas Stonehouse, Dawe et Jarvis, Watson et Jarvis, qui emploient une cinquantaine d'ouvriers. Une grande partie des voiles fabriquées à Québec sont exportées dans les Provinces Maritimes.

Cette industrie, qui ne peut manquer de se développer si la construction des voiliers en bois reprend son ancienne activité, donne à nos ouvriers environ $10,000 par an

CORDERIES.

Il y a dans les environs de Québec : celle de MM. P. Brown & Cie, à la Canardière et celle de M. William Onslow, au Gros Piu, sur le chemin de Charlesbourg.

La bâtise de MM. Brown et Cie. qui a brulé et 1869, à treize cents pieds de longueur sur trente de largeur. Le corps de bâtisse où se trouve la machine à vapeur et les principaux appareils est en pierre, a deux étages, et le reste en bois.

MM. Brown & Cie emploient cinquante cordiers et font du cable et de la ficelle de toutes les discriptions, d'une qualité supérieure.—Cette corderie a été depuis détruite par un incendie dans le mois de septembre mais avant l'hiver elle sera de nouveau en pleine opération.

La corderie de M. Onslow est moins grande et n'emploie que 8 hommes. Les produits, surtout le cable fait avec un mélange de chanvre russe et canadien, jouissent d'une grande réputation parmi les connaisseurs.

Cette industrie emploie, comme on vient de le voir, quarante-huit homme gagnant pour le moins $11,000 par an, et elle ne manquera pas de se développer si la construction navale augmente.

FABRIQUE DE TABAC

Cette industrie s'exploite sur une assez grande échelle. Le principal établissement est celui de M. John Lemesurier, qui fabrique des cigares qu'on dit supérieurs à ceux qui sont préparés en Allemagne. On nous assure que cette fabrique emploie au moins quinze hommes. MM. Brochu, Houde, Fréchette et Brouard, qui font dans la même branche, emploient aussi une trentaine d'hommes, en sorte que la préparation du tabac fournit de l'ouvrage à quarante-cinq personnes, dont les gages se montent à $10,800 par années.

MOULINS A FARINE.

Il est dans les environs de Québec plusieurs moulins à farine : ceux de M. J. B. Renaud, de M. Joseph Labrecque,

de MM. Archer & Leduc, de M. François Bélanger, de M. Godefroy Tremblay, de M. Bénoni Tremblay, de M. Brown, à Beauport, et de M. J. B. Villeneuve, à Charlesbourg, sont les principaux.

Le plus beau de tous ces moulins est celui de M. Renaud, construit par M. Napoléon Larochelle, de St. Anselme. Outre la farine de blé et d'avoine, on prépare à ce moulin du barley et des pois fendus d'une qualité supérieure. Les produits de cet établissement sont fort avantageusement connus sur le marché.

Ces divers moulins fournissent de l'occupation à près de vingt meuniers et autres employés, qui gagnent annuellement une somme de $7,000 et moudent environ cent mille minots de grain dont la farine est vendue à Québec et dans les Provinces Maritimes.

FABRIQUES DE BIÈRE DE GINGEMBRE.

Il y a dans Québec quatre de ces fabriques : celle de M. Musson, pharmacien ; de M. W. Doyle, 26, rue Ste. Marguerite à St. Roch ; de M. Drolet et de M. Olivier Martel, 50, rue Richelieu. Ces divers établissements emploient une quinzaine de personnes gagnant environ $4,000 par année. Ils préparent de la bière de gingembre, de l'eau de soude et plusieurs autres liqueurs de la même nature. Ces établissements ont progressé considérablement depuis quelques années et permis à leurs propriétaires, notamment à M. Martel, de réaliser de jolies fortunes.

FABRIQUE DE HARDES.

Québec renferme une vingtaine de ces fabriques, dont les produits sont écoulés sur le marché local. Les principales sont celles de MM. Glover & Fry, Hamel & Frère, Léger & Rinfret, Fyfe & Garneau, D. Morgan, J. Falk, Byrne, Fuchs, Thompson, Darlington et Dechesne. Dans ces divers établissements, on fait des hardes de tous les goûts pour les messieurs. Dans quelques-uns, notamment chez MM. Glover & Fry, Léger & Rinfret, et Fyfe &

Garneau, on fait aussi les ouvrages de modistes, et nos belles se trouveraient fort à plaindre si elles ne pouvaient avoir là leurs toilettes de bal. Ces établissements sont conduits avec le plus grand soin, et on peut s'y procurer une toilette aussi élégante et aussi riche que dans n'importe quelle ville européenne ou américaine.

Il y a aussi une fabrique de crinolines et deux ou trois établissements de mercerie et de lingerie, principalement ceux de Mme Houghs, de Mme Arcand et de Mlle Donohue. Ces divers établissements emploient environ trois cents couturières, modistes et tailleurs, dont les gages se montent pour le moins à $62,400 par année.

Ces chiffres montrent l'importance de cette industrie, qui augmente constamment. Nos marchands tailleurs et nos modistes ont des ouvriers aussi habiles que ceux des établissements de Paris, Londres et New-York et se tiennent régulièrement au courant de toutes les modes nouvelles, en sorte que nos gandins et nos élégantes peuvent trouver moyen de satisfaire leurs goûts aussi bien ici que n'importe où ailleurs, et ils en profitent.

L'établissement de MM. Fyfe & Garneau, nº 55 rue St. Jean, bien qu'ouvert depuis un an seulement, occupe constamment un tailleur et une quinzaine de filles employées à coudre les hardes d'hommes et à confectionner tous les objets vendus chez les modistes. Cet établissement est fort bien conduit et progresse rapidement. Les propriétaires sont des hommes actifs, qui savent se rendre dignes du succès qui couronne leur entreprise.

IMPRIMERIE.

Il y a dans Québec onze établissements d'imprimerie qui emploient 233 ouvriers typographes. Les salaires annuels de ces ouvriers et autres employés attachés à ces établissement se montent à $55,000

A ces divers ateliers, on fait toutes sortes d'impressions : livres, musique, et jobs de tous genres. A trois de ces établissements, on n'imprime que des livres : ce sont les ateliers de M. Pierre G. Delisle, en face de l'Archevêché, de M. Elzéar Vincent, rue et Faubourg St. Jean et de M.

Darveau, dans la Côte de la Montagne. Il est sorti de l'établissement de M. Delisle des ouvrages qui sont des chefs-d'œuvre de typographie, notamment un graduel, et deux volumes de chants lithurgiques. M. Darveau, qui n'imprime aussi que des livres et des jobs, fait d'excellentes impressions et il exploite sur une grande échelle le système du clichage. C'est ainsi qu'il imprime en partie les livres classiques des frères de la Doctrine Chrétienne. M. Vincent imprime le reste.

MM. Middleton & Dawson, éditeurs de la *Gazette de Québec*, Léger Brousseau & frère, éditeurs du *Courrier du Canada*, A. Côté & Cie, éditeurs du *Journal de Québec*, L. H. Huot, éditeur du *Canadien*, impriment aussi des livres. M. Côté a publié les " Relations " et M. Brousseau le " Journal " des missionnaires jésuites. L'histoire du Canada sous l'Union " de M. Turcotte et plusieurs autres ouvrages importants ont été imprimés aux ateliers du *Canadien.*

Ces dix ateliers sont exploités par MM. Middleton & Dawson, propriétaires de la *Gazette de Québec.* John Foote, du *Chronicle ;* M. Fabre, de l'*Evénement ;* L.-H. Huot, du *Canadien ;* Léger Brousseau, du *Courrier du Canada ;* A. Côté, du *Journal de Québec ;* James Carrell, du *Budget ;* G. T. Carey, du *Mercury ;* P.-G. Delisle, C. Darveau et Elzear Vincent et M. Poitras & Cie., de l'*Echo de Lévis*, publié en cette localité.

Il sort de ces divers établissements une grande quantité d'impressions, et nos typographes, qui se perfectionnent dans leur art, sont aujourd'hui capables de rivaliser avec ceux de Montréal dans les fines impressions. Aux ateliers de M. Darveau, surtout, on imprime des livres qui sont des bijoux de typographie, et des jobs de ville qui ne seraient pas désavoués par les maisons Perrault et Desbarats, de Montréal.

BRASSERIE.

Il y a dans Québec et aux environs trois brasseries : celle de M. Boswell, celle de M. McCallum, rue St. Paul, et celle de M. Lemesurier à Québec-Sud.

—

BRASSERIE DE M. J. B. BOSWELL.

Cette brasserie est la plus considérable de Québec. Elle a été fondée en 1795 par M. John Racey et acquise par son propriétaire actuel en 1843. La bâtisse de la rue St. Valier a quatre étages, en pierre, de 140 x 70 pieds, et celle de la rue St. Paul, aussi en pierre, à cinq étages de la même dimension. Soixante-quinze hommes sont employés dans ces deux établissements et distillent quatre mille gallons de bière par semaine. La préparation de l'orge seule occupe quinze hommes et trois immenses fourneaux, qui consomment annuellement trois cargaisons de charbon. La distillation se fait dans la bâtisse de la rue St. Valier et quand la bière est faite, elle est transportée aux hangards de la rue St. Paul, pour être mise en bouteille ou dans les voûtes.

La bière de la *Brasserie Anchor*, c'est ainsi que M. Boswell désigne son établissement, est de qualité supérieure : et une grande quantité est expédiée aux Indes, aux Etats-Unis et dans les Provinces Maritimes.

M. Boswell emploie soixante-quinze hommes auxquels il paie chaque année environ $23,400.

BRASSERIE DE M. DANIEL McCALLUM.

Fondée en 1775 par l'hon. John Young, cette brasserie a été acquise en 1830 par son propriétaire actuel. Sans être aussi considérable que celle de M. Boswell, elle fournit de l'emploi à trente hommes, dont les gages annuels se montent á près de $9,500. Les bureaux et la brasserie sont au No 64 de la rue St. Paul dans une immense bâtisse en pierre, à plusieurs étages.

La bière de M. McCallum est fort bonne ; elle se vend dans toutes les parties du Canada, à la grande satisfaction des amateurs de bonne bière.

BRASSERIE DE MM. VENNER & LEMESURIER.

Cette brasserie n'a été fondée que ces années dernières par l'un de ses propriétaires actuels M. John Lemesurier. Les renseignements que nous en avons ne sont pas officiels, vu

que nous les avons obtenus de personnes étrangères à l'établissement, M. Lemesurier n'ayant pas jugé à propos de nous les communiquer.

On nous dit que cette brasserie, encore peu connue, emploie une vingtaine de personnes, gagnant environ $6,000 par an.

FABRIQUE DE PIPES ET OUVRAGES EN TERRE DE MM. D. et W. BELL.

A cette établissement, qui est placé sur les bords de la rivière St. Charles, on fabrique des pipes, des tuyaux à drainage, tuyaux à égouts, cercles anticaloriques, objets en brique, tuiles, en un mot tout ce qui se fabrique en terre cuite

Lss bâtisses dans lesquelles ces articles sont confectionnés ont des proportions immenses et sont garnies à l'intérieur de tous les appareils nécessaires. Quand la fabrique est en opération, elle occupe une quinzaine d'hommes qui préparent la terre, prise sur les lieux mêmes, la moulent et la font cuire. La terre pour les pipes, nous dit-on, est importée d'Angleterre.

Le procédé au moyen duquel on fait les pipes est très simple. Un employé préposé à cette ouvrage prépare la terre, qui est passée à un autre ouvrier. Celui-ci la roule en cônes, du volume requis pour faire une pipe. Alors un troisième ouvrier prend alternativement ces cônes, introduit une broche dedans pour faire le conduit à la fumée et les met dans des moules s'ouvrant en deux parties, absolument comme les moules dans lesquels on coule les cuillères, et ferme ce moule pour presser la terre et donner la forme voulue à la pipe. Il la retire ensuite et la passe à celui qui la fait cuire. Ces diverses opérations se font avec une vitesse incroyable et qui explique, quand on les voit faire, comment on peut vendre les pipes pour quatre sous la douzaine.

On nous assure que les quinze employés de M. Bell gagnent $12.00 par jour, ce qui porterait à $3,744 leurs salaires annuels.

Il y a aussi à St. Sauveur une autre fabrique de pipes qui

emploie deux ou trois hommes dont les gages annuels se montent à environ $800.

A la fabrique du Cap Rouge, on travaille aussi la terre pour en faire tous les objets en poterie, et même de la faïence. Cette fabrique est considérable et n'emploie pas moins qu'une vingtaine de personnes. On y fabrique aussi, croyons-nous, des objets en faïence commune. Nous n'avons pu visiter cet établissement, qui est fort éloigné et d'ailleurs ne dépend guère de Québec.

Quoi qu'il en soit, nous sommes informé que les salaires des vingt ouvriers qui y sont occupés atteignent annuellement le chiffre de $6,000.

MANUFACTURE D'EMPOIS ET DE COLLE.

Cette manufacture vient d'être ouverte au village de Stadacona par un étranger, M. le comte d'Arschot, qui est venu de Belgique avec des capitaux et des connaisances industrielles qu'il exploite à l'avantage de nos ouvriers. Bien qu'il soit encore à ses débuts, cet établissement, que nous n'avons pu visiter personnellement, emploie une dizaine de personnes pour préparer l'empois et la colle et les emballer pour le commerce. Le gérant de cette manufacture est un français, M. Clochette, qui connaît à perfection cette branche d'industrie. Aussi l'empois et la colle préparés à la manufacture de M. le comte d'Arschot sont-ils d'une qualité tout-à-fait supérieure. L'empois, surtout, nous paraît beaucoup plus beau que celui qui est fabriqué à Brantford et en plusieurs autres endroits du Haut Canada. Il est déjà en grande vogue dans le commerce.

Cettte fabrique est munie d'une machine à vapeur et de tous les appareils les plus nouveaux. Les dix personnes qu'elle emploie gagneront $2,500 par an. Nous ne saurions que louer M. le comte d'Arschot qui a bien voulu faire bénéficier nos ouvriers de ses capitaux et de ses connaisances en industrie. Son succès sera un bon exemple pour les étrangers désirant tenter les chances de l'industrie manfacturière dans notre vieille cité.

Tels sont les plus grands étalissements industriels de Québec et des localités avoisinantes. Il en est beaucoup d'autres moins considérables et qu'il nous aurait été difficile de faire entrer dans une classification régulière. Ces derniers, d'après les recherches que nous avons faites et les renseignements que nous avons obtenus, emploient environ douze cents personnes, dont le salaire annuel est pour le moins de $200,000. Si on ajoute ces chiffres à ceux que nous avons déjà donnés, on arrive aux résultats que constate le tableau qui suit, montrant le nombre d'ouvriers dans chaque branche d'industrie et le montant de leurs salaires annuels :

	Employés.	Gages.
Cordonnerie	2,070	$620,220
Tannerie	733	175,720
Scierie	1,200	225,000
Meublerie	500	159,120
Fonderie	325	124,928
Boulangerie et Confiserie	300	72,000
Brasserie	125	38,900
Tonnellerie	140	32,000
Fabrique d'Allumettes	122	25,376
" de Hardes	300	62,400
" de Tabac	45	10,800
" d'Huile	40	12,000
" de Ciment	26	8,000
" d'Instruments agricoles	40	18,720
" de Balais et de Brosses	34	5,045
" de Terre et de faïence	38	10,544
" d'Empoi	10	2,500
" de Bière de gingembre	15	4,000
" de Mastic	13	4,000
" d'Outils	15	4,680
" de Meules à Farine	12	3,500
" de Produits Chimiques	50	13,240
" de Savon et Chandelle	25	4,500
" de Préparations Médicales	15	3,000
Moulins à Farine	20	7,000
Voilerie	50	10,000
Corderie	58	21,000
Orfèvrerie	7	1,860

Clouterie	20	6,000
Usines en Fer	94	42,574
Carosserie	95	40,000
Sellerie	70	22,000
Chapellerie	50	10,000
Imprimerie	233	55,000
Marbrerie	10	4,000
Construction Navale	800	300,000
Diverses industries	1,200	200,000
Total	8,970	$2,349,625

Si on suppose que ces ouvriers représentent chacun une famille de trois personnes, l'industrie manufacturière à Québec fournit les moyens d'existence à vingt-six mille neuf cent dix personnes, c'est-à-dire à la moitié de la population de Québec, environ. Et même en supposant qu'il y a six mille ouvriers dans les établissements situés en dehors de la ville, on arrive encore à la conclusion que l'industrie à Québec représente les moyens de vie de vingt mille personnes.

Ces chiffres parlent d'eux-mêmes, surtout quand on les compare à ceux que nous fournissent les recensements pour 1851 et 1861. Ces recensements, qui sont très incomplets, n'indiquent guère le nombre de personnes employées dans l'industrie ; mais si l'on peut en juger par le nombre des établissements, les chiffres que nous avons donnés pour 1872 constatent, comparativement à 1851, une augmentation de 100/00 dans le personnel des manufactures de Québec et de 150/00, comparativement à 1861.

Quoiqu'on en dise, il est donc évident que l'industrie progresse rapidement à Québec. Nos capitalistes commencent à s'apercevoir que les manufactures leur fournissent l'occasion de faire des placements très lucratifs et ils sortent graduellement de leur apathie à l'égard de l'industrie. Aujourd'hui, on tient presqu'à honneur de figurer parmi les actionnaires d'une compagnie industrielle, et les banques, tout en alimentant le commerce du bois et des importations, qui avait naguère toutes leurs faveurs, se font un devoir d'aider nos fabricants. Nous connaissons des propriétaires d'établissements industriels,

et en assez grand nombre, qui ont ouvert des fabriques considérables avec peu ou point de capitaux. L'escompte qu'ils ont eu aux banques a seul assuré leur succès.

D'ailleurs, il est peu d'endroits où les manufactures aient plus de chance de réussir qu'à Québec. Nous avons la main d'œuvre à bon marché ; les frais de transport, le charbon et les comestibles sont à plus bas prix que dans la plupart des autres grands centres de commerce et nous sommes placés au milieu d'un pays qui peut fournir des centaines de miliers de consommateurs. Nos fabricants peuvent compter sur la consommation de toute la partie orientale de la Province de Québec et celle de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick. Actuellement, la navigation nous fournit des communications aussi faciles que peu dispendieuses avec ces localités, et bientôt l'Intercolonial et le chemin de fer de la Rivière-du-Loup à Woodstack obvieront aux difficultés de transport que rencontre en hiver l'écoulement de nos produits industriels. La construction de ces deux voies ferrées est absolument nécessaire au développement de notre industrie manufacturière. Avec l'ouverture de ces chemins, Québec entrera dans une ère de prospérité jusqu'aujourd'hui inconnue et prendra dans le commerce du Canada le rang proéminent que lui assigne son excellente position géographique, qui commande la navigation sur l'océan comme sur le beau fleuve qui est le débouché naturel du commerce de l'ouest des Etats-Unis et du Canada.

Il est plusieurs autres branches d'industries qui pourraient être avantageusement exploitées à Québec. La filature de laine, que M. Boivin, de St. Romuald, a tenté d'introduire ici, réussirait parfaitement. Nos tanneurs exportent chaque année des quantités immenses de laine qui pourrait être facilement convertie en étoffe à Québec. Nos cultivateurs produisent aussi beaucoup de laine qu'ils seraient bien-aises d'échanger pour des étoffes communes, celles mêmes dont la filature est la plus lucrative.

Le laminage du vieux fer, qui se trouve en si grande quantité à Québec, est aussi une entreprise qui rapporterait de beaux profits, et nous sommes heureux de constater

qu'il se forme actuellement une compagnie pour exploiter ce genre d'industrie. Cette compagnie, comme son prospectus l'annonce, aura un capital de $30,000, divisé en six cents actions de $50 chacune. Les capitalistes qui ont des fonds disponibles ne sauraient faire de meilleure spéculation que de souscrire à son capital.

Une autre compagnie est aussi en voie de se former pour fabriquer des machines à coudre. Il suffit de savoir que M. Woodley est à la tête de cette compagnie pour être assuré qu'elle réussira parfaitement. L'énergie et la perspicacité en affaires qui caractérisent ce monsieur sont la meilleure garantie de succès qu'on puisse offrir. Quand ces divers établissements seront en opération, Québec sera ce qu'il devrait être, c'est-à-dire un grand centre manufacturier.

APPENDICE.

Nous sommes obligés de mettre dans cet appendice quelques établissements sur lesquels nous n'avons pu nous procurer les renseignements voulus pendant que nous préparions cette étude. Ces établissements méritent à juste titre une mention spéciale.

FONDERIE DE M. LEARMOUTH.

Cette fonderie est une des plus considérables de Québec. Elle emploie vingt hommes qui confectionnent tous les ouvrages en fonte et surtout les pièces de mécanique. On parle fort avantageusement d'une pompe pour alimenter les machines à vapeur, inventée par M. Learmouth et qui est déjà fort en usage. Cette pompe s'alimente d'elle-même et peut fournir l'eau à une machine en la prenant à une grande distance. Les machines à vapeur qui communiquent la force motrice aux scieries de M. Archer, au Cap Rouge, sont alimentées par une de ces pompes, qui prend l'eau sur le côté sud du chemin pour l'amener au côté nord, où se trouve le moulin.

La réputation de M. Learmouth, comme fabricant de pièces mécaniques, est très bien établie. On trouve des produits de sa fonderie dans presque toutes les parties du pays ; il n'y a guère de moulins qui en soient dépourvus.

Cette fonderie est sur la rue St. Paul, vis-à-vis la brasserie de M. McCallum. C'est une bâtisse en brique, que le propriétaire agrandit actuellement pour correspondre aux demandes toujours croissantes de ses produits. Cet agrandissement en fera sous tous rapports une des premières fonderies de Québec.

Les vingt hommes employés dans cet établissement gagnent environ $9,000 par an, en sorte qu'on peut à bon droit ranger M. Learmouth parmi les gens qui contribuent au bien-être des classes ouvrières.

—

FONDERIE DE M. DUCHESNEAU.

Cette fonderie appartient à un homme qui est depuis longtemps dans le métier. Il était jusqu'à ces derniers temps un des associés de la maison Duchesneau, Terreau & Cie, qu'il a laissée pour ouvrir un établissement à son propre compte.

M. Duchesneau fabrique des pièces de mécanique et principalement des poêles et des ustensiles de cuisine, qui sont très bien confectionnés et en grande vogue.

Cette fonderie, croyons-nous, emploie une quinzaine d'hommes comme mouleurs, préparateurs de patrons et finisseurs. Ces hommes gagnent environ $135 par semaine et $6,500 par an. Cette somme représente les moyens d'existence de quinze familles et d'environ soixante personnes.

La fonderie, le magasin et le bureau sont sur la rue St. Paul, dans une immense bâtisse.

MACHINES A LAVER.

Cette fabrique vient d'être organisée par MM. S. Woodley & Cie., pour exploiter un brevet obtenu le 22 octobre dernier par M. Victor Dugas, un des associés de la maison, pour une "laveuse améliorée."

Bien qu'il ne soit ouvert que depuis une semaine ou deux, cet établissement emploie déjà une douzaine de personnes, dont huit sont exclusivement occupées à la confection des machines, dont elles font trois cents par semaine. Ces employés gagnent environ $50.00 par semaine et $2,600 par an.

La machine brevetée par M. Dugas, contrairement à celles qui sont actuellement dans le commerce, peut s'adapter à toutes les cuves. C'est un appareil composé de deux petits cylindres rayés, s'engrainant l'un dans l'autre et fonctionnant absolument comme les petites machines à craquer. Le lavage s'opère par la pression entre les deux rouleaux, qui tournent l'un sur l'autre, pressent le linge dans leurs rainures et en font sortir les saletés avec l'eau. Pour que cette pression ne brise pas les boutons, au bas et au haut des mortoises pratiquées dans les montants qui retiennent les rouleaux, et aux extrémités mêmes des rouleaux se trouvent des pièces en caoutchouc qui cèdent au besoin pour laisser passer les boutons, tout en donnant la pression requise pour effectuer le lavage. Toute la machine est fixée sur deux tringles, armées à leurs extrémités de pointes qui s'enfoncent dans les bords de la cuve et tiennent la machine solide. Ces deux tringles glissent l'une sur l'autre pour s'ajuster à la grandeur de la cuve et se serrent au moyen d'une viz qui ne fait qu'un tout de la cuvette et de la machine.

Pour laver les petites pièces, on les réunit dans un grand morceau de linge pour les envelopper et on les passe toutes du coup. Un enfant d'une douzaine d'années peut ainsi laver autant de linge que trois ou quatre femmes et avec bien moins de savon, vu que le linge trempe toujours dans la même eau

Cette machine remplit toutes les conditions économiques de savon et de travail qu'on peut exiger dans un appareil de ce genre et nous sommes heureux de constater que MM. Woodley & Cie. ont réduit à $5.00 le prix de cette machine, ce qui la met à la portée de toutes les bourses même des plus pauvres.

La fabrication se fait en grand : il sort régulièrement des ateliers cinquante machines par jour, faisant deux mille six cents pour toute l'année. Et nous sommes con-

vaincu que les demandes toujours croissantes augmenteront nécessairement la production de cet article, à mesure qu'il sera plus connu du public.

—

MACHINES A COUDRE.

MM. Woodley & Cie. ont aussi un atelier où ils reparent toutes les machines, surtout les machines à coudre. Cet atelier est dirigé par M. Robitaille, qui a faits on apprentissage d'armurier sous M. Lemoine et M. St. Amand, qui est aussi très fort dans son art et un autre ouvrier. Ces trois employés gagnent $30.00 par semaine et $1,560 par an.

A MM. Woodley & Cie. revient l'honneur d'avoir introduit les machines à coudre ici. Les premières machines vendues à Québec l'ont été par la maison Woodley, il y a treize ans. Depuis, le commerce qu'ils en font a pris une grande extension et aujourd'hui ils font dans ce genre un grand montant d'affaires.

ESQUISSE HISTORIQUE

SUR LE

COMMERCE DE QUEBEC.

L'origine du commerce d'importation et d'exportation de Québec remonte à la fondation du Canada et de cette ville, en 1608. Lors de son établissement par les Français, le Canada n'était qu'un pays de traite, comme on appelait le commerce avec les sauvages, et de mission. Toutes les ordonnances royales qui se rapportent à la fondation et à l'administration de la colonie imposent au commerce l'obligation de subvenir aux besoins des missionnaires et de contribuer à la diffusion du christianisme parmi les tribus indiennes. Dans les premiers temps de la colonie, tout le commerce du Canada consistait dans l'échange de certaines marchandises françaises contre les fourrures et les missionnaires, qui visitaient toutes les tribus sauvages, les mettaient en relation avec les marchands qui achetaient leurs pelleteries.

Québec, qui était le berceau de la colonie, était aussi le centre de ce commerce, qui fut longtemps très lucratif. On se disputait en France la vice-royauté du Canada, qui conférait aussi le monopole du commerce. C'est ainsi que Richelieu eût assez de difficulté à dissoudre la compagnie de Rouen et de St. Malo pour lui substituer celle des Cent Associés.

Comme ces compagnies ne remplissaient pas la condition fondamentale de leurs contrats, la colonisation du pays, Louis XIV finit par soumettre le Canada à une administration régulière en 1663, et de ce moment tous les marchands français purent faire la traite au Canada. Cette réforme développa considérablement le commerce. Outre les fourrures, on commença à exporter du bois et à mesure que la population augmenta les importations de marchandises françaises prirent des proportions considérables.

C'est à Québec que se faisait tout ce commerce, auquel la conquête donna une forte impulsion. Devenus maîtres du pays, les anglais s'empressèrent d'en exploiter les ressources commerciales. Le bois et le grain, qui ne s'exportaient qu'en petite quantité sous la domination française, attirèrent l'attention des spéculateurs anglais et après la conclusion du traité de Paris, en 1763, le port de Québec commença à se remplir chaque année de vaisseaux qui venaient prendre des cargaisons de bois et de grains.

Ce commerce se localisa dans la vieille cité de Champlain tant qu'elle fut la ville la plus importante du Canada. Son port, grâce à ses avantages naturels, pouvait recevoir des vaisseaux de toutes les dimensions, qui pour un grand nombre ne pouvaient remonter le fleuve jusqu'à Montréal, centre d'un district bien moins peuplé que celui de Québec. Mais la vallée du Richelieu se peupla peu à peu, et le commerce de Montréal augmentant dans la même proportion, les petits vaisseaux commencèrent à s'y rendre.

Cependant, tout le grand commerce se fit longtemps à Québec, qui continua d'être le principal entrepôt du commerce canadien, de l'exportation du bois et du grain, venant du Haut-Canada et des Etats-Unis, jusqu'à ce que l'ouverture de nouvelles voies de communication, vers 1850, vinssent donner la prépondérance commerciale à Montréal. Cette ville, grâce à l'ouverture du Grand-Tronc et d'autres chemins de fer qui la mettent en communication avec les Etats-Unis, grâce au creusement du lac St. Pierre, qui rend son port accessible à tous les vaisseaux, prit bientôt le monopole du commerce qui se faisait auparavant à Québec, surtout le monopole du commerce de grains et des importations des marchandises étrangères, ne nous laissant que le commerce du bois, qui s'est localisé à Québec. Depuis cette époque, notre commerce a graduellement augmenté, subissant des fluctuations, ainsi que le montrent les deux tableaux qui suivent :

Tableau des importations, des exportations et des droits perçus au port de Québec de 1850 *à* 1871 :

Années.	Importations.	Exportations.	Droits perçus.
1850......	$5,190,094.00......	$1,796,556.93......	$335,237.12
1851......	2,569,266.10......	6,582,649,70......	311,316.00

Années.	Importations.	Exportations.	Droits perçus.
1852......	2,591,218.82......	5,444,079.87......	407,408.42
1853......	4,566,379.44......	9,773,831.80......	513,715.55
1854......	7,017,319.07......	10,047,069.47......	716,559.13
1855......	2,930,225.70......	6,234,810.15......	297,230.46
1856......	118,233.04......	145,864.14......	10,112.18
1857......	3,689,633.14......	9,452,315,89......	352,149.76
1858......	2,783.150.00......	6,252,184.00......	353,092.70
1859......	3,003,752.00......	5,881,290.00	438,924.18
1860......	3,358,676.00. ..	7,271,959.00......	468,944.40
1861......	6,434,360.00	8,316,322.00......	494,103.16
1862......	5,337,447.00......	6,813,164.00......	543,555.69
1863......	2,079,470.00........	3,192,758.00......	262,126.07
1864......	2,505,558.00.......	3,133,663.00.......	380,660.45
1865......	4,470,207.00......	10,671,861.00......	605,855.25
1866......	5,082,185.00......	9,029,829.00......	606,159.30
1867......	5,268,771.00......	8,862,570.00......	515,065,30
1868.......	6,170,019.00......	6,505,434.00......	513,162.13
1869......	6,141,140.00......	9,629,537.00......	567,324.01
1870......	5,670,332.00......	10,131,165.00......	656,675.12
1871......	6 277,370.00......	12,683,904.00......	718,571.09

Tableau montrant le nombre et le tonnage des vaisseaux arrivés et sortis au port de Québec de 1851 *à* 1871 :

	Vaisseaux entrées.		Vaisseaux sortis.	
Années.	Nombre.	Tonnage.	Nombre	Tonnage.
1851........	1,305......	533,821	1,394....	586,083
1852........	1,234......	506,123	1,270....	533,913
1853........	1,351......	570,738	1,406....	599,567
1854........	1,416......	618,926	1,558....	693,588
1855........	750......	352,202	877....	408,994
1856........	990......	462,023	1,068....	495,867
1857........	1,283......	609,444	1,355....	644,262
1858........	1,007......	501,653	1,058....	518,600
1859........	970......	510,984	1,051....	539,135
1860........	1,252......	666,958	1,293....	671,137
1861........	1,571......	791,712	1,534....	767,142
1862........	1,347......	621,795	1,319....	619,106
1863........	1,661......	807,647	1,785....	861,208
1864........	582......	308,544	474....	227,124
1865........	1,466......	775.676	1,690....	964,387
1866........	1,319......	697,648	1,382....	719,850
1867........	1,201......	625,434	1,275....	654,213
1868........	910......	628,866	937....	710,090
1869........	952......	640,087	1,090....	728,697
1870........	1,091......	756,078	999....	674,894
1871........	844......	623,474	936....	682,222

La confédération, en 1867, comme le montrent ces deux tableaux, a donné une forte impulsion au commerce de Québec. Par sa position géographique, cette ville commande tout le commerce du Canada avec l'Europe ; elle deviendra l'entrepot de ce commerce. Pour cela, il nous faut de nouvelles voies de communication, notamment le chemin de fer de la Rive Nord, qui nous donnera le terminus réel du chemin du Pacifique ; la prolongation du chemin Gosford jusqu'au lac St. Jean ou à la Tuque, qui nous amènera tout le commerce du Saguenay et des régions supérieures du St. Maurice ; le chemin de Lévis et Kennebec, qui nous fera communiquer avec le riche pays de la Beauce et les Etats-Unis, ainsi que le chemin de la Rivière-du-Loup à Woodstock, qui nous amènera le commerce d'une grande partie du Nouveau-Brunswick. Quand toutes ces entreprises, qui sont commencées, seront terminées, Québec sera le centre d'un réseau de voies ferrées qui augmenteront son commerce audelà de toute espérance. La formation d'une compagnie de transport, dont nos marchands s'occupent actuellement et l'amélioration de notre port, continueront aussi d'une manière puissante à nous amener le commerce de l'Ouest, et surtout à localiser ici le commerce du grain.

DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE CANADIEN.

Rien ne donne mieux l'idée de la condition matérielle d'un peuple que la grandeur ou la décadence de son commerce avec les autres pays. De même que le courant commercial s'élève ou s'abaisse, de même on peut dire d'une nation qu'elle prospère ou décline, qu'elle avance ou rétrograde. Un commerce annuel concentré indique " quelque chose de corrompu dans l'état du Danemark ; " un commerce qui se développe indique non-seulement des ressources abondantes, un esprit d'entreprise et une

industrie nationale, mais encore une richesse, un pouvoir et une influence progressive.

Considérée à ce point de vue, la condition du Canada, surtout depuis la Confédération des provinces, peut passer à bon droit pour être satisfaisante et prospère. Nos progrès n'ont peut-être pas été aussi rapides que ceux de certains Etats, en particulier de la République voisine, ou d'une ou deux colonies de l'Australie, stimulées par la découverte de l'or, mais notre condition a été moins précaire que chez ces derniers, et depuis l'union, notre commerce annuel a pris régulièrement une expansion rapide.

Les " livres bleus " publiés par le Parlement chaque année, sont fort peu étudiés. Ils sont, comme on pourrait le dire, très peu attrayants pour le lecteur en général ; mais les faits qu'ils renferment, sont d'une haute importance et méritent plus de considération qu'ils n'en ont généralement. Voyons s'ils ne pourraient pas nous apprendre quelque chose d'intéressant sur l'étendue et le caractère de notre commerce, sur les différentes nations avec lesquelles nous sommes en rapport et sur les échanges qui se font annuellement entre nous.

L'union des Provinces qui s'est accomplie le 1er juillet 1867, divise naturellement notre commerce en deux époques, comme notre histoire politique. Avant cette date, les rapports publics ne contiennent seulement que les retours du commerce de la Province d'Ontario et de Québec. Nous avons depuis ceux de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick. En suivant ces divisions, selon leur ordre, nous trouvons que le commerce de l'ancienne Province du Canada a progressé insensiblement jusqu'en 1841, époque où le Haut et le Bas-Canada ont été unis ensemble pour la première fois, et qu'avant le terme de l'union qui arriva en 1867, ce commerce avait atteint le chiffre de $100,000,000. Pour le prouver, et pour montrer la régularité avec laquelle le commerce a augmenté, nous n'avons pas besoin de remonter au delà de de l'année 1850, date à laquelle, jusqu'à la Confédération la valeur totale annuelle des transactions, (importations et exportations ajoutées ensemble) était comme suit :

Année.	Total du Commerce.	Année.	Total du Commerce.
1850.........	$29,703,497	1859... ...	$58,299,242
1851.........	34,805,461	1860.........	68,955,093
1852.........	35,594,100	1861.........	76,119,843
1853.........	55,782,739	1862.........	79,398.067
1754.........	63,548;515	1863.........	81,458,335
1855	64,274,630	1864 ½ année	34,586,054
1856.........	75,631,404	1864-5......	80,644,951
1857.........	66,437,222	1865-6......	96,479,738
1858.........	52,550,461	1866-7......	94,791,860

D'après ces statistiques, on remarquera, qu'à l'exception des quelques années qui ont suivi la grande crise commerciale de 1857, qui s'est répandue sur le continent, comme un déluge, le développement du commerce de l'ancienne Province du Canada a été régulier, en général, et à certaines époques, même rapide. Entre 1850 et 1856, nos transactions annuelles se sont élevées de la valeur de $29,703,497 à la jolie somme de $75,631,404, augmentation de plus de 250 par cent. Ce résultat a été dû en grande partie à l'influence sans pareille de cette mesure sage et libérale introduite sous l'administration de Lord Elgin, au traité de réciprocité de 1854, et on ne pouvait pas espérer qu'un percentage d'augmentation aussi considérable, pût durer plus longtemps. Si nous embrassons toute la période en question, ce résultat nous paraîtra cependant satisfaisant. Le montant le plus élevé atteint durant l'espace de douze mois a été de $96,479,738 en 1865-66, l'année de l'abrogation du Traité de réciprocité, et en comparant ces chiffres à ceux de 1850, on verra que notre commerce a augmenté, moins une fraction, de 325 par cent, en quinze ans, ou en d'autres termes a doublé en valeur le montant primitif, tous les cinq ans.

Nous en sommes maintenant à notre cinquième année de Confédération et les « livres bleus » nous donnent le résultat de quatre années d'expérience. Un temps plus long sera nécessaire, pour pouvoir porter un jugement éclairé sur les fruits politiques de cette mesure, mais l'expérience que nous avons eue, quoique comparativement courte, est suffisante, pour établir son succès au point de vue commercial. La preuve pourra ressortir de l'examen

des importations et exportations de la Puissance depuis l'Union, en commençant avec l'année finissant le 30 juin 1871 :

	Importations.	Exportations.	Total.
1868	$ 71,985,306	$ 57,567,888	$129,553,194
1869	67,402,170	60,474,781	127,876,951
1870	74,814,339	73,573,430	148,387,829
1871	86,947,482	74,173,613	160,834,758
	$301,149,297	$265,789,772	$566,652,732

Les retours des deux premières années après la Confédération, comme on le voit, furent presque semblables, mais depuis lors, la Puissance s'est avancée à grands pas dans la route du progrès commercial. Durant l'année 1869-70, la valeur de notre commerce s'est élevée à $20,-510,878 sur l'année précédente ; durant l'année 1870–71 il y eut une nouvelle augmentation de $12,446,929, et l'année courante promet d'égaler, sinon de surpasser les deux années précédentes ensemble. Nos transactions totales de l'année dernière ont monté à la jolie somme de $160,-834,758, et on verra que les affaires des quatre premières années de la Puissance s'élevait à une valeur de pas moins de $566,652,732. Ces faits n'ont pas besoin d'être développés davantage. Il suffisent, comme on l'a déjà remarqué, pour établir le succès commercial de la Confédération et nous assurer un avenir prospère.

Quant au second point d'intérêt qui concerne l'étendue du commerce, nous pouvons mentionner le caractère du commerce de la nation, et les pays qui sont en rapport avec elle.

La nature de nos exportations nous est à tous familière. Elles peuvent être en grande partie comprises en trois catégories : les bois de la forêt, les animaux et leurs produits et la richesse agricole. Nous devons à la courtoisie de John Langton, Ecuier, auditeur-général, la faveur de pouvoir publier d'avance le retour complet des exportations des différentes provinces comprises daus la Puissance, pour l'année finissant le 20 juin 1871 :

EXPORTATIONS DE LA PUISSANCE DU CANADA POUR 1870-71.

	Ontario.	Québec.	Nouvelle Ecosse.	Nouveau-Bruns.	Total.
Mines........	1,994,280	256,633	797,997	472,551	3,221,461
Pêcheries.....	89,479	678,162	2,852,255	374,379	3,994,275
Forêts........	6,107,733	12,138,510	1,063,140	3,042,828	22,352,211
Animaux......	5,786,552	6,319,351	405,568	71,454	12,582,925
Produits agricoles........	4,978,668	4,588,478	232,489	53,516	9,853,146
Fabriques.....	213,869	784,677	295,320	807,465	2,201,331
Divers........	256,133	79,950	32,289	19,173	387,554
Navires.......	....	558,144	....	....	558,144
Total.....	19,526,714	25,403,900	5,679,058	4,541,366	55,151,047
Monnaie et Lingots........	1,261,598	5,325,402	20,350	83,000	6,690,350
Marchandises du Canada..	428,475	7,713,475	817,519	893,564	9,853,033
Estimé des retours manquant......	1,869,748	578,920	....	....	2,448,668
Manitoba.....					30,520
Total.....	23,086,535	39,021,706	6,516,927	5,517,930	74,173,618

La valeur des articles exportés l'année dernière, qui sont le produit de la Puissance, était de $55,151,047, comme on peut le voir par le tableau ci-dessus. De ce montant, les productions de nos fermes et de nos fôrêts ne forment pas moins de $44,788,282, ou un peu plus que les trois quarts du total. Moins d'un quart est fourni par nos pêcheries, mines, fabriques et chantiers de navires, mais il est consolant d'apprendre que ces branches d'industrie sont en bonnes voie de prospérité et que les retours constatent une augmentation chaque année.

Les importations en Canada, de l'Angleterre et des pays étrangers, pendant l'année 1870–71, atteignirent la somme de $86,661,145 et représentent un nombre si considérable d'articles différents que la publication d'une liste complète absorberait trop d'espace. Elles se composent en grande partie des productions des fabriques et des tropiques, dont

les principaux articles sont les cotons, les laines, le thé, le sucre, la quincaillerie, la ferronnerie, le charbon et des articles de fantaisie. Les retours du commerce et de la navigation pour l'année dernière ne sont pas encore publiés; mais nous avons consulté ceux de 1869-60, et nous trouvons que nos principales importations et leur valenr pour cette année sont comme suit :

Cotons	$7,270,927
Toiles	768,821
Soies, Satins et Velouis	1,282,132
Chapeaux, Casquettes, etc	632,088
Lainages	6,893,424
Articles de fantaisie	1,426,460
Verre et Verrerie	549,029
Quincaillerie	2,335,391
Ferronnerie	1,786,647
Fournitures pour chemins de fer	917,283
Fer brut	1,134,001
Thé	3,646,977
Sucre	3,618,304
Melasse	549,898
Charbon et coke	1,455,936
Vins et spiritueux	1,557,339
Tapis et accessoires	436,408
Cotonades	427,479
Laines	799,944
Machinerie	317,436
Montres et bijouteries	368,602
Porcelaine et faïence	431,525
Papeterie	537,868
Huiles préparées	246,455
Mercerie	1,475,921
Sel	540,557
Tabac non fabriqué	799,944
Cuir et marchandises en cuir	612,264
Articles non énumérés	674,434

Cette liste des principales classes de marchandises que nous importons chaque année est très significative, et en vue du fait que nos importations ont augmenté de $19,259,275 pendant les deux années dernières, et ont excedé nos importations pour la même période de $13,728,-103, peut à bon droit nous suggérer la question de savoir si nous n'importons pas des articles qui pourraient être fabriqués avec avantage par nous-mêmes? La réponse à cette demande doit être affirmative et nous avons la con

fiance que l'esprit d'entreprise et l'habileté de nos artisans apporteront avant longtemps un remède là où la chose est praticable, et que le gouvernement de son côté aura recours à un système protecteur où tout autre moyen pour empêcher le capital et le travail de se produire sur un terrain stérile.

La plus grande partie de notre commerce se fait avec deux pays, l'Angleterre et les Etats Unis. Les Indes Occidentales espagnoles et anglaises, Terreneuve, l'Ile du Prince Edouard et la France viennent au second rang suivant l'ordre que ces pays sont indiqués. Les retours du commerce pour 1869-70 contiennent les noms d'environ trente nations différentes avec lesquelles nous faisons plus ou moins d'affaires. Avec plusieurs d'entre elles nos transactions se réduisent à peu de chose. Nous bornerons donc notre liste aux nations dont le commerce avec nous s'étend au-delà de $50,000 et qu'après de soigneuses recherches, nous trouvons être les suivants :

Pays	Exportations	Importations
Angleterre	$24,925,725	$38,595,433
Etats-Unis	32,984,652	24,728,166
Colonies Espagnoles	1,280,268	2'423,421
Colonies Anglaises	1,421,423	1,268,948
Indes Occidentales Angl.	1.512,780	892,134
France	278,420	1,394,346
Allemagne	15,535	469,275
Chine	....	432,919
Espagne	85,082	314,925
Amérique du Sud	340,693	....
Belgique	13,598	161,553
Guyanne Anglaise	166,554	384
Italie	150,006	9,426
Hollande	6,735	145,774
Portugal	56,322	43,435
Norvège	....	108,649
St. Pierre et Miquelon	91,711	2,065
Afrique	....	70,241
Brésil	51,861	8,504
Naples	61,371	......

Outre les nations qui viennent d'être mentionnées, l'Australie, la Suisse et la Sicile figurent dans les retours pour un montant considérable, la première par ses importations et les deux dernières par leurs exportations. De

tout le commerce de cette année, qui s'élève au chiffre de $148,387,829, on remarquera que la part de l'Angleterre et des Etats-Unis ne comprend pas moins $121,259,176.

Comme ils sont au nombre de nos deux plus grands fournisseurs, les fluctuations de notre commerce avec l'Angleterre et les Etats-Unis sont dignes de fixer notre attention. En traçant ces changements, l'influence immense du traité de réciprocité nous apparait ouvertement. Depuis 1859 à 1865, les cinq années précédant le traité, nos importations de l'Angleterre étaient en chiffres ronds de $73,000,000 contre $50,000,000 venant des Etats-Unis ; pendant les cinq années qui suivirent, nos voisins nous ont vendu pour une valeur de $96,000,000, tandis que les importations de l'Angleterre ne figurent plus que pour la somme de $86,000,000. Depuis l'abrogation du Traité, l'Angleterre, cependant, a encore obtenu la part du lion. Durant les quatre années pour lesquelles nous avons des retours, la balance de commerce en sa faveur est de $48,490,000, la différence avec 1869-70, comme on peut le voir, est de $13,867,267. Cette différence est très-considérable, mais ne représente pas le montant véritable, car dans le retour de nos importations des Etats-Unis se trouvent des valeurs de plusieurs millions par année, pour grains et farine qui, quoique entrés dans nos ports de mer, passent pour la plus grande partie par ce pays simplement pour se rendre sur le marché. Un autre changement significatif dans le cours de notre commerce avec les Etats-Unis a eu lieu ces années dernières. Nous n'appartenons pas à cette école d'économie politique qui attache une grande importance à la « balance du commerce, » car le Canada n'a eu que trois fois cette balance en sa faveur pendant au moins quinze ans et cependant qui peut douter qu'il n'ait augmenté régulièrement en richesse et en prospérité ? Mais si cette doctrine a aucune valeur, il est consolant d'apprendre que tandis que entre la Puissance et l'Angleterre la balance est contre nous, avec les Etats-Unis cependant elle est tournée complètement en notre faveur. En 1869 70, par exemple, tandis que nous avions à payer à l'Angleterre $13,644,508 pour régler les transactions de l'année, nos voisins américains avaient au contraire à nous payer $8,256,486 pour la même raison. Le

fait que cette circonstance n'est pas exceptionnelle, mais la règle, est prouvé par le retour suivant de nos importations aux Etats-Unis pour les quatres années dernières :

Année.	Exportations.	Importations.
1866-7............	$25,583,800............	$20,272,907
1867-8............	27,565,292............	26,415,052
1868-9............	27,846,461............	25,477,975
1869-70..........	32,983,652..	24,728,166
Total......	$113,949,205	$96,794,100

Ces statistiques sont extrêmement significatives, si l'on tient compte du caractère peu libéral de la politique fiscale actuelle de nos voisins. Cette politique a été ouvertement adoptée pour protéger le fermier américain, en excluant les produits canadiens de leurs marchés, en vertu d'un tarif éminemment protecteur. Mais quel a été le résultat ? Les Etats-Unis ont depuis acheté chez nous beaucoup plus que jamais, tandis que avec nos marchés qui leur sont restés ouverts, comme pendant le Traité, leurs ventes avec nous ont relativement diminué ! Sous le Traité de libre échange partiel, la « balance du commerce » est restée invariablement et considérablement en leur faveur, depuis qu'ils ont fermé leurs marchés à nos productions, la balance est montée à $17,155,105 contre eux ! Ces faits portent avec eux leur propre enseignement. Ils jettent une lumière considérable sur l'opération des systèmes opposés d'économie politique pratiqués aux Etats-Unis et au Canada, et nous en recommandons la leçon aux législateurs des deux pays.

Le commerce de la Puissance avec d'autres nations que l'Angleterre et les Etats-Unis est comparativement limité et donne peu de signes de progrès. C'est ce qu'on doit voir avec beaucoup de regret, car un commerce étendu vaut autant pour un pays qu'une industrie variée.

La population du Canada peut à bon droit se réjouir du développement passé, de l'étendue présente et des perspectives de son commerce, pris dans son ensemble.

Il porte avec lui un témoignage concluant en faveur des grandes ressources naturelles de l'Amérique anglaise et

jette beaucoup de crédit sur l'industrie et l'intelligence de nos trois millions et demi d'habitants. Cependant notre commerce n'est encore que dans son enfance. Que représenteront ses opérations dans vingt ans d'ici, lorsque nos riches prairies de l'ouest seront peuplées par des millions d'habitants, le continent relié par le chemin de fer canadien du Pacifique, et quand les voiles de notre marine marchande, qui nous élève aujourd'hui au rang de puissance de troisième ordre, blanchiront toutes les mers ?

(Traduit de l'Anglais par)

L. W. Tessier.

LA VALLÉE DE L'OUTAOUAIS.

I

LA RIVIÈRE OUTAOUAIS.

La vallée de l'Outaouais, laissée dans l'ombre pendant trop longtemps, a en revanche considérablement attiré l'attention publique depuis quelques années. Son immense étendue, ses bois incomparables, ses exploitations forestières, ses richesses minières, la fertilité de son sol, ses ressources naturelles de toutes sortes, la part qu'elle a prise au mouvement en faveur des chemins de fer, l'importance que lui réserve le chemin du Pacifique et le canal de l'Outaouais qui se construira inévitablement, ont avec raison convaincu les moins optimistes du brillant avenir qui lui est dévolu.

Elle est sillonnée par la rivière de l'Outaouais, qui, par son étendue, le volume et la profondeur de ses eaux, ne le cède qu'au fleuve Saint-Laurent. Notre grande rivière prend sa source à l'endroit connu sous le nom de " hauteur des terres, " et après une course de plus de huit cents milles, elle va se jeter dans le Saint-Laurent, à seize milles en bas de Montréal. Elle est très accidentée et semée de rapides, de cascades et d'iles de toutes grandeurs, qui lui donnent l'aspect le plus pittoresque.

Depuis sa source, l'Outaouais prend une direction tantôt nord-ouest, tantôt sud-ouest, puis après maints détours capricieux, il forme l'immense nappe d'eau appelée le lac Témiscaming. Il est interrompu ensuite par plusieurs rapides, puis il reçoit successivement les eaux des rivières Blanche, Montréal, Keepawa, Maganasippi et du Matawan qui devra servir de canal plus tard pour relier le lac Huron à l'Outaouais, et de débouché au commerce de l'Ouest. Il continue de former une série de rapides dont l'un, la " Roche Capitaine, " a une réputation plus qu'ordinaire dans le monde des voyageurs, et l'autre, les " deux Joachim, " se précipite d'une hauteur de vingt pieds avec un effet admirable. Ce dernier est tellement tourmenté qu'un radeau de bois ne saurait le franchir sans être mis en pièces.

L'Outaouais après avoir suivi une ligne droite sur un assez long parcours, se resserre tout à coup entre des masses de rochers d'une grande élévation et coupés à pic. Cette partie porte avec raison le nom de Rivière-Creuse, car les eaux y sont d'une grande profondeur.

Plus loin, il forme le magnifique lac des Allumettes, au milieu duquel se dresse un groupe d'ilots couverts d'une riche verdure, et qui, de l'avis de plusieurs touristes, surpassent en beauté les célèbres Milles Iles du Saint-Laurent. La grande île des Allumettes renferme déjà plusieurs paroisses formées par une population moitié française et moitié irlandaise, qui doit être d'environ 2,500 habitants. Elle comprend une vaste étendue de terres fertiles dont une bonne partie est cultivée.

Le lac Coulonge se trouve à quelques milles plus bas, puis l'on admire la belle île du Calumet, qui a une longueur de vingt-cinq milles. Cette île est depuis longtemps habitée, et la moitié de la population qui doit être d'au moins 1,500 habitants, est d'origine française. En 1860, les terrains en culture embrassaient un rayon de 3,467 arpents.

Après une série de rapides on atteint le lac des Chats, dont la longueur est de seize milles et la largeur de deux à six milles. Plusieurs rapides séparent encore cette

nappe d'eau du lac Des Chènes, qui se trouve à quelques milles de la grande chute des Chaudières, laquelle décharge, aux hautes eaux, un volunme d'eau, par minute, égal à 7,467,360 pieds cubes.

L'Outaouais coule ensuite jusqu'en bas de Montréal, à l'endroit de son embouchure dans le Saint-Laur nt, interrompu par plusieurs rapides que l'on a tournés pour la plupart au moyen de canaux.

Il est grossi sur tous son parcours par les eaux de plus de vingt-cinq tributaires, dont plusieurs sont anssi considérables que quelques-uns des grands fleuves de l'Europe. Les plus importants, en outre de ceux que nous avons déjà signalés, sont les rivières Du Moine, Coulonge, Madawaska, Noire, Mississipi, Bonne Chère, Petewawee, Rideau, Gatineau, du Lièvre, la Petite Nation, Rouge, Blanche, du Nord et autres.

La Gatineau seule a une longueur de plus de trois cents milles et arrose une étendue d'environ 10,000 milles carrés. Elle prend naissance, non loin de l'embouchure de l'Outaouais, dans un lac beaucoup plus grand que celui qui alimente la grande rivière. M. Olivier Lachance, un intrépide coureur des bois au service de M. Gouin, l'un des principaux exploitants de bois du pays, a fait dernièrement tout le voyage à travers les forêts du nord depuis le Saguenay jusqu'aux sources de l'Outaouais et de la Gatineau. Il raconte qu'il a été jusqu'à la tête de cette dernière rivière, ou comme il dit, jusque dans la tête des cheveux, et qu'il a vu la place où il aurait pu prendre l'eau de l'Outaouais et de la Gatineau dans son écuelle. La rivière Petewawee a une longueur d'environ 140 milles; la rivière Noire, de 130 milles, et la rivière Coulonge de 160 milles. Les autres affluents de l'Outaouais ont une étendue moyenne de 130 milles.

Une rivière aussi accidentée doit offrir naturellement des difficultés considérables à la navigation. Cependant, dans sa partie inférieure, depuis Ottawa jusqu'au Bout de l'Ile de Montréal, les bateaux à vapeur peuvent franchir librement cette distance au moyen des voies artificielles que l'on a exécutées à Grenville, à la Chute à Blondeau et à Carillon.

Afin de faciliter la navigation et répondre aux besoins

croissants du commerce, le gouvernement travaille depuis quelque temps à l'agrandissement du canal Grenville, qui aura les dimensions du canal Lachine. Les travaux de creusage et d'élargissement ainsi que la construction de nouvelles écluses seront terminés d'ici à deux ans.

Au pied du canal Carillon, on projette très sérieusement de barrer la rivière à cet endroit, qui est large d'environ 1,700 pieds. On croit que ce grand ouvrage en refoulant l'eau aurait pour effet d'en élever le niveau de 12 à 15 pieds et de faire disparaître ainsi la Chute à Blondeau, six milles plus haut. On construirait à l'une des extrémités du barrage, sur l'une ou l'autre rive, à Carillon ou à la Pointe Fortune, un canal d'un demi-mille de long, et au milieu, une glissoire pour la descente du bois. On croit que cette magnifique amélioration, qui a été suggérée par M. Walter Shanley, croyons-nous, rendrait inutile le canal de la Chute à Blondeaux et deux milles de canal à Carillon. On en porte le coût à $400,000.

Il est aussi question de reconstruire l'écluse de Ste. Anne et de rendre plus profond le chenal qui y conduit.

La navigation est plus difficile dans la partie supérieure de l'Outaouais, où, à l'exception des glissoires qui ne servent qu'à la descente du bois, on n'a pas encore créé de voies artificielles pour tourner les rapides. Cependant, les bateaux à vapeur d'un faible tirant d'eau naviguent maintenant sur certaines sections jusqu'au Rocher Capitaine, et il n'est pas impossible qu'ils s'avancent encore plus loin. Jusqu'à cette année, ils ne dépassaient pas le rapide des deux Joachim.

Il paraît que le gouvernement a l'intention, cependant, de commencer l'amélioration de la partie supérieure de la rivière en faisant construire à la chute de la Culbute, en amont de l'Ile des Allumettes, sur la rive nord de l'Outaouais, de grandes écluses en bois semblables à celles que l'on exécute à Grenville. Il est à désirer que cette amélioration se fasse, et ne soit que le commencement de travaux plus importants pour rendre l'Outaouais navigable, sur tout son parcours, depuis l'embouchure de la rivière Matawan.

Les excursions dans le haut de l'Outaouais commencent à devenir de mode et avant longtemps les touristes s'y ren-

dront en grand nombre. On s'embarque à bord du bateau à vapeur, à Aylmer, à neuf milles de la capitale, et on franchit ainsi, tout en subissant de temps à autre les inconvénients du "portage," environ cent cinquante mille à travers l'un des pays les plus pittoresques que l'on puisse voir. La nature offre sur tout le trajet une série de tableaux extrêmement riches et variés, qui se déroulent en un long panorama. Sur la verte bordure de la forêt se détachent de temps à autres de jolis et florissants villages, tels que Pembrooke Portage, du Fort et autres.

—

II.

COLONISATION ET AGRICULTURE.

Le caractère physique de la région de l'Outaouais est fort divers. La contrée qui s'étend des deux côtés de la grande rivière n'a presque aucuné similitude topographique. La rive sud est en général plane et unie, tandis que la rive nord est, au contraire, entrecoupée par la grande chaîne des Laurentides et par beaucoup de collines et de rochers.

On peut diviser le pays qui s'étend sur la rive droite de l'Outaouais entre cette ville et le Lac Huron—un parcours d'environ 200 milles—en trois grandes sections.

La première, la plus importante et la plus riche, est la contrée du Pin Blanc, que l'on a ainsi nommée à cause de la grande quantité de bois Blanc qu'elle contient. Elle embrasse les trois magnifiques comtés de Carleton, Renfrew et Lanark, dont les deux premiers renferment des groupes considérables de canadiens-français. La plus grande partie du sol qui est d'une grande fertilité, est en culture. La population de ces comtés est maintenant de 92,381 habitants.

A l'ouest se trouve la contrée du Bois Rouge, qui a une longueur du nord au sud d'environ 130 milles. C'est l'abondante quantité de pin rouge qu'elle contient qui lui a fait donner ce nom.

La troisième division comprend la contrée du Bois Dur,

nom que lui ont valu ses grands forêts de bois dur ; on y trouve du pin blanc, mais le pin rouge y est inconnu. Elle a une longueur d'environ 130 milles, et touche au Lac Huron.

La partie inférieure de la rive sud de l'Outaouais comprend la ville d'Ottawa, les comtés de Russell, Prescott et Vaudreuil : ce dernier est situé dans la province de Québec. La population réunie de la capitale et de ces comtés est de 51,721 habitants. Ces comtés sont d'une grande fertilité et les deux premiers s'ouvrent rapidement à la colonisation ; le comté de Vaudreuil est l'un des plus anciens du district de Montréal, et le surplus de sa population se déverse dans les comtés voisins ou dans celui d'Outaouais. Les comtés de Prescott et Russell sont surtout renommés par leur production de beurre et de fromage, et on calcule qu'il y a encore environ 250,000 arpents de terre couverte de bois d'une excellente qualité. Cinq moulins à scier sont établis le long de la rivière Nation et produisent annuellement plus de 12,000,000 de pieds de bois.

La rive nord de l'Outaouais est toute comprise dans la province de Québec, et nous en parlerons plus longuement comme offrant plus d'intérêt au lecteur.

Elle renferme les beaux comtés de Laval, Terrebonne, Deux-Montagnes, Argenteuil, Outaouais et Pontiac. Les comtés de Laval et Deux-Montagnes sont habités depuis longtemps et contiennent une population très compacte, mais il n'en est pas ainsi des autres comtés, où il reste encore de vastes espaces à coloniser.

Le comté d'Outaouais s'est avancé hardiment dans la voie du progrès. Il a augmenté sa population durant la même période de 10,890 âmes et a progressé en conséquence plus rapidement qu'aucun autre comté de la province de Québec. Cet accroissement notable est dû en grande partie au fait que Hull existait à peine en 1860, tandis que, lors du dernier recensement, cette petite ville pleine d'avenir comptait environ 7000 à 8000 habitants.

La majorité de la population dans ces six comtés se composait d'origine française en 1860-61, et la supériorité numérique de nos nationaux a dû s'accuser davantage

durant la dernière décade, à cause de l'accroissement remarquable de Hull, qui est presque tout canadien-français. Il y avait à cette époque 65,499 canadiens-français contre 37,655 habitants de toutes origines. Dans les comtés d'Argenteuil et de Pontiac, l'élément français est dans une minorité considérable, mais il est en majorité dans le comté d'Outaouais, et forme la presque totalité dans les comtés de Laval, Deux-Montagnes et Terrebonne.

Aussi, ce n'est pas sans raison que M. Rameau désignait la vallée de l'Outaouais, dans sa *France aux Colonies*, comme l'un des boulevards futurs de la nationalité franco-canadienne. Les anglais font de grands efforts your attirer une émigration anglaise, surtout dans les comtés d'Outaouais et de Pontiac ; une société d'immigration a été fondée dans ce but, dans la capitale, et a déjà produit des résultats relativement considérables.

Il y a quelques années, M. Hamilton, ancien colon du comté d'Outaouais, était appelé devant un comité de la Chambre d'Assemblée, à exposer les ressources de la rive nord de l'Outaouais, et voici en quels termes il s'exprimait :—

1o. Les parties rapprochées des cantons qui avoisinent immédiatement la rive nord de la rivière Outaouais, sont rocheuses et montagneuses; mais toutes les vallées sont extrêmement fertiles et fournissent un sol composé de marne et d'argile. La tête de ces cantons offre un niveau général et onduleux; le sol y est mêlé et est de la meilleure qualité.

2o. Les principaux bois de construction sont l'érable, le hêtre, le bouleau et le pin blanc ; on trouve aussi dans les vallées un grand nombre de chênes. On rencontre généralement dans ces vallées de grandes pruches et du bois blancs mêlés aux espèces déjà nommées et qui indiquent invariablement un sol riche, fécond et propre à tout espèce de culture propre au climat.

3o. On peut dire en général que le blé d'automne et de printemps, l'avoine, l'orge, les pois, le seigle et le blé-d'inde sont supérieurs. J'ai vu du blé d'automne égal à celui qui nous vient de l'ouest de Toronto. Le blé de

printemps, de Hull et Wakefield, n'a pas de supérieur quand la semence est de bonne qualité.

4o. Le sol et le climat sont favorables à la production des grains ci-dessus énumérés ; loin de considérer la durée de l'hiver comme nuisible, je la regarde comme un avantage, car l'épaisseur de la neige y protége le blé d'automne et sert à enrichir le sol.

5o. Tous les lacs, et ils sont innombrables, de la rive nord de l'Outaouaïs, foisonnent de truite, de brochet et poisson blanc ; dans quelques-uns des plus grands on trouve l'éturgeon.

Le recensement agricole de 1871 n'étant pas encore publié, il ne nous est pas possible de donner des statistiques plus récentes que celles que nous trouvons dans le dénombrement de 1860-61, sur les productions agricoles des six comtés de la rive nord de l'Outaouais, dont nous avons déjà établi la population. Quoiqu'elles n'aient pas toute l'actualité désirable, elles peuvent être examinées encore avec intérêt et utilité.

PRODUITS.	Laval	Terrebonne	D.-Montagnes	Argenteuil	Outaouais	Pontiac	Totaux
Céréales—minots	357108	474536	670780	364149	506259	293523	2866355
Légumes—minots	153696	249605	248665	258296	391573	344970	1646805
Foin—tonneaux	4894	9340	13628	10927	18861	10711	68361
Beurre—lbs.	182920	327125	410711	362078	296521	262212	1841567
Fromage—lbs.	4144	2356	5426	22825	6389	4597	45737
Bœuf et lard—lbs.	665	3315	1640	1421	1582	1400	10023
Animaux—valeur $	275361	400340	568822	351161	633103	380676	2609463
Fermes et instruments aratoires—valeur $	3052407	3315908	4672898	1312558	3106806	1263654	16723626
Terres—acres	71710	217235	181656	179095	362127	212226	1223849
Bois et terres incultes-acres	16061	124029	65811	109636	293065	157611	766213
Terres cultivées —acres	......	......	......	......	......	......	457636

Il est facile de voir que la condition agricole des comtés de Laval et des Deux-Montagnes changera peu à l'avenir, car toutes leurs terres sont en culture, à moins que l'on y adopte un système de culture plus amélioré, qui augmentera le rendement du sol.

Mais on peut s'attendre à des progrès considérables dans

le vaste comté de Terrebonne, situé entre les comtés d'Argenteuil et de Montcalm. Car, ce comté offre encore un beau champ à la colonisation et renferme de grandes étendues d'un sol vierge et fertile. Depuis plusieurs années les colons se portent en grand nombre dans les terres de l'intérieur, où se déverse le trop plein de la population des anciennes paroisses du comté et de la région avoisinante.

Les plus importantes de ces nouvelles colonies sont Sainte Agathe, Saint Sauveur et Sainte Adèle ; nous les avons visitées il y a quelques mois à peine, et nous avons été surpris du développement que ces groupes de canadiens-français, perdus pour ainsi dire dans les montagnes du nord, ont pris depuis quelque temps. Tous les ans les colons pratiquent de nouvelles brêches dans la forêt et continuent courageusement l'œuvre du défrichement.

Saint Sauveur est à 12 milles de l'important village de Saint Jérôme, et compte 1845 habitants. Beaucoup de ces colons, qui étaient sans ressources, il y a quelques années, ont des terres aujourd'hui valant entre dix et vingt mille francs. Sainte Adèle est à 17 milles de Saint Jérôme, et renferme après vingt-sept ans d'existence une population de 1570 âmes. Cette paroisse jouit, comme Saint Sauveur, de grands avantages agricoles et industriels, et elle se développera promptement lorsque le chemin de fer atteindra Saint Jérôme et que l'on aura rendu navigable la rivière du Nord.

Ste Agathe est encore plus au nord et progresse rapidement. Elle est plus éloignée du marché que Ste Adèle et Saint-Sauveur et de fondation plus récente ; cependant son sol et sa position naturelle présentent des avantages tels que sa population est presque aussi élevée que celle de ses deux voisines. Elle produit déjà 2,600 minots de blé par année. Dans une étude sur ces cantons du nord, M. G. Alphonse Nantel dit que " les colons de Ste. Agathe, comme ceux de St. Sauveur et de Sainte Adèle, n'ont eu en général, aucune avance pécuniaire pour s'aider dans leurs travaux de défrichement ; plusieurs même en quittant leur paroisse natale, avaient des dettes à acquitter et une nombreuse famille à soutenir. Quelques mor-

ceaux de viande, quelques livres de fleur, une hache, parfois une paire de bœufs ou un misérable cheval, mais surtout un bras vigoureux et un courage à toute épreuve, telle était leur fortune. Souvent sans chemin public, ils devaient se frayer un chemin à travers rochers et broussailles. Puis des branches de sapins tendues les unes sur les autres en forme de hutte, étaient leur premier palais, en attendant les délices d'un chantier en forme. Et l'on déclarait guerre à outrance aux arbres de la forêt ; ils disparaissaient peu à peu devant les coups de la cognée ; réduits en cendre, ils servaient à la fabrication de la perlasse et devenaient ainsi le précieux soutien du défricheur. Après quelques temps de sollitude et d'ennui, celui-ci voyait enfin un bienveillant voisin, un ami se poser près de lui. Quel bonheur, quelle consolation ! Que de charmes n'avait pas cette société naissante au milieu de ces bois ! L'espérance venait relever les courages ; chacun se sentait renaître à la vie ; chaque année les champs étendant de plus en plus leurs limites se couvraient d'abondantes moissons. C'en était fait, les temps de misère étaient passés ; le bonheur rentrait avec le bien-être sous le toit du colon. "

Nous avons visité avec un intérêt particulier Ste Adèle, qui est une fort jolie paroisse. Elle fut le théâtre principal de l'œuvre de l'hon. M. Morin, le véritabble colonisateur de cette partie du nord de l'Outaouais. La création de cette paroisse lui revient en entier. C'est lui qui a fait exécuter les premiers défrichements, qui a fourni d'abondants secours aux colons qui, sans lui, n'auraient pu se maintenir au milieu de la solitude, qui a construit les premiers moulins à farine et à scie, et a présidé au développement graduel de la nouvelle colonie. C'est là encore qu'il a usé péniblement une vie qui fut si précieuse au pays tout entier. Aussi comme son souvenir est encore vivace dans ce coin du pays, comme chacun aime à rappeler les bienfaits qu'il a semés à profusion dans cette solitude de Sainte Adèle qu'il affectionnait tant ! Un modeste monumeut a été érigé à sa mémoire dans l'église de Sainte Adèle, mais son souvenir est buriné en traits ineffaçables, plus durables que le marbre, dans l'estime et la reconnaissance de la population canadienne.

Une correspondance publiée dans un journal de Montréal, il y a bien des années, et reproduite dans les *Etudes sur la Colonisation du Bas-Canada*, par M. Stanislas Drapeau, signale dans les termes suivants les services que rendit cet éminent patriote à la colonisation : " Ce n'est pas le plus petit des nombreux services qu'a rendus à son pays le juge Morin, que celui d'avoir été le premier dans ces forêts que l'on regardait comme impratiquables et propres uniquement pour la demeure de l'homme des bois et des bêtes fauves. Depuis un grand nombre d'années, il a fait l'impossible pour attirer l'attention de ses compatriotes sur ce lieu, comme offrant à l'homme entreprenant et industrieux des avantages rares pour la colonisation. Le sol est des plus fertiles, et le climat, quoique beaucoup plus au nord que le reste du district de Montréal, n'est pas plus rigoureux et bien moins sujet aux changements subits qui le caractérisent ici. La température est des plus régulières, et les saisons, si on peut s'exprimer ainsi, plus régulières dans leurs phases...... M. Morin a dévoué beaucoup de son temps dans ces lieux et a consacré de grandes sommes au défrichement."....

Le continuateur de l'œuvre du regretté M. Morin est aujourd'hui le Révd. M. Labelle, le populaire et remarquable curé de Saint Jérôme. Une grande et patriotique idée domine l'esprit de ce prêtre au zèle ardent et à la parole entraînante ; il veut le développement du nord par les chemins de colonisation et les chemins de fer.

Au moyen des chemins de colonisation, il sait qu'il reculera promptement les bornes de la forêt, et facilitera le peuplement des vastes solitudes du nord. Le chemin de fer rapprochera les colons des grands marchés, leur assurera des débouchés faciles et économiques, fera renaître la vie et l'activité dans les anciennes paroisses et suscitera l'établissement de nombreuses manufactures qui exploiteront les magnifiques pouvoirs d'eau des rivières du nord, augmenteront énormément la consommation locale et donneront de l'ouvrage à des milliers de mains.

On l'appelle avec raison le père du chemin de colonisation du nord, qui doit créer une véritable révolution dans la région des Laurentides, et il a amplement mérité par

ses infatigables efforts cette glorieuse paternité. De fait, personne n'a fait plus que lui pour faire connaître les ressources du nord de l'Outaouais, pour attirer l'attention de nos capitalistes et de nos gouvernants sur l'importance de leur exploitation, et pour rendre populaire cette entreprise du Grand-Tronc du nord, qui se reliera étroitement avec le progrès futur de cette région.

M. le curé Labelle a eu un émule dans ses travaux en faveur de la colonisation, dans la personne du Révd. M. Provost, curé de Mascouche, qui a beaucoup fait pour attirer les colons dans cette partie du nord.

Nous ne saurions aussi passer sous silence les services qu'a rendus à cette même et grande œuvre, l'hon. M. Edouard Masson, fondateur de la jeune colonie de Ste. Marguerite. Ce monsieur s'est mis non seulement à la tête d'un mouvement sérieux de colonisation, mais il à dépensé une somme considérable pour assurer le succès et le développement de cet établissement.

Le gouvernement de Québec consacre tous les ans une somme importante pour seconder l'œuvre de ces colonisateurs et leur aider à frayer la voie aux défricheurs, en ouvrant de grandes artères de chemin. On ne saurait mieux appliquer les deniers publics. L'exécution de ces travaux donnera une impulsion énorme au progrès de ces parties reculées du pays, car beaucoup n'attendent que la confection des chemins de colonisation pour aller s'établir au milieu de la forêt.

Le comté d'Argenteuil renferme plusieurs anciennes paroisses, et contient également une quantité considérable de terres vierges d'une grande fertilité. Il s'y fait un mouvement sérieux en faveur de la colonisation, mais il serait beaucoup plus accentué, si les chemins ne faisaient pas autant défaut pour relier aux anciens établissements les cantons où l'on a commencé le défrichement. Les canadiens du comté de Terrebonne débordent depuis quelques années de ce côté, et avant longtemps ils auront créé de jeunes colonies qui ne seront pas lentes à se développer.

Le comté d'Outaouais est immense ; c'est incontestablement l'un des plus grands du pays. Il a une longueur

d'environ 65 milles, et comprend plus de soixante cantons, florissants pour la plupart, et de nombreux villages, où règne beaucoup de vie et d'activité, et où se groupera d'ici à quelques années une population considérable.

On peut diviser ce comté en plusieurs sections, dont la plus importante est la région de la Gatineau. Elle est arrosée sur un parcours de plus de trois cents milles par la rivière de ce nom, qui vient affluer dans l'Outaouais, à un mille plus bas que Hull. Une bonne partie est montagneuse et rocheuse, surtout la partie supérieure; mais dans le haut et le bas de la vallée, on trouve de vastes terrains d'une fertilité étonnante, qui offrent tous les avantages possibles à la colonisation. Ses forêts sont d'une richesse peu ordinaire, et depuis longtemps on les exploite sur une grande échelle. Le pin abonde et plusieurs centaines de mille billots descendent tous les ans la rivière. L'épinette, le tilleul, le chêne, l'érable, l'orme, le noyer, le frêne se trouvent aussi en grande quantité; mais le manque de communications s'oppose à ce que l'on puisse utiliser ces bois précieux, qui se détruisent sans aucun profit pour le pays.

Ses lacs sont immenses et peuplés à profusion des meilleures qualités de poisson d'eau douce. La truite, le doré, l'achigan y atteignent des proportions considérables. Aussi la pêche est-elle fort rénumérative pour les colons qui, non seulement en tirent parti pour leurs familles, mais écoulent avantageusement de grandes quantités de poisson sur les marchés voisins. Les Norvégiens établis par exemple sur le lac du Poisson Blanc, en haut de la Gatineau, exploitent depuis longtemps cette source de profit, qui ne s'apuisera pas de sitôt, car les officiers du département des pêcheries veillent scrupuleusement à ce que l'on ne pêche pas le poisson à l'époque du frai. Le vison, la loutre, la marte, le castor, le chevreuil, le caribou et l'orignal rodent en grand nombre dans la forêt vierge, et les disciples de Nemrod leur font durant l'hiver une chasse incessante, souvent fort lucrative.

Le premier pionnier de la région de la Gatineau est Philemon Wright, qui, en 1800, vint s'y établir, à la tête d'un certain nombre d'émigrants du Massachusetts. Aidé

de nombreux travailleurs, il fit des défrichements considérables, cultiva en véritable agronome, importa à grands frais d'Angleterre des reproducteurs des races de bétail les plus célèbres, sut tirer de son exploitation des profits énormes et commença en 1807 à exploiter le commerce de bois. Il construisit les premiers moulins sur l'Outaouais, la première glissoire, créa une véritable colonie dans le township de Hull, devint colonel de milice, membre du parlement, et s'éteignit le 2 juin 1839, après avoir su acquérir une grande fortune et avoir fait bénéficier le pays de son rare esprit d'initiative et de progrès.

Philemon Wright ne laissa personne pour continuer dignement son œuvre de colonisation, et pendant longtemps ce territoire resta stationnaire. " Jusqu'à ces dernières années, » dit une lettre adressée en 1858 à Mgr. l'Evêque d'Outaouais, « la colonisation sur la Gatineau avait été assez peu importante, surtout sur le haut de la rivière ; c'était à peine si l'on trouvait quelques habitants échelonnés de distance en distance le long de la rivière. Mais l'élan général qui s'est manifesté partout dans ces derniers temps pour cette œuvre importante, a beaucoup contribué à faire connaître ces contrées que les exploitants de bois seuls avaient parcourues. On commence maintenant à y compter un bon nombre de familles, et je puis dire que la plupart des colons qui sont venus s'y établir s'y trouvent heureux et sont bien dédommagés des premiers sacrifices qu'ils ont faits par les bonnes récoltes qu'ils ont recueillies.

" Il est aussi juste de reconnaître que le gouvernement qui, pendant de longues années, avait entièrement négligé ce pays, a fait depuis des efforts généreux pour encourager les colons. La plus grande partie de ces terres sont recouvertes de bois franc, avantage précieux qui fournit au colon le moyen de faire de la potasse, dont le prix élevé qu'il en retire, le dédommage amplement de ses frais et lui donne la facilité de se pourvoir de bien des choses qui lui sont nécessaires.

" Déjà plusieurs chapelles sont élevées de distance en distance dans la partie où les missionnaires font le service religieux d'une manière fort régulière. On peut

donc espérer qu'à une époque qui n'est peut-être pas très éloignée, le canadien qui remontera la Gatineau sentira son cœur palpiter d'allégresse à la vue des églises et des clochers qu'il apercevra sur les deux rives et qu'il saluera avec amour et consolation. "

Il y a maintenant des établissements canadiens à cent milles en haut de la Gatineau, et on trouve de distance en dist nce plusieurs paroisses assez importantes. En laissant Hull par le chemin de la Gatineau, on remarque bientôt à droite la scierie de M. Walsh, qui occupe beaucoup de mains. Quelques milles plus haut se trouve le joli village de Chelsea, qui doit en grande partie sa prospérité aux magnifiques moulins à scie de MM. Gilmour et Cie. La population des environs se compose d'anglais, d'écossais, d'irlandais et de canadiens. Plus haut est situé le florissant village de la Pêche, le principal dépôt de bois de MM. McLaren et Cie. On remarque à la Pêche de jolis magasins, des moulins à farine, à carder, une manufacture d'étoffes de laine et plusieurs ateliers. La paroisse franco-canadienne de la Pêche est enclavée, en arrière, à l'ouest, dans le township Masham.

Les deux paroisses irlandaises de Wakefield et Lowe se trouvent un peu plus loin. Le township voisin est celui d'Aylwin, peuplé d'écossais, d'anglais et d'irlandais. Les canadiens forment du côté-est un noyau de population sur les bords des lacs Ste Marie et du Poisson Blanc. Ils sont aussi en grande majorité dans les townships de Wright, Bouchette, et Cameron, où ils forment la paroisse de la Visitation, appelée ordinairement Victoria Farm, et la paroisse de St. Gabriel, connue sous le nom des Six Portages. Le village de la Visitation progresse rapidement.

Les derniers townships habités sont ceux de Maniwaki, Kensington, Egan et Aumond, qui ont pour centre principal le village du Désert. Celui-ci est encore à son berceau, mais il prend beaucoup d'importance. Il est situé à 90 milles de l'Outaouais, et il est l'entrepôt du commerce de bois de trois puissantes compagnies : MM. Gilmour, Hamilton, Bennett et Gouin. Il s'y fait un commerce de fourrures considérable. La population blanche

est presque exclusivement canadienne et irlandaise. Le Désert est aussi le lieu de mission des Algonquins des rivières Gatineau, Coulonge et du Lièvre.

Les PP. Oblats sont venus les premiers planter hardiment le drapeau de la foi à côté de celui de la colonisation dans cette localité, alors qu'elle était encore à l'état sauvage. Ils y ont construit une magnifique église en pierre blanche avec une tour énorme, surmontée d'une statue de la Sainte Vierge. Les Sœurs Grises d'Ottawa y ont établi un couvent fréquenté par environ 80 élèves, et qui produit les meilleurs résultats religieux et intellectuels.

A quelques milles du Désert, sur la rivière St. Joseph, fonctionnent plusieurs établissements industriels : une scierie, un moulin à lattes, à bardeau et à farine. C'est dans le voisinage que la Société de colonisation No. 1 du comté d'Ontaouais a choisi sa réserve de 60 lots de terre sur laquelle on vient de commencer des défrichements.

Le gouvernement a construit, à grands frais, un chemin sur la rive gauche de la Gatineau pour relier tous les établissements échelonnés sur la rivière. Les premiers quarante milles depuis Hull sont macadamisés.

La majorité des habitants de la Gatineau sont canadiens-français ; bon nombre y ont des établissements prospères et vivent même dans une plus grande aisance que beaucoup de cultivateurs de nos anciennes paroisses bas-canadiennes. Ils ne sont pas gênés ici par l'espace et ils peuvent agrandir à volonté leur domaine.

Car les terres sont à un bon marché extraordinaire ; on peut acquérir cent arpents de terre à raison de $30 payables en cinq versements de $6. Elles sont, de plus, d'une fécondité étonnante. Maints terrains donneront un rendement de 15, 20, 25, 30 et jusqu'à 40 minots par arpent ; le blé, le seigle, l'orge, l'avoine et les pois viennent abondamment. Le sol produit également toute espèce de céréales et de légumes. Il n'y a en cela rien d'étonnant, car les établissements les plus reculés se trouvent sous la même latitude que les Trois-Rivières. Les pâturages sont excellents. On peut même comparer la fertilité du sol de la Gatineau à celle des Etats de

l'Ouest les plus renommés. De l'avis de personnes bien entendues, la région de la Gatineau est préférable aux terres si vantées des Cantons de l'Est.

Les colons peuvent écouler facilement leurs produits, à des prix élevés, dans les vastes chantiers en opération sur la Gatineau, qui en font une énorme consommation. De plus, ils peuvent également travailler à la coupe des bois durant l'hiver et gagner de bons gages : trente piastres et plus par mois. Un homme avec un attelage reçoit même de $2 à $3 par jour. Le prix de la main d'œuvre dans les chantiers ne fait qu'augmenter et n'a jamais été aussi élevé que cette année.

Le colon peut réaliser aussi de bons bénéfices en exploitant le bois dur qui abonde sur ses terres, et en faisant de la potasse, qu'il lui sera toujours facile d'écouler avantageusement : un quart de potasse se vend environ $30.

Le Révd. P. Gladu, O. M. I., a visité plus d'une fois la région de la Gatineau, et chaque voyage l'a de plus en plus convaincu de sa fertilité et de l'abondance de ses ressources. Voici quelques extraits des notes qu'il a publiées à ce sujet, il y a quelques mois : " Dans la partie supérieure de la Gatineau, en haut de la rivière Désert, jamais les récoltes ne font défaut. Le blé d'automne et tous les autres grains y réussissent à merveille. J'ai traversé, l'an dernier, des champs de blé où l'on a cueilli des épis qui mesuraient sept pouces de longueur. Les gelées ne s'y font pas sentir en printemps et en automne comme en certains endroits des bords de la Gatineau, bien que plus au sud ; on attribue ce phénomène au grand nombre de lacs dispersés dans ces cantons. Un missionnaire qui réside actuellement au Désert, et que ses travaux apostoliques ont conduit par toutes ces régions, et même jusqu'à deux cents milles au-dessus du Désert, m'a assuré que les terrains les plus riches, les plus favorables à de nouveaux établissements sont encore inoccupés. Il m'a mentionné entre autres les cantons d'Aumond et de Sicotte, à une vingtaine de milles du Désert, sur la rive gauche de la Gatineau, comme étant quelques-uns des endroits les plus avantageux pour la création de colonies importantes. Il paraît qu'il y a une vaste plaine, unie, sans un seul ro-

cher, d'un sol fertile, couvert en bois franc. On pourrait y établir plusieurs belles paroisses.

" Je connais personnellement plusieurs des colons des environs du Désert qui y sont arrivés, n'ayant pour tout bien que la vigueur de leurs bras et l'énergie de leur courage, et qui aujourd'hui se trouvent à la tête d'établissements prospères et avec les plus grandes chances de faire fortune. Permettez-moi de vous mentionner le nom d'un de ces braves colons. Pierre Bélanger réside à deux milles de l'église du Désert, sur le bord d'un lac qui porte son nom. Il y a onze ans que Bélanger arrivait au Désert n'ayant pour tout bien qu'une vache et des provisions pour un an. Avec ces faibles ressources, il s'enfonce courageusement dans la forêt, et là, seul au milieu des bois, sans même avoir de chemin pour communiquer avec ses voisins assez éloignés, il met la cognée à l'arbre et commence à défricher. Après quelques années de rudes labeurs, il se trouvait à ensemencer un printemps 13 minots d'avoine et deux minots de blé.

« Dès que Bélanger put voir, à la fin de l'été, ses avoines et son blé onduler sous la brise du lac, il commença à jouir du fruit de ses sueurs. L'avenir lui souriait déjà plein d'un espoir que l'automne vint réaliser en partie. En effet, de la semence de ses deux minots de blé, Bélanger en recueillit 80, et de ses 13 minots d'avoine, pas moins de 300 minots. Depuis ce temps, il a pu vendre du blé chaque année. L'automne dernier, il a recueilli 690 minots de grains et 400 minots de patates.

« Cet heureux colon habite aujourd'hui une maison convenable, il voit autour de lui une ferme bien cloturée, de bons et solides bâtiments, granges, étables, écuries. Il a 4 chevaux, 5 vaches, 6 moutons et tout le détail d'une basse-cour complète. Cela suffit pour nous garantir que le sol qu'il arrose de ses sueurs n'est pas ingrat, que le colon qui saura l'exploiter avec intelligence peut avec confiance compter sur un plein succès. »

Du reste, cette vallée ne prendra son plein essor vers le progrès que lorsque le chemin de colonisation du nord sillonnera le comté d'Outaouais, et que l'on aura construit l'embranchement projeté du chemin de la Gatineau, qui

doit se rendre à la rivière du Désert. Il est à croire que cette double artère de chemin sera terminée d'ici à trois ans.

Les terres arrosées par la rivière du Lièvre et la rivière Blanche, dans le comté d'Outaouais, offrent aussi beaucoup des avantages naturels que présente la région de la Gatineau. Les colons ne sont pas lents à s'en emparer, et elles ont servi à la création de plusieurs paroisses auxquelles un avenir prospère est réservé.

L'étendue du comté de Pontiac l'emporte encore sur celle du comté de l'Outaouais. Les derniers établissements qui se trouvent sur le bord de la grande Rivière sont à plus de 150 milles de la capitale.

Les cantons les plus importants du comté sont ceux qui avoisinent l'Outaouais ; ils sont reliés ensemble par un immense chemin qui longe la rive. Le gouvernement a fait aussi exécuter plusieurs chemins dans le but de développer l'intérieur, et les chantiers considérables de bois, qui se font dans la forêt, ne contribueront pas peu à faciliter le défrichement des magnifiques terres boisées de ce vaste comté.

JOSEPH TASSÉ.

TABLEAU

DE

L'EQUIVALENCE DES POIDS ET MESURES

DU

CANADA, DE LA FRANCE ET DE LA BELGIQUE.

Les poids en usage en Canada sont le poids de Troy, le poids d'apothicaire et le poids avoir du poids, ainsi que le poids décimal de France, comme nous le verrons plus loin

Poids de Troy.

Ce poids est employé pour peser l'or, l'argent, les bijoux et dans les expériences chimiques.

24 grains font 1 penny weight.
20 penny weights font 1 once.
12 onces font 1 livre.

Livre.	Once.	Penny weight.	Grains.
		1	24
	1	20	480
1	12	290	5760

Dans la pesée de l'or, la pureté du métal est déterminée par le nombre de carats. Un carat signifie $\frac{1}{24}$, en sorte que dans une pièce d'or ou dans un bijoux à 18 carats, il y a 18 parties d'or et six parties d'alliage.

Poids d'apothicaire.

Ce poids est employé dans les prescriptions de médecins et de pharmaciens ; mais les drogues s'achettent en gros à l'avoir du poids.

Poids avoir du Poids.

Ce poids est employé dans le commerce pour peser tout ce qui se vend au gros poids.

16 drachmes	font	1	once.
16 onces	"	1	livre.
25 livres	"	1	quart.
4 quarts	"	1	quintal.
20 quintaux	"	1	ton ou tonneau.

En dépit d'une loi passée ces années dernières pour fixer la valeur du quart, du quintal et du tonneau comme nous venons de voir, afin de les faire correspondre avec les mêmes poids aux Etats-Unis, on se sert encore, à la douane, à la campagne et même dans le grand commerce, des anciens poids dont voici les subdivisions.

28 livres	font	1	quart.
4 quarts	"	1	quintal—112 livres.
10 quint.,	"	1	tonneau—2,240 livres.

On distingue ces poids sous les noms de gros ou anciens tonneau, quintal et quart.

A la campagne, on se sert aussi en quelques endroits des vieux poids de marc français. La livre du poids de marc se compose de 7,560 grains de Troy.

72 grains de marc	font	1	drachme.
8 drachmes	"	1	once.
16 onces	"	1	livre.

100 livres poids de marc valent 108 livres avoir du poids et $131\frac{1}{4}$ livres de Troy.

Pour réduire la livre anglaise en livre française ou de marc, on multiplie par 100 et l'on divise par 108 et l'on fait l'opération inverse pour convertir les livres françaises de marc en livres anglaises.

Outre ces poids, les poids actuels de France sont aussi reconnus en Canada, par un statut de 1871, qui en fixe la valeur relative dans le tableau qui suit :

Tableau montrant la valeur relative, telle que fixée par le statut de 1871, *des poids français et du Canada.*

Dénominations françaises.		Leurs équivalents, exprimés avec les noms des poids canadiens.	
	Grammes.	Livre avoir du poids et ses décimales.	Grain de Troy et ses décimales.
Millier	1,000,000	2204.62125	
Quintal	100,000	220.46212	
Myriagramme	10,000	22.04621	
Kilogramme	1,000	2.204621	
Hectogramme	100	.220462	
Décagramme	10	.022046	
Gramme	1	.002204	15.4323487
Décigramme	$\frac{1}{10}$	.000220	1.5432348
Centigramme	$\frac{1}{100}$	.000022	.1543234
Milligramme	$\frac{1}{1000}$	.000002	.0154323

Tels sont les poids en usage en Canada. Les poids de marc et les autres pieds français sont principalement en usage dans la Province de Québec.—Toutes les comparaisons qui précèdent s'appliquent aux poids de Belgique, qui sont les mêmes qu'en France.

Mesures de capacité.

Ces mesures s'emploient pour mesurer les liquides et certaines substances sèches, telles que le poivre, le sel, le plâtre et une foule d'autres articles.

Mesures pour les liquides.

2 roquilles	font	1 demiard
2 demiards	"	1 chopine
2 chopines	"	1 pinte
2 pintes	"	1 pot
2 pots	"	1 gallon
31½ gallons	"	1 tierce

2 tierces	font	1 poinçon
2 poinçons	"	1 pipe
2 pipes	"	1 tonneau

Le gallon impérial d'Angleterre équivaut à 277,274 pouces cubes ou dix livres d'eau distillée, pesée à une température de 62° Fahrenheit et sous une pression barométrique de 30 pouces.

Par le statut de 1871, l'équivalence de ces mesures avec les mesures françaises est fixée comme suit :

Dénominations des mesures françaises et leur valeur.			Leur équivalence en mesures du Canada.
	Mêtres cubes.	Litres.	Gallon de Vin et ses décimales.
Kilolitre.........	1	1000	264.2864
Hectolitre......	$\frac{1}{10}$	100	26.42864
Decalitre........	$\frac{1}{100}$	10	2.64286
Litre..	$\frac{1}{1000}$	1	.26428
Décilitre........	$\frac{1}{10000}$	$\frac{1}{10}$	.02642
Centilitre	$\frac{1}{100000}$	$\frac{1}{100}$	.00264

Mesures de capacité pour les substances sèches.

2 chopines	font	1 pinte.
4 pintes	"	1 gallon.
2 gallons	"	1 peck.
4 pecks	"	1 minot.
36 minots	"	1 chaldron.

Le minot anglais, ou de Winchester, dont il est parlé ici, est un cylindre de 18½ pouces de diamètre et de 8 pouces de hauteur. Le minot du Canada est plus grand : il a 18½ pouces de diamètre et 8.701 pouces de hauteur.

Le grain, d'après la loi, s'achette au minot; mais le

minot de chaque espèce de grain doit peser comme suit :

1 minot de blé doit peser 60 livres.
1 " seigle " 56 "
1 " blé d'inde " 56 "
1 " orge " 48 "
1 " avoine " 34 "
1 " pois " 60 "
1 " fêves " 50 "
1 " sarrasin " 40 "
1 " graine de lin " 56 "
1 " graine de foin " 60 "

Le statut de 1871 fixe ainsi l'équivalence des mesures françaises pour les substances sèches :

Mesures françaises.	Equivalence en mesures anglaises.							
	Mètres cubes.	Quarters	Minots	Pecks	Gallons	Pintes	Chopines	Décimales.
Kilolitre ou 1000 litres...	1	3	3	2	0	0	0	.77
Hectolitre ou 100 " ...	$\frac{1}{10}$		2	3	0	0	0	.077
Decalitre ou 10 " ...	$\frac{1}{100}$			1	0	0	1	.6077
Litre..........................	$\frac{1}{1000}$						1	.76077
Décilitre ou $\frac{1}{10}$ litre.....	$\frac{1}{10000}$						0	.176077
Centilitre ou $\frac{1}{100}$ "	$\frac{1}{100000}$						0	.0176077

Mesures de longueur.

12 lignes font 1 pouce
12 pouces " 1 pied
3 pieds " 1 verge
6 verges " 1 perche
10 perches " 1 arpent
28 arpents " 1 mille
3 milles " 1 lieue

La lieue française est de 368.16 pieds anglais plus longue que la lieue anglaise.

Le statut de 1871 fixe ainsi la longueur relative des mesures françaises et du Canada :

Mesures françaises.		Leur équivalence en mesures du Canada				
	Mètres	Milles.	Verges.	Pieds	Pouces	Décimales.
Myriamètre.........	10000	6	376	0	11	.9
		ou	10936	0	11	.9
Kilomètre............	1000	... ..	1093	1	10	.79
Hectomètre..........	100	......	109	1	1	.079
Decamètre...........	10	......	10	2	9	.7079
Mètre..................	1	......	1	0	3	.3708
Décimètre............	$\frac{1}{10}$	......	......	...	3	.9371
Centimètre..........	$\frac{1}{100}$	......	......	...	0	.3937
Millimètre...........	$\frac{1}{1000}$	......	......	...	0	.0394

Mesures de Superficie.

La valeur relative des mesures de superficie de la France et du Canada est ainsi fixé par le statut de 1871 :

Mesures françaises.		Leur équivalence en mesures Anglaises.		
	Mètres carrés.	Acres.	Verges carrées.	Décimales.
Hectare ou 100 ares..	10000	2	2280	.3326
		ou	21960	.3326
Decare ou 10 ares.....	1000	....	1196	.0333
Are	100	....	119	.6033
Centiare ou $\frac{1}{100}$ are..	1	....	1	.1960

Ces tableaux d'équivalence, comme il a été dit plus haut, s'appliquent également à la Belgique, puisque les poids et mesures belges sont les mêmes que ceux de la France.

TABLE DE L'EQUIVALENCE DES MONNAIES.

MONNAIES DU CANADA.

Le système décimal a été introduit en Canada par un acte du parlement passé en 1857. Notre monnaie est absolument identique à celle des Etats-Unis et se compte par dollars et par cents. Le dollar vaut centcents et la *cent* vaut six sous de notre ancienne monnaie au cours d'Halifax. Les monnaies fractionnaires sont le *dime*, valant dix cents, et le *demi-dime*, égal à cinq cents.

Les pièces en or ayant cours avec ce système sont les pièces américaines, c'est-à-dire le dollar, le demi-aigle, valant cinq dollars, l'aigle, valant dix dollars et le double-aigle ou pièce de vingt dollars. Ces pièces sont frappées à la monnaie américaine. Les pièces en argent sont le cinquante cents, frappées à la monnaie anglaise pour le gouvernement Canadien. Les pièces en cuivre sont la cent, frappée par le gouvernement canadien, ainsi que les sous frappés par les banques de Montréal, du Haut-Canada et du Peuple. Les anciennes pièces de deux sous frappées par ces banques valent aussi deux cents.

La monnaie d'Halifax, qui avait cours dans le pays avant l'introdution du système décimal, se compose du louis, valant quatre dollars, du chelin, valant vingt cents et du denier, valant une cent et deux tiers. Le tableau qui suit indique la valeur relative et respective des monnaies :

4 farthings	font	1 denier.
12 deniers	"	1 chelin.
5 chelings	"	1 piastre.
4 piastres	"	1 louis.

		s.	d.
	$	1 =	12
	1 =	5 =	60
£1 =	4 =	20 =	240

MONNAIES D'ANGLETERRE.

4 farthings	font	1 penny
12 pence	"	1 shilling
20 shillings	"	1 pound ou souverain.

Le pound (louis) ou sovereing (souverain) anglais vaut $4.8666 et le shilling ou chelin sterling, 24⅓ cents.—Les pièces anglaises sont le souverain ; (£1) le demi-souverain (10s.) en or ; la couronne, (5s.) la demie-couronne (2s. 6d.) le florin, (2s.) le shilling, le six-pence, le four-pence et le three-pence, en argent ; le penny, le half-penny et le farthing, en cuivre.

MONNAIES DES ETATS-UNIS.

10 milles	font	1	cent.
10 cents	"	1	dime.
10 dimes	"	1	dollar.
10 dollars	"	1	aigle.

Les monnaies des Etats-Unis sont en or, en argent et en nikel. Les monnaies d'or sont le double-aigle, ($20), l'aigle, ($10) le demi-aigle ($5), le quart-d'aigle ($2.50) et le dollar. Les monnaies en argent sont le dollar, le demi-dollar, le quart de dollar, le dime et le demi-dime.—Les monnaies en nickel sont le 6 cents, le 3 cents, le 2 cents et le 1 cent.

MONNAIES DE FRANCE.

10 millièmes	font	1	centime.
10 centimes	"	1	décime.
10 décimes	"	1	franc.

Les monnaies françaises sont en or, en argent, en cuivre et en bronze. Les monnaies en or sont les pièces de 100, 50, 20, 10 et 5 francs. Les monnaies en argent sont les pièces de 5, 2 et 1 franc ; les 50 et les 20 centimes. Les pièces en cuivre et en bronze sont les 10, 5, 2 et 1 centimes. Le franc de France vaut $0.186 en monnaie du Canada ou des Etats-Unis.

DIVERSES MONNAIES ÉTRANGÈRES

Aux Etats-Unis, la valeur des monnaies plus bas dési-

gnées est fixée par la loi de la manière suivante :

	$ cts mills.
Le Ducat, de Naples—100 grani........	1.00
“ Franc de France et de Belgique.....	0.18.6
“ Florin des Pays-Bas—100 cents......	0.40
“ Florin d'Autriche et d'Augsbourg—60 Kreutzers..............................	0.48.5
“ Florin des Etats de l'Allemagne du Sud—60 Kreutzers....................	0.40.6
“ Guilder—Florin..............................	0.40.0
“ Lira de Lombardie et de Venise—100 centesimi..............................	0.16.
“ Lira de Sardaigne — 4 recali — 20 soldi..	0.18.6
“ Milreis du Portugal—1000 reis.......	1.12
“ “ Brézil—1000 reis...........	0.54
“ “ Madère—1000 reis.........	1.00
“ Marc banco de Hambourg—16 shillings—192 pfennings..................	0.35
“ Once de Sicile—30 tari—600 grani..	2.40
“ Pagoda des Indes—36 fanams—1,728 jettas..	1.94
“ Real Plate d'Espagne—34 maravedis	5.00
“ Rouble des Indes Anglaises—16 annas—192 pice..............................	0.44.6
“ Rixdollar ou thaler de Prusse—36 groschen—360 pfennings............	0.69
“ Rixdollar ou thaler de Brêmes—72 grotes—360 swares.....................	0.71
“ Rouble de Russie (en argent)—100 kopecks..	0.75
“ Dollar du Danemark—6 marks—96 skillings..	1.05
“ Dollar de Suède et Norvége..	1.06
“ Tael de la Chine—10 mace—1000 candarems..	1.48
“ Kobang du Japon—4 Itzeboo—6,400 seni, par usage..............................	1.38

BANQUES A QUÉBEC.

La Banque Nationale, No. 32, rue St. Pierre B.-V.—Président, E. Chinic ; caissier, F. Vézina.—Succursales à Montréal et Outaouais. Capital $2,000,000.

La Banque d'Union, No. 35, rue St. Pierre, B.-V.—Présisident, Chas. E. Lévy ; caissier, Peter McEwen. Succursales à Montréal, Outaouais et Trois-Rivières.—Capital $2,000,-000.

La Banque de Québec,—coin des rues St. James et St. Pierre, B.-V.—Président, James E. Ross ; caissier, P. Stevenson. Succursales à Montréal, Trois-Rivières et New-York. Capital.—$1,500,000.

La Banque de Montréal,—coin des rues Arthur et St. Pierre—caissier, John Porteous.—Bureau central à Montréal.—Capital.—$8.000,000.

La Banque de l'Amérique Britannique du Nord, No. 5 rue St. Pierre, B.-V.—Gérant, C. F. Smith.—Bureau principal à Londres, Angleterre.—Capital $5,000,000.

La caisse d'économics de Notre-Dame, No. 11, rue St. Jean —Dr. O. Robitaille, président ; F. Vézina, caissier ; Secrétaire-Trésorier F. A. R. Vézina. Agences à la Banque Nationale et à Lévis.

La Société de Construction Permanente de Québec, No. 11, rue St. Jean.—F. Vézina, président ; Louis Lessard, Secrétaire-Trésorier.

TARIF DES TIMBRES SUR LES BILLETS OU EFFETS DE COMMERCE.

Montant du billet, etc., etc.	1 seule. copie.	Chaque Double	Chaue triple.
$25.00 et moins........................	$0.01	$0.01	$0.01
Au-dessus de $25.000 jusq. $50.000	0.02	0.01	0.01
Au-dessus de $50 jusqu'à $100.....	0.03	0.02	0.01
" $100 " $200.......	0.06	0.04	0.02
" 200 " 300......	0.09	0.06	0.03
" 300 " 400......	0.12	0.08	0.04
" 400 " 500.....	0,15	0.10	0.05
" 500 " 600.....	0.18	0.12	0.06

Pour calculer le montant du timbre, il faut ajouter l'intérêt dû sur le capital à l'échéance du billet ou de l'effet de commerce, chèque, traite ou lettre de change. S'ils ne sont revêtus de ces timbres, les effets de commerce plus haut énumérés n'ont aucune valeur légale.

En vertu d'un acte passé à la dernière session, la date de l'échéance d'une lettre de change ou d'un billet promissoire se compute comme suit :

Toute lettre de change où tout billet promissoire fait payable à un mois ou à plusieurs mois, à partir et depuis la date y mentionnée, devient dû et payable le même quantième du mois que celui auquel il est fait et daté, à moins que ce quantième ne se trouve pas dans le mois où le billet est payable, et alors il devient dû et payable le dernier jour de ce mois (de l'échéance) avec, dans tous les cas, les trois jours de grâce accordés par la loi. (35 Victoria, chap. X.)

PRIX DES LICENCES.

Licence pour tenir un hôtel (cité)	$81.00
" " " (Ville incorporée)	45.00
" " " (dans une paroisse)	50.00
" vendre du vin et de la bière	22.00
" une échoppe (vente par trois demiards)	25.00
D'encanteur	26.00
Et pour chaque assistant	16.00
De colporteur pour un district	11.00
Pour chaque district en sus	5.00

Pour tenir des billards.

Pour chacune des deux premières tables	75 00
Pour chacune des trois où quatres premières tables	61.00
Pour chacune des cinq et six premières	51.00
Pour chacune des six premières tables et des autres, en augmentant	31.00
Pour chaque table de Mississipi ou de Bagatelle	26.00

De prêteur sur gages.. 76.00
Pour tenir un magasin de poudre.............. 51.00
Pour vendre ou garder en entrepôt de la poudre.. 21.00
Pour vendre des liqueurs spiritueuses, etc., à bord d'un bateau à vapeur.................. 40.00
Pour vendre du vin, de la bière et toute autre liqueur, excepté des spiritueux...... 22.00
Pour vendre de liqueurs par trois gallons et plus 25,00

Toutes les licences expirent au mois de mai de chaque année et doivent être immédiatement renouvelées. La loi décrète une amende de $50.00 contre toute personne détaillant des liqueurs spiritueuses sans licence, et ne permet pas aux épiciers ou marchands de vin d'obtenir une licence d'hotellier.

TARIF DES DROITS DE PILOTAGE DANS LE PORT DE QUEBEC ET EN BAS.

De tout quai situé dans le Port de Québec, entre la Pointe à Carcy, en bas, et le quai de Bréhaut, en haut, ces deux quais compris, à tout quai situé entre ces deux endroits.. 11s. 8d.

De tout endroit du port de Québec n'étant pas un quai situé dans la région plus haut décrite, à tout autre n'étant pas un quai situé dans la dite région................ 28s. 4d.

DE	POUR CHAQUE PIED D'EAU.			
	du 1er mai au 10 nov.	du 10 nov. au 19 nov.	du 19 nov. au 1er mars.	du 1er mars au 1er mai.
L'Isle du Bic ou tout autre endroit au-dessous du *mouillage* du *Brandy Pot*, en vue de l'Isle-au-Lièvre......	18s. 0d.	23s. 0d.	28s. 0d.	20s. 6d.

Du mouillage du *Brandy Pot*, en vue de l'Isle-au-Lièvre ou de tout endroit en haut du dit mouillage et en bas de la Pointe de St. Roch..............................	12s. 6d.	8s. 7½d.	18s. 8d.	13s. 8d.
La Pointe de St. Roch, ou tout autre endroit en haut de cette Pointe et en bas de la Pointe aux Pins sur l'Isle *Crane* au *mouillage* dans le Port de Québec......	6s. 0d.	3s. 10d.	9s. 8d.	6s. 10d.
La Pointe aux Pins, sur l'Isle Crane, ou tout autre endroit au-dessous du trou St. Patrice.........................	4s. 6d.	5s. 9d.	7s. 0d.	5s. 1½d.
Du mouillage dans le Bassin du Port de Québec à l'Isle du Bic ou l'endroit où le pilote sera mis à terre, en bas de Québec..............	15s. 9d.	20s. 9d.	25s. 2d.	18s. 3d.

Les pilotes prenant un vaisseau au Trou de St. Patrice, ou en haut, n'auront pas droit à plus qu'il ne leur est alloué, en bas, pour conduire un vaisseau d'un endroit du port à un autre.

Les vaisseaux venant à Québec ne sont soumis à nul péage de phare ou droit de tonnage.

Le bureau des pilotes est à la Basse-Ville, au No. 11 de la rue Arthur (continuation de la rue St. Paul) dans le quartier St. Pierre. Le président du bureau est M. John Smith, et le secrétaire M. C. R. Michaud.

Le port de Québec s'étend du quai de Bréhaut jusqu'au Bic et comprend toute la partie du fleuve compris dans cet espace.

TARIF DES CHARRETIERS.

	Carosse ou Sleigh couverte à 2 chevaux.			Waggon ou Sleigh à un seul cheval.			Calèche ou Carriole.	
Du Débarcadère des bâteaux à-vapeur et des stations de la Basse-Ville.	1 per.	2 per.	Cha. autre.	1 per.	2 per.	Chaq. autre.	1 per.	2 per.
	cts.	cts.	cts.	cts.	cts.	cts.	cts.	cts.
A tout endroit à la Haute-Ville et retour.......... ...	37½	50	12½	25	32	7	15	25
A tout endroit dans le quartier St. Jean et retour....	5	62	12½	32	37½	12½	25	32
A tout endroit dans le quartier Champlain et retour.	37½	50	12½	25	32	7	16½	25
A tout endroit dans le quartier St. Pierre et retour	32	37½	12½	20	25	7	16½	20
A tout endroit dans le quartier St. Roch et retour....	50	62½	12½	32	37½	12½	25	32
Des Stations de la Haute-Ville.								
A tout endroit de la Haute-Ville et retour..............	32	37½	12½	20	25	7	16½	40
A tout endroit du quartier St. Pierre et retour........	32	37½	12½	25	32	7	16½	21
A tout endroit des quartiers St. Jean, St. Roch et Champlain et retour......	37½	50	12½	25	32	7	20	25
Tout endroit de la Haute-Ville et retour..............	37½	50	12½	20	25	7	16½	20
Tout endroit des quartiers St. Roch et St. Pierre et retour..........................	32	37½	12½	25	32	7	16½	20
Tout endroit des quartiers St. Jean et Champlain et retour..........................	50	62½	12½	32	37½	7	20	25
TARIF A L'HEURE.								
Pour la première heure.....	$0.75			$0.60			$0.40	
" seconde heure......	0.62½			0.32			0.30	
" troisième heure....	0.25			0.20			0 20	

CIRCONSCRIPTION DES QUARTIERS DE LA VILLE.

1o Quartier Champlain,—compris entre la rue Sous-le-Fort et la barrière du Cap-Blanc.

2o Quartier St. Pierre,—compris entre la rue Sous-le-Fort et la rue St. Roch, le fleuve et les mûrs.

3o Quartier St. Roch,—compris entre la rue St. Roch et la rue St. Ours, le côté nord de la rue St. Joseph et la rivière St. Charles.

4o Quartier Jacques-Cartier,—compris entre les rues St. Roch et St. Ours, le côté sud de la rue St. Joseph et le Cap.

5o Quartier St. Jean,—compris entre la rue des Glacis et la barrière Ste. Foye, le bas du Cap et le côté nord de la rue St. Jean.

6o Quartier Montcalm,—compris entre la rue des Glacis, les barrières des chemins St. Louis et Ste. Foye, le côté sud de la rue St. Jean et l'extrémité sud du Cap.

7o Quartier St. Louis,—compris entre la porte Prescott, à partir du Bureau de Poste et la porte St. Jean, et le côté sud des rues Buade, de la Fabrique et St. Jean.

8o Quartier du Palais,—compris entre les portes Prescott, en face du Bureau de Poste, et St. Jean, et le côté nord des rues Buade, de la Fabrique et St. Jean.

AGENTS DES TERRES.

Noms, résidences et arrondissements des agents des terres de la Province de Québec :

Nom de l'agent.	Agence.	Résidence.
Edmund Heath	Coulonge	Clarendon.
Robert Farley	Gatineau	Chelsea.
G. W. Cameron	Petite Nation	Thurso.
O. B. Kemp	Magog	Frelighsburgh.
Wm. Farwell	St. François	Robinson.
A. Gagnon	Arthabaska	Arthabaskaville
J. A. Fortin	Chaudière	St. Joseph.
C. T. Dubé	Grandville	Rivière-du-Loup
J. B. Lepage	Rimouski	Rimouski.

Nom de l'agent.	Agence.	Résidence.
J. N. Verge	Bonaventure	Carleton.
G. Duberger	Saguenay	Chicoutimi.
J. O. Tremblay	Lac St. Jean et Chicoutimi	Chicoutimi.
J. Dumais, assistant		Roberval.
L. Z. Rousseau	St. Charles	Québec.
A. Dubord	St. Maurice	Trois-Rivières.
J. B. Delfausse	L'Assomption	Joliette.
C. E. Belle	L'Assomption et Petite Nation (partie de)	Montréal.
John Eden	Gaspé (partie de)	Bassin de Gaspé
L. Roy, senior	Gaspé (partie de)	Cap-Chat.
Thomas Breen	Montmagny	Montmagny.
C. de Salaberry	Agent forestier	Chambly.
John Hume	Inspecteur	Leeds.
A. J. Russell	Haut Ottawa	Ottawa.
M. L. Stewart	Agent général pour la perception des droits sur les bois et sur les glissoires.	Québec.

CONDITIONS DES OCTROIS GRATUITS.

1°. Le preneur d'un permis d'occupation, à titre d'octroi gratuit, devra de suite se rendre sur la terre qui lui est assignée et l'occuper. S'il manque de le faire, sous un mois de la date de son billet, ou si, après s'être mis sur la terre, il l'abandonne, il sera considéré avoir par là perdu tout droit à l'obtenir.

2°. Il devra, sous quatre années, de ce billet, défricher et mettre en culture douze acres de la terre à lui assignée, c'est-à-dire, au moins trois acres chaque année respectivement, y construire une maison, et y résider jusqu'à l'entier accomplissement de ces conditions. Après leur accomplissement, il aura droit à une patente pour cet octroi.

3°. S'il est dans la nécessité de laisser temporairement sa terre, il devra en prévenir l'Agent local, et l'informer de la durée et des causes de cette absence projetée, ce dont l'Agent, si les causes de l'absence lui paraissent suffisantes,

prendra note dans un livre. S'il s'absente sans permission, ou prolonge son absence au-delà du temps convenu, il sera considéré avoir, par là, perdu tout droit à sa location.

4o. Tout transport fait, ou toute tentative de faire transport de ce billet de location, sans la connaisssance et la sanction préalable de l'Agent, sera pareillement considérée comme faisant perdre tous les droits de celui qui s'en rendra coupable.

5o. Dans tous les cas d'abandon de la terre assignée, icelle terre sera aussitôt considérée disponsible, et elle pourra être octroyée de nouveau, ou par location, ou par vente.

Note.—Le système d'octrois gratuits en pratique dans cette Province, à l'exception des octrois n'excédant pas dix actres pour lieu de culte public, maisons d'école, cimetières, hôtels de ville, etc., et les octrois n'excédant pas cent acres pour fermes, modèles ou industrielles, est restreint par la loi aux terres mises en réserve pour cet objet, le long et chaque côté des chemins de colonisation mentionnés dans le tableau qui précède.

NOMS ET RÉSIDENCES DES AGENTS D'IMMIGRATION DE LA PROVINCE DE QUÉBEC.

C. E. Belle,..............Pour le Port de Montréal.....Montréal.
James Thom,......... " " Québec.......Québec,
Rv. M. J.B. Chartier, " les Cantons de l'Est......Coaticook.
W. J. Wills,........... " " de l'Outaouais.Ottawa.
L'abbé Verbist........ " " " " .

EN EUROPE.

Hector Bossange.....Pour la France.................Paris.
M. Berns............... " la Belgique...............Anvers.

Dans les autres parties de l'Europe, les agents de la compagnie Allan sont aussi agents d'immigration pour la Province de Québec. M. E. Simays est aussi employé par le gouvernement fédéral pour placer les immigrants belges dans la région de l'Outaouais. Il réside à Ottawa.

Outre ces agents réguliers, le gouvernement de Québec

envoie chaque année en Europe des agents spéciaux pour recruter des immigrants.

IMMIGRATION AU PORT DE QUÉBEC.

De tout temps, Québec a été le port vers lequel s'est dirigée la grande majorité des immigrants d'Europe venant dans les possessions britanniques de l'Amérique du Nord. Le tableau suivant prouve ce fait et montre le nombre d'immigrants arrivés chaque année dans notre port depuis 1854 jusqu'à 1871 inclusivement :

1854	53,180
1855	21,274
1856	22,439
1857	32,097
1858	12,810
1859	8,778
1860	10,150
1861	19,923
1862	22,176
1863	19,419
1864	19,147
1865	21,355
1366	28,648
1867	30,757
1868	34,300
1869	43,114
1870	44,475
1871	36,020

D'après un rapport préparé par M. Buchanan, agent d'immigration sous le Canada-Uni, le nombre d'immigrants arrivés au port de Québec depuis 1829 jusqu'à 1865, c'est-à-dire pendant trente-sept ans, se monte à 1,084,765. Une partie de ces immigrants, grâce à l'incurie des gouvernements qui ont précédé le gouvernement qui administre actuellement la Province de Québec, s'est rendue aux

Etats-Unis. Mais aujourd'hui, notre gouvernement local comme le gouvernement fédéral, s'occupe tout particulièrement de l'immigration européenne, qui s'accroit rapidement. Nous sommes d'ailleurs en position d'offrir aux immigrants un avenir bien propre à les attirer dans le pays.

INSTITUTIONS DE CHARITÉ A QUÉBEC.

L'Hopital Général, à St. Sauveur. Supérieure : Sœur St. Zéphirin.

L'Hospice St. Joseph, 6, rue Ferland. Matrone : Mlle. Marie Métivier.

L'Hôtel Dieu, rue du Palais. Supérieure : Sœur St. Roch.

Couvent des Sœurs de la Charité, rue Richelieu. Supérieure : Sœur St. Louis.

Couvent du Bon Pasteur, faubourg St. Louis. Supérieure : Sœur St. Vincent de Paul.

ASILES.

Asile Finlay, anglais et protestant, pour les vieilles personnes infirmes, sur le chemin Ste. Foye.

Asile Ste. Brigitte, irlandais catholique, pour les pauvres, les orphelins et les infirmes, sur le chemin St. Louis.

Asile des Dames protestantes, pour les femmes, sur le chemin St. Louis. Matrone : Mlle. McKillop.

Outre ces hopitaux et asiles, il y a l'Hopital de la Marine, qui est entretenu par les gouvernements de Québec et d'Outaouais et où l'on reçoit, outre les marins, tous les malades pauvres et dénués de secours. Des medecins sont attachés à chacune des institutions qui sont énumérées plus haut.

VOIES DE COMMUNICATION.

Québec est le centre d'un grand réseau de lignes de chemins de fer, de bâteaux à vapeur et de vapeurs océaniques.

CHEMINS DE FER.

Actuellement, le seul chemin de fer qui vienne à Québec est le Grand Tronc. Cette ligne met notre ville en communication avec Montréal, Portland, et d'autres villes des Etats-Unis, au moyen d'embranchements et de connexions avec les lignes américaines. A l'Ouest, le Grand Tronc, après avoir traversé une partie de la Province de Québec, passant par St. Hyacinthe et Montréal, traverse aussi la Province d'Ontario, passant par Kingston, Toronto et plusieurs autres villes importantes, pour se rendre jusqu'à Port Sarnia, à Détroit, Chicago et autres villes de l'ouest par les lignes américaines. La distance de Québec à St. Hyacinthe est de 125 milles; à Montréal de 156 milles; à Kingston de 328 milles; à Toronto de 489 milles; à Détroit de 720 milles et à Chicago, par le Michigan Central, de 1004 milles. De Chicago, des voies ferrées conduisent dans toutes les parties des Etats de l'Ouest et du Pacifiqne.

De Richmond, à 96 milles de Québec, une branche du Grand-Tronc conduit à Sherbrooke, distance de 18 milles et traverse la plus riche partie des Cantons de l'Est pour se terminer à Portland, à 317 milles de Québec.

De Sherbrooke, une autre ligne, le chemin du Passumpsic, conduit à Boston.

De Montréal, un embranchement du Grand-Tronc conduit jusqu'à St. Jean et se continue par le Vermont Central jusqu'à Boston et New-York, ainsi que par la ligne de chemin de fer et de bâteau à vapeur de Montreal et du lac Champlain.

A Prescott, à 113 milles, à Brockville, à 119 milles à l'ouest de Montréal, le Grand Tronc fait connexion avec les chemins de Prescott et Ottawa, et du Canada Central, qui conduisent à Ottawa, la capitale du Canada.

De Québec, le Grand-Tronc se rend à l'est jusqu'à la Rivière du Loup, distance de 126 milles, et se continuera prochainement par l'Intercolonial jusqu'à Halifax et St. Jean, Nouveau-Brunswick.

En été, Québec est le principal port de la compagnie Allan, dont les vapeurs font le service entre les côtes de l'Amérique et de l'Angleterre. La compagnie des vapeurs de Québec et des Ports du Golfe a des vapeurs qui font le trajet entre Québec et les principaux ports de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick.

Les bâteaux de la Compagnie du Richelieu voyagent entre Québec et Montréal et font tous les jours ce trajet.

COMPAGNIES ET BUREAUX PUBLICS.

CHAMBRE DE COMMERCE DE QUÉBEC.

Officiers : A Joseph, écr., président ; R. R. Dobell, écr., vice-président ; H. W. Welch, écr., trésorier ; T. H. Grant, écr., secrétaire.

Conseillers :—A. Joseph, R. R. Dobell, H. W. Welch, A. Fraser, Benson Bennett, Andrew Thompson, T. H. Dunn, Henry Fry, P. Garneau, H. S. Scott, Theo. Ledroit, J. Mountain, Jos. Woodley, écuyers.

LA COMMISSION DU HAVRE DE QUÉBEC.

L'honorable U. J. Tessier, président ; J. B. Martel, secrétaire-trésorier. Bureau : sur le quai, à la Pointe à Carcy. en arrière de la Douane.

CONSULATS ÉTRANGERS A QUEREC.

Consuls :

De Belgique, A. Joseph, 59 rue St. Pierre.
" Chili et du Pérou, John Laird, 19 "
" Danemark, G. T. Pemberton, 19 "
" France, Martial Chevalier, 1 des Carrières.
" l'Empire d'Allemagne, Charles Pitl, quai de Hunt, B. V.

De Monte Video, C P. Champion, coin des rues St. Pierre et St. Antoine.
" Suède et Norwège, le baron Alfred Falkenberg, 40 rue St. Pierre.
" Espagne, Don P. M. Blanco, Hotel St. Louis
" Etats Unis, F. G. L. Struve, 17 rue St. Pierre.

—

LA COMPAGNIE DES CHARS URBAINS.

P. Garneau, écr., maire de Québec, président; Samuel Moore, secrétaire-trésorier.—Bureau : rue St. Joseph.

—

BUREAU DU REVENU DE L'INTÉRIEUR.

J. M. Lemoine, inspecteur; J. E. Fortier, collecteur. Bureau :—No. 17, rue St. James, Basse-Ville.

—

LA COMPAGNIE D'ACIER DU CANADA.

Eugène Chinique, Ecr., président ;—M. Choquet gérant. Cette Compagnie, avec le procédé Labrèche-Viger, réduit en acier le minerai de fer qui se trouve à l'état de sable magnétique sur la rive nord du St. Laurent, à la rivière Moisie. Les usines sont au village Stadacona, sur la rive nord de la Rivière St. Charles.

—

COMMISSAIRES DES CHEMINS A BARRIÈRES.

Commissaires pour la Côte Nord : MM. Thos. McGreevy, Chs. Rhéaume, E. Chinic, E. B. Lindsay, et L. Beaulieu ; secrétaire-trésorier, J. Porter.

—

LA COMPAGNIE DE CAOUTCHOUC.

Usines et Bureaux, 25, rue St. Paul. Président : W. Whithall, gérant, A. M. Farley.

INSPECTEURS

De fleur............................ B. Rousseau,
De cuir et peaux.................... A. Fortin,
De bœuf et lard..................... D. Nolan,
De beurre........................... J. Fraser,
Préposé aux poids et mesures et ajusteur........................... J. Fraser,
Maître du Hâvre..................... Capitaine John Dick,
Assistant maître du Hâvre........ W. Symons.

—

COMPAGNIE DES VAPEURS DE QUÉBEC ET DU GOLFE.

W. Whithall, président; W. Moore, gérant.

—

COMPAGNIE DES REMORQUEURS DU HAVRE DE QUEBEC.]

John G. Burns, secrétaire ; Hon. Thos. McGreevy, S. Battis et L. F. G. Harbour, directeurs.

—

COMPAGNIE DES REMORQUEURS DU ST. LAURENT.

Hon. Thos. McGreevy, président; Julien Chabot, gérant. Bureaux : Sur le quai St. André et au No. 321 de la rue Champlain.

—

COMPAGNIE DU CHEMIN A LISSES DE QUÉBEC ET GOSFORD.

W. Baby, président ; J. J. Rickon, secrétaire.

—

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE LA RIVE NORD.

L'hon. Joseph E. Cauchon, président; A. H. Verret, secrétaire-trésorier; le général S. Seymour, ingénieur en chef; P. Gauvreau, assistant ingénieur; Samuel L. Keith et Cie., constructeurs.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE CONTRE LE FEU DE QUÉBEC.

Vital Têtu, président ; W. Whithall, trésorier.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MARITIME ET CONTRE LE FEU DE QUÉBEC

William Whithall, président ; T. H. Grant, secrétaire et gérant. Bureau : Chambres Victoria, coin des rues St. Pierre et St. Paul.

LES FRAIS DE VIE A QUÉBEC.

Les provisions de bouche se vendent à Québec aux prix qui suivent :

MARCHE DE QUEBEC

EN DÉTAIL.

Bœuf, 1ère qualité, par 100 livres	$10.00
2e " "	9.00
3e " "	7.00
1ère qualité, par livre	0.10
2e " "	0.09
3e " "	0.07
Veau, 1ère qualité, par livre	0.12
2e " "	0.10
3e " "	0.09
Mouton, 1ère qualité, par livre	0.10
2e " "	0.06
Agneau, par quartier	0.40
Lard frais, par 100 livres	6.00
par livre	0.09
" salé "	0.11
Jambons frais	0.08
" salés et fumés	0.14
Beurre par livre, salé	0.20
" " frais	0.22
Œufs, la douzaine	0.25
Sucre d'érable, par livre	0.10
Volailles. 1ère qualité, par couple	0.70
2e " "	0.50

Poulets par couple	0.40
Dindes, "	2.50
Oies "	1.00
Perdrix "	0.35
Canards "	0.60
Oignons, le baril	5.00
Pommes, 1ère qualité, par baril de 3 minots	4.50
Patates, par minot	0.45
Avoine "	0.45
Foin, nouvelle récolte	13.00
Do 2me qualité	12.00

PRIX DE LA FARINE.

Farine—Supérieure extra	$8.50
Extra	8.00
Fancy	7.40
Superfine n° 1	6,75
" " forte	7.00
" n° 2	6.40
Fine	5.80
Moyenne	5.00
Recoupes	4.00
Fleur en poche, n° 1, par 100 lbs	3.35
Farine d'avoine par 200 lbs	5.00
" de blé-d'inde blanche par 200 lbs	3.50
" " jaune "	3.25

MARCHÉ DE POISSON.

Saumon No. 1 par 200 lbs	15.50
" par livre	0.10
Morue verte, baril	3.90
" en draft	4.75
" par livre	0.03
Morue sèche, quintal, No. 1	5.00
" " " 2	4.50
Huile de Morue, gallon	0.55
Harengs du Labrador, 1872, barils	4.50
" de Caraquet	4.25

Le beurre, la fleur, les œufs et quelques autres articles se vendent à meilleur marché en été qu'en hiver et l'on observera que les cotations données plus haut sont celles de l'hiver.

Quant aux frais de vêtement, ils sont peu élevés. Le drap ordinaire se vend de $2.50 à $3.00 la verge ; les bonnes étoffes en laine communes de 80 cents à $1.50 ; les calicos de 12 à 25 cents, les cotons de 8 à 18 cents la verge. Pour les autres articles de nouveauté et de toilette, on peut ajouter une augmentation de 25 à 30/00 sur les prix de l'Europe.

Les taxes ou cotisations scholaires et municipales sont presque nominales pour les locataires et il n'y a pas d'impôts pour couvrir les frais de culte.

Les loyers sont peu élevés : pour une centaine de piastres par année, on peut se procurer de superbes logements dans toutes les parties manufacturières de la ville.

GAGES.

Les gages des ouvriers, à Québec, sont à peu près comme suit :

Mécanicien,	par jour	$1.50
Fondeur	do	1.00
Forgeron	do	1.00
Meublier	do	1.00
Cordonnier	do	1.50
Boulanger	do	1.00
Menuisier	do	1.00
Charpentier	do	1.00
Travailleur	do	1.00
Arrimeur	do	4.00
Charpentiers de nav.		1.00
Journalier pour chargement de navires		2.50

Ces prix représentent la moyenne des salaires ; il y a des ouvriers qui gagnent plus et d'autres moins. Ainsi nous connaissons des cordonniers, des fondeurs et des mécaniciens travaillant à la pièce, comme on dit, ou tant pour tel ouvrage, et qui gagnent jusqu'à $22.00 par semaine. Les chefs de départements gagnent aussi de forts salaires. Nous croyons donc avoir fixé aussi bas que possible, d'une manière générale, les prix que nous avons donnés.

JOSEPH POIRIER

CHAUSSURES DE MODE — Chaussures de Fantaisie



Chaussures de Travail — CHAUSSURES SOLIDES

No, 41, Rue du Pont et No. 58, Rue St. Joseph, St. Roch.

(ENSEIGNE DE LA BOTTE AVEC LE LION.)

JOSEPH POIRIER a le plaisir d'annoncer au public voyageur qu'il fabrique constamment des CHAUSSURES DE TRAVAIL d'une solidité à toute épreuve, telles que les Bottes doubles et simples, Guêtres, Souliers français, et toutes espèces d'autres chaussures que les voyageurs et les marins se servent pendant la saison d'été.

Achetez directement de la manufacture : on peut sauver beaucoup d'argent.

JOSEPH POIRIER peut fabriquer la chaussure la plus petite et la plus difficile, et informe ceux qui voudront bien lui confier des commandes, qu'ils seront très-satisfaits.

JOSEPH POIRIER a constamment en mains une grande quantité de SOULIERS EN CAOUTCHOUC de tous genres, aux prix de la manufacture.

JOSEPH POIRIER annonce qu'avec ses deux magasins qui sont fournis de CHAUSSURES POUR TOUS LES GOUTS, il peut remplir tout ordre venant de la campagne, et cela sous le plus court délai possible. Enfin, s'appuyant sur l'encouragement du public en général, il espère que les acheteurs iront consulter ses listes avant que d'aller acheter ailleurs.

LA LIGNE ANCIENNE ET SURE

DU

ST. LAURENT ET D'OTTAWA

35 milles plus courte de tous les endroits à l'Est

ET

9 milles plus courte de tous les endroits à l'Ouest

D'OTTAWA.

4 TRAINS, ALLER ET RETOUR, CHAQUE JOUR.

ALLANT AU NORD.
DE PRESCOTT A OTTAWA.

M	Stations	Exp.	Mal.	Exp.	Acc.
	PRESCOTT P	p.m.	a.m.	p.m.	a.m.
	Quai.	1.15	6.30	4.10	2.90
2	" Junct.	1.30	6.40	4.20	2.20
54	OTTAWA Ar.	3.50	9.20	6.50	6.15
		p.m.	a.m.	p.m.	a.m.

ALLANT AU SUD.
D'OTTAWA A PRESCOTT.

M	Stations.	Acc.	Exp.	Acc.	Exp.
		a.m.	a.m.	p.m.	p.m.
	OTTAWA P..	8.10	10 30	12.50	10.00
7	Jnc. Chaudière	.....	.....	.....	.....
52	Jonct. Prescott	12.05	12.40	3.40	1.00
54	PRESCOTT A.	12.15	12.50	3.50	1.10
		a.m.	p.m.	p.m.	a.m.

SOFAS CONFORTABLES sur les Trains de nuit
Et CHARS-PALAIS sur les Trains de jour.

Vingt minutes à la Jonction de Prescott pour les repas.

ET

CONNEXION CERTAINE AVEC TOUS LES CONVOIS DU GRAND TRONC.

Il y a, aux chars des voyageurs, deux stations à Ottawa : une à l'est et l'autre à l'ouest de la ville.

DEMANDEZ LES BILLETS viâ LA JONCTION PRESCOTT

Que vous pourrez vous procurer à toutes les principales agences et stations du Grand Tronc.

LE BAGAGE EST ENREGISTRÉ POUR TOUT LE PARCOURS

ARRANGEMENT CONCERNANT LE FRET.—Les expéditeurs peuvent envoyer leurs effets directement à Ottawa, par cette ligne, sans transbordement, au moyen des chars à roues *ajustables.* On peut se procurer ces chars en les demandant aux agents du Grand Tronc.

Il y a un élévateur flottant au quai de Prescott, pour faciliter le transbordement du grain expédié à Ottawa et venant par les bateaux à vapeur.

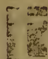
R. LUTTRELL,
Surintendant,
PRESCOTT.

THOS. REYNOLDS,
Directeur-Gérant,
OTTAWA.

DEPOT DE MACHINES A COUDRE

WOODLEY & Cie.,
NO. 26,
Rue St. Jean.





WOODLEY & Cie.,
NO. 26,
Rue St. Jean.

Machine Singer No. 2 pour les faqriques
" Singer pour les familles
" Howe A, B et C
" la Petite Wantzer
" Wheeler et Wilson
" Raymond (à point noué)
" " (à point chainé)
" Osborne (à point noué)
" Guelph (à point chainé)

— AUSSI —

Agents pour la pompe américaine dite

SUBMERGED NON FREEZING FORCE PUMP.

Marchand de chaussures en cuir, caoutchouc, et de toutes sortes.

MM. WOODLEY & CIE. fabriquent et vendent la superbe laveuse,

LA LAVEUSE AMELIOREE DE DUGAS,

qui est de toutes les machines à laver la moins dispendieuse, la meilleure et la plus simple.

26, RUE ST. JEAN, QUEBEC.



SOTHERION.

Du Dr. POURTIER.

Le SOTHERION du Dr. POURTIER, est proclamé par tous ceux qui en ont fait usage, le remède le plus puissant et le plus efficace pour la guérison des maladies des voies respiratoires, telles que Bronchites, Asthme, Consomption, Toux, Grippe, Insomnie, Faiblesse de Constitution, etc. Vous qui souffrez, faites usage du SOTHERION et vous recouvrerez la santé.

PHILODONTE

Du Dr. POURTIER.

Pour purifier la bouche et conserver les gencives et les dents.

OMNICURE

Remède Interne et Externe, guérit Rhumatismes, Névralgies, Maux de Tête, Foulures, Entorses, Brûlures, Coupures, Dyspepsie, [illegible] Erysipèle, Choléra, Gangrène, Ulcères ; Piqûres, Morsures d'animaux de toutes sortes. Fièvres, Diarrhée, etc., etc.

Employé avec succès dans toutes les affections analogues des animaux et les épidémies du bétail.

En vente chez tous les Pharmaciens et Marchands de Médecines.
Dépôt général pour le Canada chez le

Dr. POURTIER, Dentiste, Québec.